

Conseil Municipal

du

14 décembre 2022

Conseil Municipal du 14 décembre 2022

TOME 1 Les débats

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022 à 16 H 00

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Adjointes

Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL, Conseillers municipaux

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s : /

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.

Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.

Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.

Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).

Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.

Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.

Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2022	7
I - QUESTIONS PROPOSEES AVEC DEBAT	7
COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance – Jeunesse – Education - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Economie sociale et solidaire - Egalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale – Solidarité – Inclusion - Santé publique	8
2 - Présentation du Rapport Général pour l'Égalité des Droits	8
3- Rapport d'Activité 2021/2022 de la commission communale pour l'accessibilité.	25
COMMISSION 1 : Ressources humaines-Finances-Administration générale-Innovation démocratique-Energie-Ville en transition-Relations usagers et transition numérique.	30
4- Réponse de la Ville de Clermont-Ferrand aux 40 propositions de la Convention Citoyenne.....	30
5- Mise en place des Forums de territoire, nouveau conseils de quartier de la Ville	30
6. Information aux conseillers municipaux : état récapitulatif des indemnités versées en 2022.....	53
7. Ambition et méthode de la Ville de Clermont-Ferrand pour élaborer son premier Budget Carbone en 2023.....	53
8. Budget Primitif 2023	56
COMMISSION 3 : Relations internationales – Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité - culture.....	80
9. Approbation de la candidature de la Ville de Clermont-Ferrand au titre de capitale européenne de la Culture 2028	80
10. Tour de France féminin 2023 et Tour de France 2023	90
II – DENOMINATIONS DE VOIES.....	93
11. Dénomination de 4 voies dans le cadre du projet Bamba et d'une voie avenue Ernest Cristal	93
III - QUESTIONS PROPOSEES SANS DEBAT.....	95
COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances - Administration générale - Innovation démocratique – Energie - Ville en transition - Relations usagers et transition numérique.....	95
12. Actualisation des autorisations de programme - AP/CP.....	95
13. Constitution de provisions pour créances douteuses et reprise sur provisions	95
14. Information du Conseil Municipal sur les demandes de cofinancement effectuées par Monsieur le Maire depuis le 1er janvier 2022.....	95
15. Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de gestion de dette pour l'année 2023	95

16. Dissolution du budget annexe "Centre d'exposition Ville" (BA n° 07) et intégration au budget principal de la Ville	96
17. Vote des taux d'imposition des contributions directes locales	96
18. Prolongation en 2022 de la convention de reversement des forfaits post-stationnements de la Ville de Clermont Ferrand à Clermont Auvergne Métropole.....	96
19. Admissions en non-valeur – ANV	96
20. Groupement de commandes de prestations de géomètres-experts	96
21. Information du conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics.....	96
22. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'études pré-opérationnelles dans le cadre du projet SCOLAE.....	96
23. Participation à un atelier de chantier d'insertion sociale et professionnelle "Job Chantiers"	96
24. Fixation de la tarification de la vacation pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap (AESH)	97
25. Règles de fonctionnement et de gestion du paiement du Compte Epargne Temps (CET).....	97
26. Information au Conseil Municipal - mandats spéciaux pour les déplacements à l'étranger	97
27. Soutien à l'association Clermont-Massif Central 2028.....	97
COMMISSION 2 : Urbanisme - Aménagement et architecture - Politique foncière - Mobilité durable - Cadre de vie - Espace public – Logement – Habitat - Rénovation urbaine - Tranquillité publique et prévention - Commerce et artisanat - Politique mémorielle – Environnement - Nature en ville.....	98
28. Attribution de subventions au titre des animations commerciales 2022.....	98
29. Information au conseil municipal des recours administratifs préalables obligatoires	99
30. Adhésion à la plateforme Agrilocal.....	99
31. Transfert foncier de l'Ecole Supérieure d'Art	99
32. Rachat d'immeuble à l'Établissement public foncier AUVERGNE - Secteur des Salins 40 et 44 rue des Salins	99
33. Rachat d'Immeubles à l'Établissement Public Foncier Auvergne - Secteur Saint-Jean - parcelles CI 129, 134, 135, 136, 137, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173 et 174.....	99
34. Rachat d'Immeuble à l'Établissement Public Foncier Auvergne - Secteur Saint Jean – parcelles CH139, 140, 142 et 144 (site foncier des ACC)	99
35. Rachat d'immeubles à l'Établissement Public Foncier Auvergne - Secteur Saint Jean - 37 à 45 rue du Pré La Reine	100
36. Échange d'immeuble - Secteur Saint-Jean - 37 à 41 rue du Pré la Reine et rue du Charolais	100
37. Côtes de Clermont- Acquisition Foncières - parcelle MV76	100
38. Régularisation foncière ville/ Auvergne habitat - secteur DAUDET-GOMEL – Déclassement d'une emprise publique et échange foncier.....	100

COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité – Culture	100
39. Subvention de fonctionnement à l'Office Municipal du Sport de Clermont-Ferrand.....	100
40. Subventions de fonctionnement à des associations sportives	100
41. Subventions exceptionnelles à des associations sportives.....	101
42. Soutien à l'association Europavox	101
43. Soutien à l'association Clermont Auvergne Opéra	101
44. Attribution d'une subvention à la Comédie de Clermont-Ferrand - Scène Nationale	101
45. Attribution d'une subvention à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand.....	101
46. Attribution d'une subvention à l'association HS_Projets	101
47. Soutien à l'association Orchestre National d'Auvergne AGORA (Association pour la Gestion de l'Orchestre d'Auvergne)	101
48. Soutien à l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole	102
49. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles diverses.....	102
50. Attribution de subventions de fonctionnement aux compagnies de spectacle vivant.....	102
51. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le domaine de la musique, de la danse et du chant choral.....	102
52. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles du secteur Arts Visuels.....	102
53. Soutien à l'association Boom'Structur.....	102
54. Soutien à l'association Pop'Art	102
55. Attribution d'une subvention à l'association Sauve qui peut le Court-Métrage.....	103
56. Soutien à l'association Etonnant Festin.....	103
57. Subventions exceptionnelles aux associations étudiantes	103
COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance – Jeunesse – Education - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Economie sociale et solidaire - Egalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale – Solidarité – Inclusion - Santé publique	103
58. Subvention exceptionnelle ville apprenante UNESCO.....	103
59. Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement.....	103
60. Soutien à la vie associative - subventions sur projet	103
61. Avenant N°4 à la convention pluriannuelle 2019-2023 Ville - CEPE.....	103
62. Subventions à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives	104

63. Renouveaulement de la convention d'objectifs avec l'association départementale des francs et franchises camarades du Puy-de-Dôme (FRANCAS).....	104
64. Attribution d'une subvention à l'Estran pour leur espace de vie sociale (EVS)	104
65. Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social	104
66. Subventions exceptionnelles aux associations travaillant dans le domaine social.....	104
67. Actualisation du règlement de fonctionnement des crèches et de la crèche familiale.....	104
IV - QUESTIONS DIVERSES	104
V - VOEUX ET MOTIONS	104
71. Vœu pour la libération de Salah Hamouri présenté par les groupes : Communiste et citoyen et Génération-s.....	105
72. Vœu de soutien à la ville de Callac et à ses habitants cosigné par les groupes Génération-s et Communiste et citoyen	106
VI - HUIS CLOS	107
68. Transaction après mesure de médiation.....	108
69. Bourse mobilité internationale 2022.....	108
70. Prix de l'engagement étudiant	108

M. le Maire :

On va commencer ce Conseil Municipal, je vais me permettre de faire l'appel, si vous voulez bien répondre à l'appel de votre nom. Monsieur BIANCHI présent, Madame DULAC présente, Monsieur BONNET, présent, Madame CANALES présente, Monsieur CINEUX présent, Madame LAVEST présente, Monsieur BERNARD présent, Madame AUDET présente, Monsieur AUSLENDER présent, Monsieur DUBREUIL présent, Madame BERNARD présente, Monsieur MAQUAIRE présent.

Madame GALLAIS présente, Monsieur CERVANTES présent, Madame TARDIEU présente, Monsieur MIQUEL présent, Madame MIZOULE présente, Monsieur EL BAKKALI présent, Madame LAFAYE présente, Monsieur SABATIER présent, Madame AUBOIS a donné pouvoir à Monsieur PEYRE, Monsieur PILAUD est présent, Madame KATCHADOURIAN est présente, Monsieur ADENOT a donné pouvoir à Madame KATCHADOURIAN, Madame BRIAT est présente, Monsieur PEYRE est présent, Madame EL HAFIDHI est présente, Monsieur MULLER est présent.

Madame FERREIRA DE SOUSA est présente, Monsieur GODARD est présent, Madame JOSEPH devrait arriver, Monsieur BERTUCAT présent, Monsieur CHABRILLAT est présent, Madame VIGNAL a donné pouvoir à Madame STANISLAS, Madame STANISLAS est présente, Monsieur WEIBEL est présent, Madame BARRAUD présente, Monsieur BLONDEAU est présent, Madame BISMIR aussi, Monsieur RENIÉ est présent, Monsieur FAIDY également, Madame JALICON est présente, Monsieur BONY est présent.

Madame LAPORTE est présente, Madame BASTIEN a donné pouvoir à Monsieur BRENAS, Monsieur BRENAS est présent, Madame PINET-TALLON a donné pouvoir à Madame LAPORTE.

Madame CHENNOUF-TERRASSE est présente, Monsieur COSKUN est présent, Madame MAXIMI a donné pouvoir à Monsieur LANDIVAR. Monsieur LANDIVAR devrait arriver.

Madame BEN SADOK est présente, Monsieur VIGIGNOL est présent, Madame BRUANT est présente et Monsieur SOULIGNAC est présent.

Ça veut dire que le quorum est évidemment atteint. La secrétaire de séance, je vous propose que nous fassions comme d'habitude, c'est Madame Wendy LAFAYE.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2022

M. le Maire :

Nous pouvons donc débiter ce Conseil Municipal et nous commençons par l'approbation du PV de la séance du 18 novembre. Y-a-t-il des observations, des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Y-a-t-il des oppositions, des abstentions ?

I - QUESTIONS PROPOSEES AVEC DEBAT

M. le Maire :

Nous en venons aux questions proposées avec débat, je donne immédiatement la parole à Madame GALLAIS pour le rapport général sur l'égalité des droits, présentation qui est obligatoire. On aura un certain nombre de présentations qui ne nécessitent pas des votes, mais qui doivent être présentées à l'information du Conseil avant le débat budgétaire. Madame GALLAIS vous avez la parole.

COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance – Jeunesse – Education - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Economie sociale et solidaire - Egalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale – Solidarité – Inclusion - Santé publique

2 - Présentation du Rapport Général pour l'Égalité des Droits

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

Mme GALLAIS :

Bonjour à toutes et à tous, Monsieur le Maire, chers collègues, je suis ravie cette année encore de vous présenter le rapport général pour l'égalité des droits.

Comme vous le savez le RGED, c'est une habitude, maintenant chaque année en amont du vote du budget. Le RGED est une émanation du rapport général en matière d'égalité femmes/hommes. La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes oblige les collectivités de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement au débat du projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

A la fois intéressant le fonctionnement de la Collectivité mais aussi les politiques que nous menons sur notre territoire, sur la Ville, donc à l'externe.

En 2015, Monsieur le Maire a décidé la création d'une délégation égalité des droits et donc une mission afférente.

Il a été alors décidé d'élargir le rapport en matière d'égalité femmes/ hommes au sens plus large de l'égalité et des droits. Les objectifs à la fois de la délégation et de ce rapport s'inscrivent évidemment dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, avec pour priorité la lutte contre le sexisme et la promotion de l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les LGBT phobies, la lutte contre le racisme et le lutte contre le validisme.

En 2021 la Ville a adopté un nouveau plan d'action pour l'égalité des droits et des non-discriminations pour une Ville inclusive et c'est le point que nous allons faire aujourd'hui avec cette présentation.

Tout d'abord quelques données générales, assez larges, mais importantes sur les données démographiques et sociologiques, entre autres sur la population clermontoise.

La population totale est de 115 865 habitants, habitantes. Ce sont donc 3979 habitants de plus qu'en 2017, soit une augmentation de 3%.

Un Clermontois, une Clermontoise sur 3 a entre 15 et 29 ans. Cette répartition est équivalente en termes de genre. L'indice de jeunesse de la Ville est de 1,1, on a une population jeune, alors qu'il est de 0,9 au niveau national.

Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune, ça montre aussi le dynamisme de notre Ville.

Vignette 3, la troisième : Population immigrée étrangère.

Donc, juste pour distinguer sur les termes, la population immigrée, c'est la population d'origine étrangère de nationalité française. La population étrangère, c'est la population qui réside en France mais qui ne possède pas la nationalité.

Donc 14.7 % des Clermontois de nationalité française sont d'origine étrangère, dont la moitié est des femmes. 11.3 % de Clermontoises sont de nationalité étrangère et 49 % sont des femmes. Ils représentent 3.3 % de la tranche d'âge.

Là aussi la nationalité étrangère la plus représentée est la nationalité portugaise.

La composition familiale. Nous avons dans notre Ville 44 % de couples sans enfant, 36 % de couples avec enfants et 20 % de familles monoparentales.

Sur la totalité des ménages avec famille, une famille sur 5 est une famille monoparentale, avec une forte représentation des femmes seules avec enfant. Donc ce chiffre nous intéresse évidemment particulièrement puisqu'elles représentent 85 % de l'ensemble des familles monoparentales, les femmes.

Depuis 2008, il y a une réelle tendance à la hausse du nombre de familles parentales sur la Ville.

La répartition de la population par type d'activité. Donc la part de la population active à Clermont-Ferrand est stable depuis 2013. La part des personnes en situation de chômage est en légère augmentation, passant de 11.3 à 12 % en 2019.

Le taux de chômage est en hausse de 1 point. Il varie en fonction du diplôme, affichant un taux important pour les non-diplômés à 34.1 %.

Le fait de ne pas être diplômé induit un taux de chômage important pour les femmes sans diplôme et sur l'ensemble de la population de 15 ans et plus, un ou une Clermontoise sur 5 est sortie du système scolaire sans aucun diplôme. Donc ça montre aussi que notre population est paupérisée sur le plan de la poursuite des études et de l'accès au savoir et aux diplômes.

Donc sur ces 20% de personnes non-diplômées, 58 % sont des femmes. Cela implique aussi que plus de femmes sortent aujourd'hui du système sans aucun diplôme, plus que les hommes.

Mais cette donnée évidemment doit être prise en compte dans les parcours d'insertion dans nos politiques publiques et en amont dans la lutte aussi contre le décrochage scolaire.

Sur les données genrées, donc le premier graphique à gauche. Le taux de féminisation des emplois par secteur d'activité. Il s'agit ici de la part des femmes dans les secteurs cités et ciblés. Sans surprise les femmes se concentrent dans les secteurs de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, ce qu'on qualifie souvent de métier du care.

C'est ce que l'on nomme aussi la ségrégation des métiers qui désigne la non-mixité de certaines familles de métiers, comme vous savez 60 % des femmes se concentrent dans 20 classes de métiers.

Par contre un métier considéré comme mixte compte au moins 40 % d'un genre est représenté.

Donc évidemment là il s'agit de mettre en exergue l'orientation professionnelle des femmes, comme des hommes qui est aussi une résultante de stéréotype de genre.

Les questions d'orientation évidemment scolaire sur les filières scientifiques et plutôt sur les filières littéraires et les filières et soin et de santé.

La part des salariés à temps partiel depuis 2008, la courbe des salariés occupant des temps partiels affiche un léger fléchissement. Mais le nombre de femmes en temps partiel est important, de l'ordre de 29,7 %, contre 27 % en 2019.

Les femmes restent majoritaires dans les emplois à temps partiel, souvent c'est lié à l'organisation de la famille, ce qu'on appelle la double journée des femmes, qui fait que le choix de carrière dans le couple est souvent fait en fonction des revenus de l'un ou de l'autre.

Les femmes ayant des revenus inférieurs à ceux des hommes se retrouvent à accepter des temps partiels.

Cependant ce choix n'est pas sans conséquence dans la carrière des femmes puisque les temps partiels freinent leur carrière et impactent à nouveau les écarts de rémunération en leur défaveur évidemment. Par ailleurs les carrières hachées ont des conséquences sur l'âge des départs en retraite et sur le niveau des pensions.

Sur les écarts de salaire, l'écart moyen de rémunération en défaveur des femmes est de 12.7 %, sur le territoire de la Ville, plus la catégorie socioprofessionnelle est élevée, plus l'écart est important. Ainsi concernant les cadres il est de 15.4 %, c'est le phénomène que nous nommons le phénomène du plafond de verre. Les femmes accèdent moins aux emplois les plus rémunérateurs que les hommes.

Concernant la population concernée par le handicap, en situation de handicap, donc une courte définition en préalable tirée de la loi du 11 février 2005 : constitue un handicap au sens de la loi toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Donc le nombre d'allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, l'AAH, est de 3306 personnes, le nombre de personnes couvertes comme allocataires ainsi que ses ayants-droits, donc elle représente 4576 personnes.

Donc ce chiffre est important à avoir en tête, ce n'est pas négligeable. 608 personnes sont aussi bénéficiaires de l'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

D'autres données de notre Ville, la donnée de la population vivant en quartier prioritaire. Donc 4 secteurs, 4 quartiers sont recensés en quartier prioritaire, il s'agit de Saint-Jacques, les quartiers Nord, Champratel, les Vergnes et une partie de Croix de Neyrat, la Gauthière, la Fontaine du Bac.

Le QPV qui comprend le nombre le plus important d'habitants est le quartier Nord avec 8569 habitants, vient ensuite la Gauthière avec 4280 habitants puis St-Jacques avec 2523 et la Fontaine du Bac avec 2025 habitants. Les quartiers nord représentent 53 %.

Donc le quartier le plus jeune des quartiers QPV est la Gauthière, en effet la part des jeunes de 0 à 14 ans est de 28 %, là où la part des jeunes est un peu moins importante à St-Jacques.

Sur le taux de pauvreté, pour le quartier St-Jacques, le taux de pauvreté est de 50.7 %, c'est un taux qui semble impressionnant. Ce taux de pauvreté indique la part de la population dont le niveau de vie est inférieur du niveau de vie médian.

Le taux d'emploi par sexe dans les quartiers populaires, celui des femmes est bien en deçà des taux d'emploi des hommes et ça pour l'ensemble des quartiers prioritaires. C'est St-Jacques qui a le taux d'emploi des femmes le plus faible avec seulement 29,7 %.

Donc, là nous allons entrer dans le suivi du Plan d'action pour l'égalité des Droits, après cette présentation démographique, sociologique de la Ville, des populations qui vivent à Clermont-Ferrand.

Donc il s'agit d'une politique intégrée à l'ensemble de nos politiques publiques, donc on a vraiment de nombreux exemples dans toutes les Directions qui font un travail de transversalité avec la mission Egalité depuis maintenant des années.

Je ne vais pas toutes les citer, parce que je n'ai pas pu extraire toutes les actions de toutes les Directions tellement il y en a qui sont exemplaires, que ce soit la DSU, la jeunesse, l'enfance, la culture et bien d'autres.

On a tiré quelques exemples, celui de la vie associative. Donc la vie associative comme vous le voyez c'est 161 440 euros dédiés à la question de l'égalité des droits.

50 % des subventions sont attribuées à des associations qui agissent pour l'égalité des droits et en particulier dans le domaine de l'interculturalité, donc il faut vraiment le souligner.

Un travail important aussi est fait d'évaluation à la vie associative avec la création d'un observatoire de la vie associative et d'une charte qui est en train d'être rédigée qui inclura un point important sur la non-discrimination.

Ensuite nous avons la Direction des Sports. Donc plusieurs dispositifs proposés par la Direction des Sports permettent l'accès et favorisent l'accès au sport pour toutes et tous.

L'école Jaune et Bleu, je suis un peu loin pour les voir, ma vue n'est pas assez bonne, mais vous les voyez, j'en ai relevé quelques-uns. Donc l'école Jaune et Bleu, qui concerne les écoles primaires Charles Perrault et Jean de la Fontaine, l'école Jules Verne l'intègrera à la rentrée.

Il s'agit pour les enfants de bénéficier d'un parcours de suivi éducatif d'accompagnement scolaire autour du sport.

Il est donc proposé de l'aide aux devoirs et de l'accompagnement sportif.

Mais aussi sur les subventions du sport féminin, comme le dit souvent notre collègue Christine DULAC ROUGERIE, c'est vraiment une ambition d'en faire un objectif politique, la promotion du sport féminin, qui concerne à la fois le rugby Clermont La Plaine, l'ASM section féminine, le stade Clermont Basket. Et on aura l'occasion avec la délibération sur la valorisation du sport féminin, l'engagement qui est porté pour être candidate, pour accueillir une étape du Tour de France féminin pour l'édition 2023, avec le même taux de subventionnement que pour les hommes.

Donc, c'est aussi une façon exemplaire de traiter le sport masculin et le sport féminin sur un même plan.

La participation citoyenne, un troisième exemple. Donc pour la deuxième édition du budget participatif du BuPa, une attention particulière est portée afin d'inclure à la démarche du public le plus éloigné de façon interconditionnelle. C'est-à-dire que toutes Clermontoises et tous Clermontois peuvent participer quelles que soient sa situation personnelle, son origine.

Il y a vraiment une exemplarité dans la démarche, je le souligne.

Ces différentes actions ont permis de mobiliser les jeunes, en particulier des QPV grâce au travail des équipes des centres sociaux, de la Mission Locale.

Avec une mobilisation des résidents et des résidentes étrangers, avec un partenariat assez clair et via toute une cohorte de personnes accompagnées dans le cadre du CTAIR.

Au total ce sont 222 personnes qui ont pu déposer des initiatives citoyennes dans le cadre du budget participatif pour un montant alloué de 2 millions d'euros.

Sur le suivi du plan d'action, donc là on va entrer dans ce qu'on appelle le rapport social unique qui est ce qui est prescrit par la loi, qui auparavant s'appelait Rapport de Situation Comparée.

Donc le Rapport Social Unique a été introduit par la loi du 6 août 2019 dit de transformation de la Fonction Publique.

Il est donc prévu depuis le 1^{er} janvier 2021 que les Collectivités Territoriales et les établissements publics conçoivent un rapport social unique annuel au titre de l'année écoulée.

Donc le RSU est présenté en CHSCT, qui va changer de nom bientôt, il présente les données issues de la base des données sociales et des analyses devant permettre d'apprécier la situation comparée des femmes et des hommes et son évolution au sein de la Collectivité. La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Alors comme vous le voyez, à la Ville, à la Collectivité le taux de féminisation est de 61.44 %, donc nous avons beaucoup de femmes qui travaillent à la Collectivité.

49.9 % des agents se concentrent dans la filière technique, l'âge moyen est identique quasiment pour les femmes et les hommes, il est de 46 ans. La part des agentes et des agents de + de 50 ans est de 46,4 % contre 45.9 pour les agents.

Donc la Ville de Clermont-Ferrand est dans la tendance nationale, vieillissement de son personnel. En sachant que la Fonction Publique Territoriale est la version plus âgée de la Fonction Publique.

Concernant la non-mixité des métiers, les effets plafonds de verre que j'évoquais précédemment et que nous retrouvons aussi dans le rapport, dans le RSU. Pour rappel pour les collègues, le secteur d'emploi est considéré comme mixte lorsque le taux de féminisation est compris entre 40 et 60 % de la totalité de l'effectif.

Donc sur nos 8 filières à la Ville, seules trois peuvent être considérées comme mixtes et filières d'animation sportive et technique. Cependant c'est à pondérer en fonction du taux de féminisation moyen de la Collectivité parce que ces trois filières sont en dessous du taux moyen qui est de 61 %.

Les autres filières qui sont considérées après à dominante féminine le sont vu notre nombre d'agentes, une néanmoins résiste un peu, généralement à prédominance masculine, il s'agit de la Police Municipale. Cette non-mixité reflète encore des réalités de stéréotype de genres à l'œuvre dans les métiers considérés comme des métiers de la force, de la loi, plutôt masculins et qui pèse aussi sur les métiers plus techniques, plus rattachés à ce qui a trait à la force physique.

Le taux de féminisation de la filière administrative est très élevé, de 73 %, elle est très très à prédominance féminine.

Ces deux figures, c'est ce que je disais précédemment, illustrent aussi ce que l'on nomme l'effet plafond de verre qui est présent aussi dans la Collectivité et précisément cette terminologie dessine des freins invisibles à la promotion des femmes qui constituent un obstacle dans l'évolution des carrières des femmes, limitent leur accès à des postes à responsabilité. Ce qui est aussi le cas à la Ville, on vit aussi la même chose qu'au niveau national.

La filière technique, je vous le disais, reste marquée par une préexistence d'une surreprésentation masculine, même si la tendance générale de cette filière évolue vers plus de mixité, parce qu'on a fait un vrai travail là-dessus, l'effet plafond de verre reste encore très présent.

Au même titre que dans la filière administrative, les femmes sont surreprésentées et elles peinent encore quand même pour accéder aux postes de catégorie supérieure.

Alors les temps partiels et les CDD, les temps partiels féminins. Ce sont évidemment à la fois les femmes qui sont concernées qui sont le plus souvent en situation de précarité.

Donc sur notre effectif global, 208 agents et agentes sont à temps partiel, cela représente 12 % des effectifs. La Collectivité est plutôt en moyenne au-dessous de la moyenne nationale de la Fonction Publique Territoriale. 87 % des agents et des agentes à temps partiel sont en catégorie C. Les femmes représentent 91 % des temps partiels en catégorie C.

Donc là vous voyez l'accumulation des strates qui va m'amener à parler des questions de précarité. Même si le taux de féminisation des temps partiels reste important, il faut quand même souligner qu'on voit un petit fléchissement avec une situation où plus d'hommes demandent à bénéficier de temps partiel.

Du coup en terme de droit à la retraite, le temps partiel sur autorisation impacte l'activité et fait que le niveau de pension de retraite avec les décotes est bien inférieur pour les femmes qui ont un salaire qui est inférieur à celui des hommes.

En conséquence, les femmes partent plus tard au vu de leur carrière hachée, des décotes, vous avez vu sur la pyramide des âges, des pensions moindres et elles sont aussi impactées par cette prise de temps partiel pour raison familiale.

Alors sur les questions de précarité, ce sont les agents dans la Collectivité qui sont le plus souvent en situation de précarité, le profil type c'est généralement des personnels, des femmes contractuelles, occupant un emploi permanent avec un contrat à durée déterminée, elles sont souvent remplaçantes et elles sont à 75 % des contractuelles remplaçantes, des femmes.

Cela concerne 228 agentes et 308 en CDD.

Donc sur les écarts de rémunération, vous le voyez, les salaires moyens pour les hommes et les femmes 2448 € pour les hommes, 2256 € pour les femmes, ce qui fait un écart de rémunération brute mensuelle de 192 €.

Donc on s'est plutôt amélioré là-dessus, donc ça peut peut-être faire bondir, mais il est vrai qu'en 2016 où on a commencé l'élaboration de ce rapport de situation comparée, on était dans un écart moyen en défaveur des femmes de 9.18 %, donc on voit un léger fléchissement qu'il est quand même notable de faire remarquer.

La réforme du régime indemnitaire, le RIFSEEP a permis d'augmenter les métiers peu rémunérateurs, comme ceux des filières sociales, les métiers du care et des agents territoriaux spécialisés des écoles qui sont aussi majoritairement des femmes.

Sur les politiques intégrées. Donc le plan d'action interne circule toujours autour de trois objectifs, comme vous le savez : prévenir, agir, mesurer. Donc la prévention, l'action et la mesure.

Il faut toujours avoir des indicateurs pour pouvoir rendre visibles les inégalités. Donc c'est ce que nous nous attachons à faire. L'ensemble de ce plan d'action est piloté par la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines.

Le premier plan d'action est l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il a été conçu en 2017. Il prévoyait au total 49 actions dont une dizaine qui concernait de la production de données supplémentaires. En dehors de ces compléments de données, la totalité des actions, du plan d'action 2017 a été mise en œuvre.

Quelques exemples de plans de suivi, le Plan d'Action relative aux personnes en situation de handicap. Ce sont 130 agents, agentes bénéficiaires de l'obligation d'emploi à la Ville. 10 personnes sont recrutées sur des emplois permanents, 5 sont apprentis, il y a 9 aménagements de postes et 2 interventions interprètes en langue des signes française pour des personnes malentendantes.

On est dans un maintien d'emplois supérieur à celui fixé par la loi, c'est-à-dire au-dessus de 6 %.

Tout au long de l'année la Direction Générale s'assure du suivi de la gestion des emplois des bénéficiaires d'obligation d'emploi, elle contribue aussi à l'aménagement, parce qu'on n'y pense pas mais les personnes ont parfois besoin d'aménagement de postes de travail. Ça peut être des écrans, des fauteuils, il y a différentes façons d'aménager un poste de travail et c'est ce qui est fait évidemment à la Ville.

Il existe aussi une personne dédiée qui est référente inclusion pour les personnes bénéficiaires et les salariés bénéficiaires de l'obligation de l'emploi.

Alors ensuite, sur la cellule d'alerte et de traitement des violences et les situations de violence sexistes et sexuelles, il a été décidé d'externaliser ce dispositif comme vous le savez, pour garantir l'impartialité de la saisine. Donc ça concerne les agents et nos agentes qui pourraient être victimes de ce type de situation au travail.

Donc là, on est en appel d'offre, il y a des réponses qui arrivent, on a dénoncé, c'est le premier qui ne correspondait pas à nos attentes. Donc la cellule mutualise entre le CCAS, la Métropole et nous, va être mise en place dans les semaines qui vont suivre.

Mais ça ne nous a pas empêché à la Ville de se conformer à la loi et de mettre en place une procédure interne depuis plusieurs années sur les situations de violences sexistes et sexuelles et aux discriminations. Donc nous avons eu depuis sa création 6 saisines d'agentes, donc 4 sur des situations supposées de violence sexuelle et sexiste. Chacune d'entre elles a déclenché une enquête administrative.

La Mission Egalité des Droits a accompagné aussi le service recrutement dans le cadre du réajustement de nos procédures afin de lever les biais discriminatoires pouvant exister dans nos recrutements. Plusieurs temps de travail ont eu lieu parce qu'il s'agit en fait, par exemple, de mettre des annonces à la fois, par exemple des offres d'emplois qui soient compréhensibles à la fois par une femme et un homme, c'est-à-dire ne pas masculiniser les annonces.

Donc, c'est tout ce travail qui est fait pour enlever les biais discriminatoires et se donner la chance que plus de personnes postulent à nos offres.

Pour la prévention concernant la façon de mesurer, on met en place une enquête annuelle, un baromètre pour mesurer l'information faite aux agents dans le domaine du droit à la non-discrimination. Sur les questions de violences sexistes et sexuelles, dès que la cellule sera installée.

Sur les dispositifs spécifiques. Donc cette action, cette partie-là, cet axe est consacré aux actions qui sont menées spécifiquement par la Mission d'Égalité des Droits.

Donc d'abord l'égalité c'est toute l'année, vous avez la petite vignette qui s'affiche, donc on avalise beaucoup d'actions, que ce soient des actions d'associations, d'entreprises, des actions aussi qui ont lieu dans d'autres directions. Donc au programme on est présent sur les grandes journées internationales, même si en 2021, comme tout le monde ça a été un peu compliqué parce que ça a été marqué à nouveau par la crise sanitaire. On travaille sur des actions de sensibilisation, sous forme d'expositions, de conférences, de ciné débats, mais aussi des médiations en milieu scolaire, des interventions en milieu scolaire auprès des collégiens et des collégiennes de la Ville.

Evidemment des journées mémorielles, le 8 mars les journées internationales du Droit des Femmes, le 17 mai journée de lutte contre les LGBT Phobies. Le 25 novembre journée internationale de lutte pour l'éradication des violences faites aux femmes, le 21 mars, le 1^{er} décembre journée mondiale contre le SIDA, vous avez pu voir la bache qui a été tirée à cette occasion-là récemment avec l'association AIDES. Au total ce sont 18 actions qui ont été menées sur l'année 2021, nous avons aussi l'appel à projet, que nous avons récemment voté.

Enfin, pour finir en 2021, la mission s'est vu confier la coordination des actions sur l'inclusion des personnes en situation de handicap qui est gérée par ma collègue Nicaise JOSEPH qui nous fera après la présentation du rapport sur l'accessibilité.

Donc on travaille aussi sur la Commission Communale Accessibilité, la Charte d'accessibilité universelle. Nous animons toujours les réseaux partenaires et les réseaux associatifs et nous avons lancé l'observatoire territorial des discriminations, je pense que j'aurais le plaisir de faire une présentation pour l'année prochaine, qui va nous permettre clairement de chiffrer les questions de discrimination, entre autres à caractère raciste sur le territoire de la Ville. Le comité de pilotage s'est déjà réuni à plusieurs reprises.

Enfin, notre projet phare mais parmi les autres, mais celui qui a beaucoup de retentissement puisque nous en avons entendu parler, c'est l'espace dédié pour les femmes, l'espace Gisèle HALIMI. Ce projet a été lancé en 2021, les travaux ont commencé en janvier 2022, donc l'espace Gisèle HALIMI est un lieu identifié pour l'accompagnement des femmes victimes de violence, c'est comme ça qu'on pensait au préalable, mais on a élargi les choses parce-que à la fois dans ce lieu il y aura bien évidemment l'installation de l'accueil de jour à destination des femmes victimes de violences géré par l'association Avec 63. L'objectif de l'accueil de jour c'est de permettre aux victimes de violences de bénéficier d'une structure ouverte toute la journée, d'être orientées, informées, accueillies, accompagnées dans un contexte sécurisant au vu de la situation et d'organiser in fine leur mise à l'abri très rapidement.

En 2021, 2020, ce sont 221 femmes victimes de violences et 49 enfants qui ont été accompagnés par l'association Avec 63, donc ces chiffres qui sont effectivement très impressionnants et doivent nous emmener à réfléchir à l'enjeu politique qu'il y a pour nous et je pense à la fierté que l'on peut avoir d'ouvrir cette structure et de permettre cet accompagnement avec des personnels qui interviendront, des juristes, des psychologues pour la prise en charge des femmes, mais aussi des enfants. Car comme vous le savez, dans les violences intrafamiliales les enfants sont aussi des victimes des comportements de violence de leur père.

Ce sera aussi un lieu identifié pour l'accès au soin santé sexuelle et reproductif pour les femmes, puis on installera le centre de santé du planning familial 63, dédié aux soins gynécologiques et obstétricaux, mais aussi ce centre aura pour mission d'assurer des IVG médicamenteuses et donc des suivis gynécologiques médicaux quand on sait le nombre de gynécologues qui nous manquent sur la Ville et sur notre territoire plus largement la Métropole. C'est extrêmement important que la Ville accompagne et puisse permettre ainsi l'installation de nouveaux médecins spécialisés dans la santé des femmes.

Enfin ce sera un lieu identifié pour l'accès aux droits, avec une salariée permanente du CDIFF, du Centre d'Information des Femmes et des Familles 63, qui pourra répondre à la fois aux problématiques d'insertion socioprofessionnelle des femmes.

L'ouverture de l'espace Gisèle HALIMI est prévu pour fin 2023, nous vous y convierons évidemment toutes et tous.

Je vous remercie pour votre écoute attentive, j'ai été un peu longue, mais il me semble important, une fois par an, de prendre le temps de parler de nos politiques publiques, sur les questions d'Egalité des Droits, de lutte contre toutes les discriminations.

Je pense que cette présentation et le bilan que l'on peut en tirer illustrent aussi la volonté politique de notre majorité qui a toujours travaillé, depuis 2014, sur ces questions-là et on prend de l'ampleur de plus en plus.

Je remercie la Mission Egalité et les 4 agents qui la composent, je remercie aussi les associations qui restent souvent les premières expertes de ces questions-là, chacune dans leur domaine, qui composent nos 4 réseaux, et sans lesquels nous aurions beaucoup de mal à avancer, merci beaucoup.

M. le Maire :

Merci Madame, vous avez raison, il faut savoir prendre son temps sur ce genre de sujet qu'on n'aborde pas toujours régulièrement. Alors il y a pas mal d'inscrits, je vais les donner dans l'ordre, Monsieur BLONDEAU, après ce sera Madame CHENNOUF-TERRASSE, Madame LAFAYE et Monsieur EL BAKKALI. Monsieur BLONDEAU, allez-y.

M. BLONDEAU :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vous remercie Madame GALLAIS pour cette présentation ainsi que les services pour la qualité du document. Je salue ainsi la Mission Egalité.

Ce rapport nous permet de faire le bilan du plan d'actions pour l'Egalité des Droits et la non-discrimination qu'on a voté en octobre 2021. Au moment de ce vote je me souviens que certains membres de la majorité municipale affirmaient que vous traduisiez en acte les engagements pris.

Mais nous observons, à travers ce rapport, que certains engagements trainent alors que ça ne devrait pas.

Dans le Plan d'Action de l'année dernière vous proposiez d'incorporer à la Charte de la Vie Associative un paragraphe concernant la Charte de la non-discrimination. Cette action devait être menée au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Aujourd'hui, dans la présente délibération on retrouve une Charte de la Vie Associative qui sera rédigée qui inclura un paragraphe portant sur la non-discrimination. L'acte tarde à venir alors qu'il n'y a aucun blocage clair.

Autre point, la formation aux premiers secours en santé mentale en direction des agents. Vous expliquez que cette dernière a dû être reportée en raison de la crise COVID, sans nous préciser quand elle pourra se dérouler et je pense que l'objectif d'un tel document est quand même d'avoir un calendrier assez précis. Même sentence sur la formation de l'accueil des publics, un besoin spécifique qui n'a pas eu lieu.

Je m'étonne également Madame GALLAIS que vous attendiez encore pour lancer l'enquête annuelle sur la perception des discriminations, alors que vous ne cessez de demander aux associations des chiffres. Vous tardez vous-même à produire vos propres chiffres.

Je voulais également évoquer un sujet qui m'est important, vous le savez, c'est le réseau LGBTQIA + et je souhaite ici partager avec vous mon inquiétude sur l'avenir de ce réseau.

J'ai souvenir en début de mandat que l'ensemble des intervenants s'étaient félicités de la création du réseau LGBT qui venait s'ajouter au réseau femme et au réseau Egalité des Chances.

5 associations avaient participé à sa création avec la signature d'une charte en 2021. La même année, certaines rues avaient été renommées symboliquement, et je pense par exemple à Muriel ROBIN, Jean DIOT, Bruno LENOIR et évidemment Laurence VANCEUNEBROCK.

Mais depuis ce mois de mai 2021 proactif je peine à voir ce qui se passe réellement dans ce réseau.

Les retours des associations sont loin d'être excellents. En 2022 je recense uniquement le stand Place de Jaude un mardi après-midi. Je sais que M. le Maire n'aime pas les événements place de Jaude les week-ends mais un mardi après-midi c'est un peu la double peine pour les associations. Difficulté de trouver des bénévoles, une place de Jaude vide.

Puis, il y a eu la remise de la médaille de la Ville à Paloma, mais difficile de l'attribuer au réseau LGBTQIA + puisque l'information n'a pas circulé via ce canal, c'est le cabinet du Maire qui était à l'organisation et qui a informé officiellement les associations l'avant-veille de l'évènement.

Dans le rapport, on nous indique que les réseaux se réunissent une fois par mois, la dernière convocation au réseau LGBT daterait en réalité du mois de juin. Alors que des Prides sont organisées en autonomie, sans concertation, des associations attendent toujours d'être contactées pour intégrer le réseau, un annuaire des associations LGBT devait voir le jour sur la page du site internet de la Mission Egalité des Droits, mais rien ne vient, évidemment.

Nous le savons et nous le connaissons bien : le tissu associatif LGBT Clermontois est complexe, il y a un besoin de dialogue, d'organisation.

Ce que j'observe et ce que je crains, c'est que la volonté politique n'est pas toujours au rendez-vous pour le moment. Le lancement, la communication ont été réussis, désormais il faut tenir dans la durée et surtout, il faut construire et pour cela les associations ont besoin d'élus engagés sur le sujet. Je vous remercie.

M. le Maire :

Je vous remercie. Je n'ai pas compris pourquoi je n'aimais pas les manifestations le samedi.

M. BLONDEAU :

Parce que vous avez supprimé le forum des assos le week-end, ça faisait trop de bruit, tout ça.

M. le Maire :

D'accord, ça n'a aucun rapport.

M. BLONDEAU :

Les associations, si quand même !

M. le Maire :

Je n'avais pas compris, OK, d'accord, bon, Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Bonsoir à tous, je tiens à féliciter la présentation de ce rapport par notre collègue Magali GALLAIS.

Ceci dit, j'ai une présentation à faire, un point de vue qui relève du travail que nous avons, notre analyse que nous avons fournie au sein de mon groupe Clermont en Commun France Insoumise.

Donc ce rapport pour l'Égalité des Droits et la lutte contre toutes les discriminations nous fournit des informations utiles sur la Ville.

Il nous apporte également des multiples initiatives et le travail d'informations utiles, effectivement comme nous l'a rappelé Madame GALLAIS, travail pour de nombreuses personnes et associations pour une Ville juste et plus égalitaire.

Je voudrais rapidement faire deux remarques. Le rapport donne des chiffres sur la pauvreté, par exemple ici, 50 % d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté dans certains quartiers.

Il nous semble qu'il serait donc bien de fournir également quelques chiffres sur la question des plus riches pour essayer de comprendre un petit peu le phénomène. Nous pourrions mesurer à quel point il prospère dans notre Ville, comme ailleurs, sous la politique de MACRON, avec par exemple la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.

Depuis 2018, 484 foyers clermontois ont engrangé plus de 21 millions d'euros, avec cette seule mesure, donc c'est une catastrophe, c'est une honte. Plus de deux années de subventions municipales au CCAS, qui vient en aide à des milliers de familles.

C'est une réalité et ça progresse de jour en jour.

Ainsi avec le Président des riches, les inégalités se creusent sans cesse.

Ma seconde remarque concerne l'école. Le quotidien régional vient de publier hier un dossier sur les inégalités entre les écoles.

La politique néolibérale de MACRON s'en prend à l'école républicaine, les moyens ne sont pas au rendez-vous, l'égalité des droits est bafouée, le service public et l'éducation est en train d'être cassée, comme l'hôpital, comme l'aide à l'enfance, en attendant donc les questions sur les retraites.

Bref, nous saluons les initiatives et la mobilisation présentées dans ce rapport, tout en voulant rappeler que la lutte contre les politiques néolibérales sera décisive pour l'égalité des droits et de la lutte contre toutes les discriminations.

Effectivement le rapport que nous a présenté Madame GALLAIS pose question. Monsieur BLONDEAU nous a rappelé quelques éléments sur lesquels il faut effectivement réfléchir, sur la question de LGBT + qui est une question qui n'est pas forcément abordée dans ce Conseil et je tiens quand même à dire qu'il y a de la souffrance et qu'il y a des inégalités. Merci.

M. le Maire :

Merci Madame, Madame LAFAYE.

Mme LAFAYE :

Merci mes chers collègues, merci Magali pour cette présentation. L'égalité des droits et la lutte contre toutes les discriminations qui la sous-tend constituent un des axes phare de l'action municipale, en atteste notamment l'ouverture de l'espace Gisèle HALIMI qui ouvrira ses portes fin 2023.

Ce lieu de répit s'il porte haut et fort nos revendications en matière d'égalité réelle ne représente pourtant que la pointe de l'iceberg.

Là où il aura fallu attendre novembre de cette année pour voir le gouvernement créer pour la première fois un poste spécifiquement dédié à la prise en charge de l'égalité des droits au sein du Ministère de la Transformation et la Fonction Publique, grande cause du quinquennat, notre Collectivité déploie depuis 2015 au travers de la mission Egalité des Droits de nombreuses actions qui s'inscrivent en cohérence dans le cadre d'un plan dédié.

C'est la preuve aussi que nos Collectivités sont en avance sur bien des sujets.

La force de ce plan d'action dont les 4 axes sont aujourd'hui soumis est à la fois de s'inscrire en interne et aussi en externe de notre Collectivité mais également de développer des réseaux d'acteurs, je pense au réseau femmes, au réseau Egalité, mais également au réseau LGBT, comme ça a été déjà souligné. Des réseaux aujourd'hui qui permettent de répondre au mieux aux problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs sur le terrain.

A cela s'ajoutent des structures de la Ville bien évidemment, qui là encore permettent de prendre le pouls du territoire et d'envisager les mesures adéquates à mettre en œuvre. C'est notamment l'enjeu de l'observatoire territorial des discriminations. Alors sans exhaustivité, moi non plus, quelques points importants que je tenais à relever dans ce rapport.

En externe tout d'abord, la moitié des subventions accordées aux asso concernent des associations qui agissent en faveur de l'Egalité des Droits.

Bien évidemment en tant que Présidente de la Mission Locale Métropole et Volcans et également de l'animation Régionale des Missions Locales, je ne peux que saluer l'attention particulière portée au public des jeunes, par l'intermédiaire notamment des centres sociaux.

Ce sont également les formations dispensées par nos infirmières municipales en milieu scolaire par exemple sur la prévention des violences, un sujet plus qu'important, lorsque l'on sait qu'à l'occasion d'une enquête menée cet été par la Fondation des Apprentis d'Auteuil, sur un panel de 1000 élèves, 3 sur 4 ont un handicap et ont subi des violences au sein de l'école.

Je ne reviens pas sur le programme Respire à la Récré, bien évidemment, qui constitue également un marqueur fort de notre engagement à faire des cours d'école des endroits où personne ne se sent exclu et où tous les petits garçons et toutes les petites filles ont leur place.

Enfin, en interne de la Collectivité, on peut évidemment saluer le taux de féminisation qui dépasse les 61 %, ainsi que la résorption depuis 2016 des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, même si on a encore du chemin à faire là-dessus, si des progrès sont à faire malgré tout, au vu de certains déséquilibres constatés que ce soit entre les postes de titulaires et contractuels, entre certains secteurs d'activité, au niveau des postes de Direction, le Plan d'Action interne a pour vocation à y remédier.

C'est dans cette perspective que les agents et les agentes du service RH ont ainsi bénéficié d'une sensibilisation à la non-discrimination, notamment dans les procédures de recrutement.

Pour toutes ces raisons et sans vouloir être plus longue, nous saluons une nouvelle fois ce rapport pour l'Égalité des Droits, dont le contenu atteste de l'engagement de notre Ville à agir en faveur de l'égalité réelle même si nous le savons, il reste encore un chemin à parcourir. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci beaucoup Madame. Monsieur EL BAKKALI.

M. EL BAKKALI :

Mes chers collègues, je vais être bref, donc tout d'abord je tiens à remercier ma collègue, Magali GALLAIS, pour son rapport.

Un rapport d'autant plus important qu'au niveau national, la situation de crise économique et l'inflation entraînent des tensions importantes dans la population.

Ces tensions font l'objet d'une récupération honteuse par des politiques de droite et d'extrême droite qui banalisent et attisent des discours discriminatoires et exacerbent la haine de l'autre dans un but électoraliste.

La politique menée par le gouvernement en faveur d'un libéralisme autoritaire mène vers le chemin du fascisme. Perte de pouvoir d'achat, augmentation des inégalités sociales, réduction des investissements par les Collectivités qui sont obligées de compenser la hausse des factures d'énergie et d'autres charges délaissées par l'Etat.

Les périodes de difficultés économiques constituent un terrain propice à l'éclosion de discriminations au sein de la société. On le constate avec la montée des solutions populistes, cela pourrait mettre en péril des acquis difficilement obtenus.

Aujourd'hui et plus que jamais, le Plan d'Action de la délégation Égalité des Droits a un rôle principal à jouer pour défendre l'égalité des droits et la lutte contre toutes les discriminations dans notre Ville, qui a toujours été attachée aux valeurs sociales et égalitaires. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci beaucoup. Monsieur FAIDY.

M. FAIDY :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, merci à Madame GALLAIS pour sa présentation qui montre à la fois toutes les actions qui sont en cours mais également tout le retard que nous pouvons avoir dans ce domaine-là, dans le domaine de l'égalité, en particulier au sein de cette Municipalité.

Je voudrais intervenir sur un point particulier qui est la cellule d'alerte et de traitement des situations de violence sexiste ou sexuelle et/ou des situations de discrimination. Je reprends vos mots. Intervenir pour dire que je suis très surpris, mais vraiment très surpris, de constater, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus, qu'à la Ville de Clermont-Ferrand, il n'y a rien aujourd'hui pour faire en sorte que ces situations de violence ou de discrimination puissent être traitées, puissent être d'abord déclarées d'une façon qui protège les victimes potentielles.

Je suis très étonné que l'on veuille sous-traiter, je cite « l'accompagnement des agents dans l'accès à leurs droits », parce que, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je pense que protéger les personnes qui peuvent se trouver en situation de victimes de discrimination, c'est d'abord mettre en place un dispositif d'alerte qui peut être anonyme, d'alerte, une ligne que l'on peut appeler soit si on est victime soi-même, soit si on constate, on observe des victimes autour de soi.

D'ailleurs, s'il y a une chose qui est facile à sous-traiter, c'est certainement celle-ci, parce que de nombreux call centers existent et font ce travail-là et le font de manière très professionnelle. Et je m'étonne que l'appel d'offre, peut-être parce que le périmètre de l'appel d'offre en question n'était peut-être pas le bon, je m'étonne que l'appel d'offre ait été infructueux.

C'est d'abord un dispositif d'alerte, c'est ensuite un dispositif d'investigation impartial, ce qui veut dire qu'il faut avoir identifié les personnes qui peuvent mener ces enquêtes et les avoir évidemment formées. Puis enfin, un dispositif qui protège, c'est une commission ad hoc, une commission au cours de laquelle les personnes, qui là aussi auront été formées, des personnes qui sont impartiales, peuvent prendre à la fois connaissance des conclusions d'une enquête impartiale conduite par des personnes formées et puis prendre les décisions qui s'imposent.

Or, ce que je comprends à la lecture de votre rapport, Madame GALLAIS, c'est que rien n'est en place à ce jour à la Ville de Clermont-Ferrand. Ce que, je me permets de le dire, je trouve particulièrement surprenant quand je lis les écrits des uns et des autres sur Twitter qui soulignent combien il faut, et je le partage, défendre les personnes les plus faibles et les personnes qui peuvent se trouver en situation de discrimination.

Je fais le lien avec ce que j'ai eu l'occasion de dire dans un précédent Conseil Municipal. Nous avons à Clermont-Ferrand un taux d'absentéisme de 16 %, la moyenne des Collectivités c'est 10 %, la moyenne nationale c'est 5 % et je ne voudrais pas que ce 16 % qui est un taux très élevé cache des situations de détresse qui ne sont pas traitées.

Voilà pourquoi je voudrais à nouveau, c'est la seconde fois, appeler à ce que l'on puisse agir de manière déterminée, de manière forte, pour mettre en place, non pas une sous-traitance d'un système où j'appelle pour savoir comment accéder à mes droits, mais un système, un dispositif complet, robuste qui protège les victimes potentielles de violence ou de discrimination. Je vous remercie.

M. le Maire :

Je vous remercie, Madame STANISLAS.

Mme STANISLAS :

Oui merci, merci Madame GALLAIS pour cette présentation. Je vous avoue qu'avant d'être élue municipale j'ai milité de longues années dans des mouvements féministes au niveau local et je vous remercie pour la qualité de votre travail et du travail qui a été enclenché depuis 2014, merci également à Manuela puisque c'était Manuela FERREIRA DE SOUSA qui portait cette délégation précédemment.

Merci Monsieur le Maire pour votre engagement qui aboutit quand même pas qu'à des mots, pas qu'à des rapports mais à des lieux, des lieux pour mettre à l'abri, des actions pour créer des réseaux, du véritable vivre ensemble sur la Ville de Clermont.

Et j'avoue que je suis abasourdie par les propos de Messieurs BLONDEAU et FAIDY qui se permettent de jeter le doute sur la volonté politique de cette municipalité, pas que dans ce mandat, mais dans le mandat d'avant et vraiment je trouve que pour des personnes qui nous font des grands discours sur la grande cause du quinquennat et ben moi je dis, nous voulons le 1 milliard, et là aujourd'hui vous n'y contribuez pas du tout.

M. le Maire :

Merci Madame. Alors Monsieur FAIDY puisque vous avez repris la parole, Madame GALLAIS je vous la redonnerai pour la conclusion générale si vous en êtes d'accord.

Je souscris évidemment, complètement. Le cynisme en politique ça a des limites, voyez, mais je vous redonne la parole.

M. FAIDY :

Je vous remercie de me redonner la parole à nouveau. Le cynisme en politique a des limites, je suis parfaitement d'accord avec vous et personnellement j'ai encore beaucoup à apprendre dans ce domaine-là quand j'observe la scène nationale, internationale, mais locale également.

Moi, je voudrais juste, en deux mots, pour rebondir sur ce que dit Madame STANISLAS, je suis très factuel et j'ai lu le rapport. Qu'est-ce qu'il dit le rapport ? Il dit qu'il n'y a pas aujourd'hui de dispositif pour prendre en compte, pour permettre aux victimes de se manifester et faire en sorte que les cas puissent être traités de la bonne façon. C'est factuel, c'est dans le rapport, je n'ai rien inventé, je ne fais pas de procès d'intention, Madame STANISLAS.

M. le Maire :

Monsieur FAIDY vous avez des talents pour... Allez-y, Madame GALLAIS.

Mme GALLAIS :

Merci pour vos interventions. Bien évidemment je vais répondre sur le plus de points possibles. Je suis assez estomaquée, Monsieur BLONDEAU et Monsieur FAIDY, du niveau de votre intervention. Je pense que tous et toutes on peut faire de la politique, mais à ce niveau-là de bassesse sur ce sujet...

Vraiment je vais peser mes mots. Question des violences faites aux femmes, de leur accompagnement, qui je crois ici, tout le monde peut en témoigner, a été de ma part et d'autres depuis 2014, vraiment un objet politique avec comme un puits sans fond, qu'on a jamais abandonné et qu'on a poursuivi contre vent et marée, moi, les leçons de morale me semblent absolument déplacées et je crois que le rapport vous ne l'avez pas très bien lu, Monsieur FAIDY.

Alors pour vous rassurer, il y a bien un call-center, comme vous l'appellez, pour les femmes victimes de violence, ça s'appelle le 3919, c'est une ligne financée par l'Etat, Monsieur FAIDY, que les associations connaissent. Donc votre call-center, il existe, ce n'est malheureusement pas une grande découverte.

C'est bien peu de respect d'ailleurs de définir comme ça une ligne dédiée pour les femmes victimes de violence, de traiter de call-center, ça montre le niveau que vous avez sur la question humaniste de la violence faite aux femmes d'ailleurs. Pourquoi pas le délocaliser dans les pays de l'Est tant qu'on y est !

Sur ce que vous soulevez, sur le réseau LGBT. Sur le réseau LGBT, Messieurs, particulièrement Monsieur BLONDEAU, effectivement vous étiez personnalité prenante en tant que Président d'une association dont je tairai le nom parce qu'elle est dans des déboires judiciaires un petit peu compliqués, si j'ai bien compris.

Vous avez été signataire de cette charte là il y a deux ans, vous étiez présent comme d'autres et vous étiez 7 à signer cette Charte, il s'avère que depuis 2 ans, vous le savez, la difficulté de recrutement des bénévoles, de l'engagement associatif, fait qu'une partie des associations n'ont plus de bénévoles.

Certaines sont même parties de la Ville, sont arrivées, sont reparties. Mais nous organisons le réseau LGBT, autant que faire se peut, parfois nous le faisons avec deux associations dont je ne dirai pas le nom non plus, mais qui sont extrêmement motivées, toujours présentes et avec lesquelles nous avons pu construire la journée du 1^{er} décembre.

Alors Messieurs, pour votre groupe politique, il me semble que vous recevez les invitations, il me semble que ce soit à l'occasion de l'inauguration sur la question du SIDA l'année dernière, où on a eu une exposition dans le patio, moi, je n'ai jamais le plaisir de vous voir sur les violences faites aux femmes le 25 novembre, le 1^{er} décembre journée mondiale du SIDA, le 8 mars journée internationale de lutte pour l'égalité des femmes, je ne vous vois jamais. Je vous convie à nouveau à venir partager ces temps-là avec les associations, et peut-être qu'elles seront plus à même que nous, parce qu'elles ne sont pas dans le discours politique, de vous parler du travail qui est fait en concertation dans nos réseaux associatifs, quotidiennement, avec elles.

Sur la question de la marche des fiertés, Monsieur BLONDEAU, la Ville de Clermont-Ferrand n'organise pas le défilé du 1^{er} mai, ni la manifestation du 8 mars, ni celle du 25 novembre. Il s'agit d'un temps revendicatif qui est organisé par des organisations politiques ou non et des associations.

Il ne me semble pas que ce soit le rôle de la Ville de Clermont-Ferrand d'organiser des manifestations. Nous organisons, en revanche, on l'a dit, des temps de concertation, d'exposition, en tout cas pas des manifestations sur l'espace public. On ne se permettrait pas cette ingérence-là auprès des organisations et associations qui se battent pour ces droits-là, je pense que vous l'entendrez aisément.

Sur la question de la cellule d'écoute contre les violences sexistes et sexuelles, Monsieur FAIDY, il vous a été précisé effectivement dans le rapport pour ce coup-là, ce paragraphe vous l'avez bien vu, que nous étions en cours, à nouveau, suite à un appel d'offre infructueux qui a été rendu infructueux justement parce que l'association qui avait répondu n'était pas Clermontoise. Il nous a semblé que pour le suivi des agents et des agentes, il nous fallait qu'on puisse répondre à un appel aux projets avec des associations, des juristes, des psychologues, des travailleurs et des travailleuses sociales présents sur la Ville et non pas en visio.

Donc c'est pour ça que ça a été rendu infructueux, mais je vous rassure, comme j'ai dit préalablement dans mon propos liminaire, la situation a eu plusieurs réponses et il ne s'agit aucunement de nier nos responsabilités sur ces questions-là, mais d'être impartial.

Ça n'empêchera pas la Ville de faire son travail après des procédures disciplinaires si on doit le faire, en tout cas la personne qui est supposée victime sera reçue par des personnels compétents dans un lieu neutre et non pas par des Directeurs de service et ça nous semble aller dans le sens de l'égalité professionnelle et de l'égalité et de l'équité, dans l'accompagnement de situations qui peuvent être extrêmement douloureuses quand on parle de violence sexistes et sexuelles ou de discrimination, d'injures à caractère raciste.

Enfin, encore pour vous rassurer, Monsieur FAIDY, parce que c'était la ligne en dessous, j'ai bien précisé que nous n'avons pas attendu cette procédure à la Ville de Clermont-Ferrand et c'est dans le rapport, Monsieur FAIDY, pour avoir mis en place cette saisine et instruire et entendre ces personnels, ces agents et ces agentes depuis plusieurs années. J'ai même donné les chiffres de ces saisines d'agentes sur des situations de supposées violences sexuelles et sexistes.

Donc la Ville de Clermont-Ferrand sur cette procédure-là, de façon avant-gardiste par rapport à d'autres collectivités, a toujours été exemplaire et je ne souffre pas de recevoir une leçon de morale de la part de quelqu'un qui soutient un Président et un Gouvernement qui nous a expliqué depuis 7 ans que c'était grande cause du quinquennat les violences faites aux femmes, alors qu'on dénonce 777 féminicides depuis que votre Président, Emmanuel MACRON, a été élu. Je crois que pour les leçons de morale, on repassera, Monsieur FAIDY.

Pour finir, parce que vous sentez mon agacement et je crois que je vais donc arrêter de parler sous peu, je voudrais remercier Madame CHENNOUF-TERRASSE pour ses encouragements, ainsi que mes collègues Wendy LAFAYE et bien évidemment Anne-Laure STANISLAS.

Je pense avoir fait le tour et répondu à vos réponses et on se retrouve l'année prochaine, j'espère, pour un rapport qui sera, en tout cas dans les prises de parole un peu plus humaines, moins petite politique de bas étage, parce que je le déplore sincèrement et j'espère que les associations, que nous soutenons, qui vont rentrer dans le Gisèle HALIMI, je rappelle 2,4 millions d'euros pour acheter Gisèle HALIMI, avec 700 m2 d'emplacement, pas uniquement d'emplacement dédié pour les femmes victimes de violence, mais aussi pour toutes les femmes en situation précaire. Entendre des interventions politiques de ce niveau-là, chers collègues, c'est juste inadmissible, à votre place même je sortirais de cette Assemblée.

M. le Maire :

Je me permets de rajouter, parce que je sais que votre poids est tout à fait relatif au niveau gouvernemental, donc je ne peux pas vous mettre en cause sur les manquements de ce gouvernement, je sais bien que vous n'y êtes pas très écouté mais je me souviens que si nous avons dû mettre en place le centre Gisèle HALIMI, c'est que l'un de vos amis politiques avec qui vous avez fait moult photos, à l'époque, pour la campagne municipale, était le seul département qui ne tenait pas ses obligations sur ce genre de lieu. C'est la Ville parce que, dès 2014, j'avais dit que c'était extrêmement grave et que c'était une cause, que moi, je croyais comme essentielle, que la Ville a pris à bras le corps, à la fois avec Manuela FERREIRA DE SOUSA et ensuite avec Magali GALLAIS, qui ont incarné cette politique, parce que d'autres ne le faisaient pas.

C'est ce qui appellerait de votre part un peu d'humilité, voilà, je pense que c'est aussi simple que ça et ça pourrait au moins vous grandir.

Les LR d'ailleurs se sont bien gardés de dire quoi que ce soit, c'est la preuve que de temps en temps, ils savent que le silence est mieux sur certains sujets, quand ils ne sont pas tout à fait efficaces.

Je vous remercie et nous passons au point suivant. Puisque ça, c'était une information et que le débat a eu lieu, je vous propose passer au point 3 et je laisse la parole à Nicaise JOSEPH, Rapport d'Activité 2021-2022 de la commission communale pour l'accessibilité.

3- Rapport d'Activité 2021/2022 de la commission communale pour l'accessibilité.

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

Mme JOSEPH :

Merci Monsieur le Maire, chers et chères collègues, alors bien sûr nous nous inscrivons dans cette même cohérence, le rapport que vient de présenter ma collègue, que je remercie très chaleureusement d'ailleurs.

Ce rapport est dans la droite ligne de la dimension politique que nous donnons, de la dimension que nous accordons à la question de la non-discrimination, comme l'a très bien dit Anne-Laure STANISLAS. Une dimension particulière qui se retrouve dans ce rapport qui a été lu d'ailleurs sans doute avec un croisement par rapport à ce que je vais exprimer en termes de non-discrimination, en termes de dynamique pour mettre en place des politiques qui visent l'égalité.

Le rapport sur la commission communale pour l'accessibilité s'inscrit dans une démarche mais aussi dans les engagements de campagne que nous avons pu prendre, à savoir faire de Clermont une Ville inclusive pour tendre de plus en plus vers la citoyenneté, mais aussi l'autonomie des personnes seules en situation de handicap.

Pour ce faire toutes nos politiques publics se croisent pour atteindre ces objectifs. Notre politique aussi s'inscrit dans le cadre de cette charte d'accessibilité universelle et c'est cette charte d'accessibilité universelle qui va constituer notre axe.

S'agissant de la commission communale pour l'accessibilité, pour rappel elle a succédé à l'ancienne CCAPH et c'est un outil de gouvernance de la charte.

Un outil qui nous permet à la fois de mettre en place des actions et sur la base des différents axes qui ont été prévus, qui ont été définis dans la charte, avec une composition de cette commission, d'une commission plénière, mais aussi de groupes de travail avec des objectifs de coordination et d'assurer le suivi des différentes actions que nous avons à conduire. Alors bien entendu, elle en a fait état, Magali, sur la question d'inclusion. L'inclusion qui se retrouve dans toutes nos politiques publiques, que ce soit les loisirs, le sport, la culture, mais aussi l'emploi, et bien entendu l'école.

L'école inclusive, nous avons aussi eu l'occasion de présenter tout ce que nous faisons en termes d'accès à l'école, aux loisirs et aux logements.

L'application de la charte, nous allons prendre quelques exemples pour illustrer notre politique d'accessibilité et surtout de mise en œuvre de la charte d'accessibilité universelle.

Alors la méthode, s'agissant de la méthode, nous nous reposons sur une politique à la fois transversale auprès des politiques publiques mais aussi en terme de décloisonnement, en terme de lien avec les institutions, quelles qu'elles soient, institutions politiques, les acteurs économiques, les acteurs associatifs qui interviennent en terme de handicap.

L'accès à l'emploi, un enjeu essentiel pour nous. Alors on dit accès à l'emploi, il s'agit bien sûr d'intégrer les personnes en situation de handicap dans l'emploi. On sait aussi que l'emploi est un moyen pour atteindre ce choix que nous avons fait de faire de Clermont une Ville inclusive.

L'inclusion passe par l'emploi et bien entendu la formation, la formation à la fois de la personne en situation de handicap, mais la formation aussi de son environnement, c'est-à-dire de ses collègues pour qu'il y ait une évolution du regard sur la question du handicap.

Donc nous avons une Direction des ressources humaines qui fonctionne en partenariat avec diverses infrastructures, parce que l'objectif comme je vous le disais il y a peu, est bien de décloisonner la politique pour qu'il y ait une véritable prise en compte de la personne handicapée et bien entendu tous les types de handicap.

Le taux d'emploi que nous affichons, 6,18, est un taux d'emploi que nous maintenons régulièrement puisque nous sommes dans le respect de la réglementation, mais nous sommes surtout dans une ambition politique qui est celle de faire en sorte que l'emploi soit accessible à toutes les personnes, quel que soit le handicap.

Il faut savoir aussi que, en dehors de la formation qui est possible, nous mettons en place des dispositifs pour pouvoir permettre, en terme d'équipement, faciliter l'accès et le quotidien des personnes en situation de handicap, sur leur poste de travail notamment en ergonomie.

Toujours dans l'application de la charte, nous avons conduit une politique en direction de la petite enfance et l'accueil d'enfants en situation de handicap est possible dans toutes les structures de la Ville, que ce soit bien sûr dans les écoles, mais nous avons aussi en terme de culture, nous savons que la culture n'est pas toujours accessible, que ce soit les enfants d'ailleurs ou les adultes. Les enfants ont accès au centre d'initiation à la l'art Mille Formes et là c'est fondamental, parce que là aussi c'est de l'inclusion, là-aussi c'est de la mixité sociale et c'est faire valoir le droit à la différence en terme d'accès à la culture.

Participer à la construction d'une école pleinement inclusive, alors là aussi, la Ville intervient financièrement en mettant en place des moyens humains pour accompagner, mais accompagner des dispositifs qui relèvent de l'Etat et la volonté politique que nous affichons aussi bien pour les femmes dans la politique que nous conduisons, là-aussi pour les enfants dans la situation de handicap, nous apportons du financement pour contribuer à faire en sorte que ces enfants puissent accéder à l'éducation, puissent accéder à une socialisation, puisque la socialisation, bien entendu, est fondamentale quand on parle d'exclusion et l'école est un lieu de socialisation essentiel pour ces enfants, comme pour tous les enfants, quelles que soient leurs différences.

L'accès aux loisirs, je l'ai dit, la culture, les loisirs, la mise en place de séjours et des accueils de loisirs, le dispositif DAHLIR et le soutien matériel et financier aux associations, autant de dispositifs, autant de démarches, autant d'engagements de la Ville pour que l'accès à la culture, l'accès aux sports et l'accès à l'éducation et les loisirs soit absolument possible pour tous les enfants. Là je crois que c'est un engagement de la Collectivité que nous devons saluer, parce que nous nous inscrivons dans la durée, depuis la CCAPH, sur des missions que nous nous sommes données et que nous mettons en place de manière évolutive.

Un exemple pour illustrer cet engagement de la Ville en termes de handicap, la fête de la musique, la scène exclusivement dédiée à l'accessibilité, les concerts sont accessibles, mais des ateliers sont aussi mis en place, un plateau radiophonique. Bien entendu les équipements sont accessibles et permettent à chacun de pouvoir vivre ce moment de partage, un moment chaleureux, un moment à caractère culturel pour que toutes les personnes en situation de handicap puissent elles aussi vivre ces moments de partage dans les arts et la culture.

S'orienter vers une offre sportive plus accessible et inclusive, l'engagement de la Ville aussi se traduit dans les activités sportives. Nous avons en 2021 inauguré le stade Philippe MARCOMBES, avec un nouvel espace de découverte du sport adapté. Là aussi on est dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. 5500 heures par an de mise à disposition périodique pour le sport adapté, c'est aussi un engagement et les aires inclusives de jeux à Marcombes, à l'école Centrale, au Jardin Lecoq, autant de lieux qui permettent d'accéder aux activités sportives. Le plan de formation interne est en cours et à destination des éducateurs et éducatrices sportives.

Alors nous disions que la formation était assurée, assurée aussi bien pour le personnel et formation pour les éducateurs aussi sportifs, parce que c'est tout l'environnement qui doit prendre part à cette évolution du regard en direction du handicap.

La Ville a adopté la démarche Qualiville, le portail citoyen qui a été mis en place, facilite les démarches administratives pour tous, pour toutes les personnes, avec des dispositifs qui sont adaptés. L'installation du système de boucle pour les personnes malentendantes et déficientes a bien entendu fait sauter les frontières et les obstacles pour accéder aux différentes informations et accéder aux différents services de la Ville.

L'accessibilité des bâtiments et des installations, là aussi, nous sommes dans cette démarche qui a commencé avec l'agenda d'accessibilité que nous avons mis en place et que le Conseil Municipal a voté, les bâtiments recevant du public ont été mis aux normes. Ça nous a coûté 280 000 euros, un engagement financier donc en dehors de l'engagement en termes de moyens humains, l'engagement financier de la Ville vient démontrer l'ambition que nous avons de véritablement faire en sorte que la Ville de Clermont soit une ville inclusive. L'élargissement des portes, l'alarme visuelle dans les sanitaires, les boucles magnétiques, la mise aux normes des ascenseurs, autant de dispositifs qui favorisent l'autonomie, qui favorisent l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les groupes de travail donc au sein de la CCA ont traité différents sujets, 4 rencontres ont été mises en place avec tous ses partenaires institutionnels, mais aussi les acteurs associatifs qui interviennent à nos côtés en tant qu'expert, parce que le regard sur le quotidien est un regard précieux pour nous permettre d'améliorer et d'affiner nos dispositifs en termes d'accessibilité du bâti et de la voirie.

Les groupes de travail se sont exprimés et nous ont sollicités avec certaines préconisations. La demande d'un contact unique à la Ville pour qu'il y ait un interlocuteur ou une interlocutrice pour la question de l'égalité des droits. Ça a été acté, l'accompagnement des associations, le besoin d'accompagnement des associations, c'est un rappel et là nous sommes absolument attachés à apporter une réponse parce que nous savons combien il est important pour les associations, qui sont de véritables partenaires de service public, de pouvoir être en contact avec nos services pour à la fois nous apporter un éclairage sur les projets que nous mettons en place, mais aussi pour contribuer à faire en sorte que ce que nous mettons en place soit véritablement adapté aux réponses qu'ils attendent.

Anticiper les aménagements pour l'espace public en matière d'inclusion, ce travail est en cours, en partenariat avec la métropole, pour bien entendu élargir au mieux les réponses que nous apportons au plan matériel.

Sur la question de l'accessibilité physique et numérique, les problématiques d'aménagement sur l'éco-quartier Trémonteix ont posé quelques problèmes, l'organisation d'une visite sur la place avec les services pour adapter certains aménagements est en cours. Là aussi, nous avons bénéficié de l'expertise de ces acteurs qui sont spécialisés dans la question du handicap pour pouvoir, je le disais, faire en sorte que la réponse soit véritablement adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap.

La problématique du partage de l'espace public en tant que piéton fragile, la demande aussi a été exprimée par les associations, le lien a été fait avec les services en particulier le groupe de travail circulation pour affiner la réponse et faire en sorte qu'il y ait une adaptation, là-aussi, du dispositif.

Une proposition de mener les campagnes de sensibilisation au handicap, campagnes de sensibilisation au handicap à tout public, notamment aux entreprises qui travaillent sur le terrain, parce qu'elles sont absolument coupées de la réalité et l'organisation des travaux démontre bien qu'il y a besoin de partenariat et de communication avec ces entreprises pour que les réponses qui sont apportées sur le terrain soient adaptées au quotidien et facilitent le quotidien et la circulation des personnes en situation de handicap.

Ville engagée, alors, elle l'a dit, Magali, nous sommes engagés, nous sommes dans une ambition qui est absolument claire, la Ville engagée aussi. Nous avons aussi en termes de mobilité, puisque la mobilité est une des conditions sine qua non pour faire en sorte que l'inclusion soit une réalité, que la mixité sociale aussi soit une réalité. Donc en termes de transport, en termes de communication, nous sommes dans cette démarche de construction d'une politique de communication, à tous les niveaux pour que tous les handicaps soient concernés et que les personnes quel que soit leur type de handicap puissent accéder aussi bien à la formation qu'à l'information et faire en sorte que la compréhension soit facilitée parce qu'on assiste aujourd'hui à des obstacles qui se présentent en termes d'information aussi bien dans nos services que dans certains ERP et à ce titre-là nous nous inscrivons dans le projet INSPIRE qui apporte des réponses que nous savons puisque c'est un projet qui a été soumis au Conseil Municipal il y a quelque temps.

Les perspectives pour fin 2022 et 2023, l'aménagement de l'espace public et l'évolution du regard. Alors bien entendu, tout ce qu'on a mis en place jusqu'ici en termes d'aménagement de l'espace public, nous sommes dans cette évolution, dans cette logique, dans cette cohérence. La valorisation de notre politique, pas seulement aux yeux de ces publics que nous visons, mais aussi pour tous les Clermontois, faire en sorte que la communication soit un des piliers majeurs pour pouvoir contribuer à cette évolution du regard sur le handicap. Bien entendu les actions en direction des Clermontois et Clermontoises se feront dans une logique de partenariat, de transversalité avec les services, de transversalité avec les associations. Nous avons l'expérimentation que nous avons eue dernièrement dans le cadre de la semaine du handicap, puisque nous avons contribué avec les associations à valoriser cet évènement auquel nous avons pris part et nous avons apporté un soutien, en termes d'équipement et de présentation.

Merci chers collègues de votre attention. En tout cas ce que l'on doit retenir, c'est que l'ambition, aussi bien l'ambition que la volonté politique de la Ville, s'affichent dans tous les domaines, dans une cohérence avec ce décloisonnement qui nous permet, qui permet aux autres institutions non seulement de contribuer, mais de faire en sorte qu'il y ait une véritable évolution dans la vie et le quotidien des personnes en situation de handicap.

M. le Maire :

Merci Madame, y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MIQUEL, allez-y !

M. MIQUEL :

Oui, je vous remercie, Madame JOSEPH pour sa présentation, et j'en profite aussi pour la remercier personnellement parce que, moi aussi, je suis en tant qu'élu Conseiller Municipal délégué sur la question du handicap amené à intervenir beaucoup y compris sur la Commission Communale pour l'accessibilité et Madame JOSEPH, qui est très investie au niveau du CCAS, contribue aussi à un travail d'équipe intéressant, que je trouve très prometteur, qui, à mon avis, a aussi amené des progrès significatifs en l'espace de 2 ans. Ça n'aurait pas été permis bien sûr sans l'appui de la mission Egalité des Droits, ça a été mentionné dans le rapport précédent. Mais aujourd'hui que cette mission Egalité des Droits est dotée de 4 agentes qui la font fonctionner encore plus efficacement, ça a vraiment amené un coup de boost dans la manière d'embrasser la question du handicap.

Sur la Commission Communale sur l'accessibilité, je pense qu'il est important de remarquer qu'il y a effectivement une réunion plénière qui se tient une fois par an et qui réunit toutes les associations relevant du périmètre du handicap qui permet à la Ville de présenter les actions qui ont été menées pendant toute une année, mais on a désiré aller plus loin parce qu'on sent aussi ce besoin de lien un peu plus permanent et la création des 3 groupes de travail qui ont été opérés l'année dernière, cette création a permis de se voir beaucoup plus régulièrement, d'approfondir les sujets. Je pense notamment à ce qui revient le plus souvent, les accessibilités physiques et numériques, qui sont une réelle problématique, pas toujours simple à résoudre.

Il faut parfois beaucoup de temps et c'est là aussi où c'est précieux de pouvoir compter sur des élus engagés comme Madame JOSEPH, comme l'appui du CCAS, parce que le CCAS aussi dispose d'un bel outil avec l'ESAT, on a des personnels au sein de cet ESAT qui savent aussi donner leur expertise.

Mais au-delà de ça, je suis aussi reconnaissant dans la manière aussi, dans leur ensemble, les services prennent cette question à cœur. Par exemple sur les questions de stationnement, de circulation. Aujourd'hui c'est quelque chose qu'on a régulièrement à traiter et je trouve qu'il y a une attention de plus en plus soignée, de plus en plus fournie, précise, réactive et ça permet d'avancer avec les associations. Parce qu'il y a des associations qui sont en proie des fois à de réelles difficultés, tout simplement pour évoluer dans la Ville, pour faire vivre leur association qui se trouvent parfois au cœur de réalités pas simples en terme de conflits de circulation, véhicules routiers et cheminement sécurisé pour les personnes en situation de handicap, voilà, je tenais à le souligner.

Je remercie Madame JOSEPH pour sa présentation.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Monsieur MIQUEL. Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Je tiens à remercier notre collègue Madame Nicaise JOSEPH. Simplement dire que sur ce rapport effectivement tout a été expliqué et détaillé. Peut-être pas dans la profondeur, Madame Nicaise en commission vous nous avez rappelé tout l'intérêt de ce rapport et la nécessité de le mettre en débat aujourd'hui et je regrette fortement qu'il n'y ait pas un débat plus profond sur des questions essentielles et nécessaires.

Alors vous avez développé votre inscription dans les différents engagements cités dans ce rapport.

Vous avez rappelé aussi lors de cette commission l'inclusion afin qu'elle soit une réalité, une réalité pour tous. Je vous avais également posé la question, à savoir le taux de pourcentage des emplois des personnes en situation de handicap, vous nous avez précisé 6.8 %.

Alors les 6 % normalement obligatoires au vu de la loi, c'est en fonction du nombre de salariés, et je suppose qu'avec le temps et dans le futur vous allez augmenter ce taux de pourcentage à la hauteur du nombre d'employés dans la municipalité.

Alors notre collègue vient de rappeler la question de l'accessibilité numérique, etc. et moi je rappelle que l'accessibilité de pouvoir circuler sur les trottoirs reste une problématique et l'Association des Paralysés de France qui fait régulièrement des interventions de terrain le rappelle aussi souvent qu'il y a un vrai problème et un problème qui doit être traité urgemment.

Voilà, alors je voulais simplement rappeler ces deux points-là, la question des trottoirs et la question du pourcentage des personnes en situation de handicap employées à la municipalité.

Voilà, je vous remercie beaucoup.

M. le Maire :

Merci Madame, s'il n'y a pas d'autres interventions, c'était une information, je vous remercie. Nous passons donc au point suivant. Nous entrons dans la Commission numéro 1.

M. le Maire :

Quelques précisions, je vais donner la parole évidemment à Monsieur DUBREUIL qui va en fait faire une présentation globale à la fois pour le point 4 qui est la réponse de la Ville de Clermont aux 40 propositions de la Convention Citoyenne, et ensuite la délibération numéro 5 qui est la mise en œuvre des Forums de territoire, nouveaux conseils de quartier de la Ville.

Comme les deux sont liés, donc c'est une présentation globale. Sur la première c'est une information, il n'y aura pas de vote. On passera au vote à la fin du débat sur la cinquième.

Monsieur DUBREUIL, vous avez la parole.

COMMISSION 1 : Ressources humaines-Finances-Administration générale-Innovation démocratique-Energie-Ville en transition-Relations usagers et transition numérique.

4- Réponse de la Ville de Clermont-Ferrand aux 40 propositions de la Convention Citoyenne

5- Mise en place des Forums de territoire, nouveau conseils de quartier de la Ville

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

M. DUBREUIL :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Donc oui, une présentation pour deux délibérations. La première concerne la réponse de la Ville de Clermont-Ferrand aux 40 propositions issues de la Convention Citoyenne.

Pour rappel, au mois de juin dernier les 60 membres de la Convention ont remis à Monsieur le Maire les 40 propositions qu'ils avaient rédigées et à l'occasion de cette cérémonie, le Maire s'était engagé à ce qu'au mois de décembre la Ville délibère dans le cadre d'une décision cadre qui sera ensuite déclinée tout au long de ce mandat par des dispositifs plus précis, afin d'apporter, et c'était son engagement, notre engagement, d'apporter une réponse à chacune des 40 propositions qui nous ont été remises.

Etant entendu que quelques temps auparavant, une votation avait eu lieu, les Clermontois et les Clermontoises avaient été invités à prioriser les différentes propositions qui avaient été formulées et nous avons d'ailleurs je crois, juste avant les vacances d'été, fait une présentation des résultats de ce vote.

Donc cette Convention citoyenne, je ne rappelle pas longuement la manière dont elle s'est déroulée, simplement qu'elle a duré à peu près 8 mois, 6 sessions, 6 week-ends ont occupé les 60 participants. Le Conseil Municipal avait retenu un mandat assez large, puisqu'il avait retenu 3 thématiques générales, la transition écologique, sociale et démocratique, avec cette idée de laisser une pleine liberté aux membres de la Convention à l'intérieur de chaque ligne de ces 3 thématiques, pour se saisir des sujets qu'ils souhaitaient travailler, qu'ils souhaitaient approfondir.

Parallèlement à ce travail en comité restreint, à huis-clos, le choix avait été fait par cette municipalité d'ouvrir également sur le reste des forces vives la population clermontoise par le biais d'une part d'un conseil consultatif au sein duquel étaient présents, les associations, les syndicats, les élus des groupes d'opposition etc, etc. mais également de permettre par le biais d'une votation en ligne à mi-chemin, à mi-parcours de ce processus aux Clermontoises et Clermontois de contribuer au travail qui avait déjà été entamé par les membres de la convention.

Celle-ci, je le rappelle également, a reposé sur une méthodologie assez originale si on la compare aux quelques conventions, on pouvait les compter sur les doigts d'une main. A l'époque où nous avons décidé d'en organiser une, puisque nous avons souhaité que bien entendu des experts puissent être entendus par les membres de la Convention, des experts, qu'on pouvait leur proposer, mais qu'ils pouvaient également désigner de leur propre chef, des agents de la Ville et de la métropole, mais également des élus qui tout au long du processus ont poursuivi, ont suivi le travail opéré par les membres de la Convention et si la demande leur était faite ils pouvaient tout à fait répondre aux questions qui leur étaient posées. Cette méthodologie qui était assez originale et que je voulais rappeler.

On en arrive donc à cette étape qui est fondamentale, qui en tout cas est l'une des plus importantes de ce processus de démocratie participative, puisque conformément à l'engagement pris par la municipalité nous devons apporter une réponse à l'ensemble des propositions qui avaient été formulées.

Pour cela, la Direction de l'Innovation et la Participation, dont je remercie véritablement l'ensemble des membres pour le travail qu'ils ont accompli, a entamé un travail transversal avec l'ensemble des autres directions de la Ville puisque les 40 propositions ont été transmises à toutes les directions de la Ville, à tous les services de la Ville en leur demandant de réaliser 2 choses.

La première chose est de répondre à trois questions qui allaient déterminer la faisabilité, mais plutôt en fait le calendrier dans lequel nous allons pouvoir envisager de répondre à telle ou telle proposition.

Ces questions sont écrites, tout en petit, mais je vais vous les lire. D'une part est-ce que telle ou telle proposition rejoint déjà une politique menée ou envisagée par la Ville ? Nécessite-t-elle, si c'est le cas, certaines adaptations, certains approfondissements, certaines innovations ? Et enfin, y-a-t-il, même si nous avons prévu un certains nombres de mécanismes pour s'en couvrir, s'en garantir, y-a-t-il des propositions qui heurteraient certains engagements pris par la majorité au cours de la campagne électorale ou depuis le mandat ?

Il y a d'abord eu ce travail qui a été opéré par l'ensemble des services et après lecture des 40 propositions, nous avons demandé à toutes les Directions de tous les services de classer les propositions en 4 grandes catégories qui sont les suivantes : parmi toutes les propositions, quelles sont celles qui permettent d'approfondir des mesures ou des politiques qui sont déjà menées ou envisagées ?

Ensuite quelles sont celles qui vont enrichir des politiques que nous envisageons de mener ? C'est-à-dire qui vont nous pousser au-delà de ce qu'on avait prévu mais qui restent bien dans la ligne droite de ce que nous avons ambitionné.

Troisième catégorie, quelles sont celles des mesures que nous n'avions pas initialement prévues, qui n'étaient pas dans notre programme de campagne, qui n'étaient pas forcément dans nos feuilles de route, mais que les membres de Convention nous demandent d'étudier, nous demandent d'approfondir afin de pouvoir les réaliser, bien sûr dans un calendrier et selon une méthode qu'il ne nous est pas possible aujourd'hui précisément de définir, mais c'est vers cela que nous voulons tendre.

Enfin une dernière catégorie qui est certainement la plus délicate, c'est celle des propositions qui ne relèvent pas à proprement parler des compétences de la Ville, mais des compétences métropolitaines pour la plupart, mais parfois des compétences départementales, régionales, voire des actions qui pourraient être menées par des tissus associatifs, par des citoyens, etc.

Donc, vous avez sur cette diapositive, ce classement opéré par les différents services de la Ville. En vert, je ne sais pas si vous voyez bien, ce sont les propositions relevant du groupe Transition Ecologique, donc il y avait 5 actions de la première catégorie, 3 de la deuxième, 4 de la troisième et 4 de la dernière et ça se décline de la même manière pour le groupe de travail Transition Sociale et Transition démocratique. Ce travail que je salue vraiment et je tiens à nouveau à remercier l'ensemble des agents et des services qui y ont contribué, constitue pour nous, à la fois un état des lieux, un état des lieux de nos politiques, un état des lieux de la façon dont on est en mesure de répondre à plus ou moins brève échéance aux propositions faites par la Convention. Mais ce travail contient également un certain nombre de propositions.

Alors, oui ce sont des propositions faites par les services qui constituent pour nous une sorte d'aide à la décision, on sait ce que l'on fait, on sait ce qu'on est en mesure de faire, à plus ou moins longue échéance. A partir de ce travail-là nous allons pouvoir décliner tout au long de la fin de ce mandat à court terme, à moyen terme et à plus long terme, eh bien les différentes réponses que nous nous sommes engagé à apporter aux 40 propositions qui nous ont été remises.

Quelques exemples qui ont été mis sur cette diapositive, sur chacune des transitions.

Sur la transition écologique, à court terme, il y a déjà des mesures que nous avons lancées, sans attendre cette délibération. Alors Anne-Laure STANISLAS va nous parler tout à l'heure de la mise en place de la version beta du budget carbone, mais on peut également citer, par exemple, le bonus végétalisation ou renaturation de la Ville que nous avons initié dans le cadre de la troisième édition du budget participatif. A moyen terme va être développée une politique de végétalisation des délaissés de voirie et d'accroissement du nombre des placettes qui vont être végétalisées et à plus long terme, parce que ça suppose des études complémentaires, ça suppose de prendre compte, acte avec des acteurs dans ce domaine-là, la proposition de mettre en place un système que l'on appelle les carbonautes, c'est-à-dire pour le dire très schématiquement, un petit peu l'équivalent de notre budget carbone mais appliqué aux ménages et aux individus.

Alors je ne vous dresse pas toute la liste, on peut faire le même constat pour la transition sociale et démocratique. Il y a des mesures que l'on peut mettre en œuvre et que l'on a déjà commencé à mettre en œuvre à court terme. Certaines que l'on va mettre en œuvre à moyen terme et d'autres qui vont exiger un peu plus d'étude, de travail, de temps pour pouvoir les concrétiser.

Voilà comment ce travail a été entrepris, c'est un travail de méthode qui nous permet aujourd'hui d'adopter cette délibération cadre, support qui sera décliné par la suite, dans les années à venir.

Bien entendu, il ne suffit pas de décréter le fait que ces mesures vont absolument être mises en œuvre si on n'est pas en capacité de le vérifier.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris l'engagement, et je le renouvelle ce soir, d'une part d'assurer auprès des membres du Conseil Municipal tous les ans une information sur les différentes réalisations qui auront été faites ou débutées en réponse aux propositions de la Convention Citoyenne. D'autre part, la première mission qui sera confiée à l'instance d'évaluation citoyenne qui sera mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2023, cette première mission sera d'évaluer la mise en œuvre par la Collectivité des propositions de la Convention Citoyenne.

Donc, ce seront les deux éléments qui nous permettront de mesurer les efforts et les actions qui sont et qui seront véritablement réalisés.

Donc voilà pour cette première présentation.

J'enchaîne immédiatement sur la deuxième délibération, parce qu'elle est présente ici également comme une des premières concrétisations, une des premières réponses apportées par la Ville à une des propositions de la Convention Citoyenne.

Alors, c'est une réponse qui est relative dans la mesure où la création de ce que la loi appelle les conseils de quartier est une obligation pour les villes de plus de 80 000 habitants. Vous le savez, au début du mandat le territoire administratif de la Ville a été découpé en 5 grands secteurs. A cette occasion, 5 adjoints de quartier ont été désignés. La conséquence ou la suite nécessaire était la mise en place de ce que la loi appelle les Conseils de quartier, qui ont pour mission à la fois de pouvoir être consultés par le Conseil Municipal sur des projets touchant aux territoires et à la Ville. Mais ils ont également un pouvoir de propositions, un pouvoir de travail et de propositions qui leur permet de faire remonter des idées, des projets auprès de la Ville.

Donc, on part de cette base légale pour déployer ce que l'on a décidé d'appeler les forums de territoire, puisque presque à l'unanimité nous avons considéré que l'appellation de Conseil de quartier était trompeuse, qu'elle risquait d'engendrer des difficultés de compréhension, des confusions avec les Comités de quartier, avec les différents conseils consultatifs qui peuvent exister.

Donc, nous avons préféré retenir cette appellation de forum de territoire, selon une modalité assez originale, vous allez le voir, qui nous est permise tout simplement par le fait que le législateur nous a presque laissé les coudées franches. En la matière, les collectivités sont libres de déterminer les modalités de fonctionnement, de composition, d'organisation de ces forums de territoires.

Donc participer, renouveler ou renouer, associer ce sont les 3 grandes missions confiées par la loi aux Conseils de quartier, forums de territoire et vous allez voir que dans la structuration de ces forums nous avons essayé de reprendre chacune de ces trois grandes missions qui sont confiées par la Collectivité à ces nouvelles instances, dans le but de consulter, dans le but de faire participer et leur permettre de faire remonter des projets, dans le but également de renouer le lien avec nos compatriotes, avec les quartiers le cas échéant.

Donc une organisation en trois piliers que je vous décris rapidement. Je crois que ce schéma a été reproduit dans la délibération.

D'abord le bureau, c'est celui-ci qui constitue véritablement l'instance du forum de territoire qui a à la fois un rôle d'animation de ce forum de territoire, à ce titre, comme son nom l'indique, le bureau va assurer l'administration du forum de territoire. En tant que tel, en tant qu'animateur, c'est ce bureau qui va faire le lien avec toutes les forces vives d'un quartier, toutes les forces vives d'un territoire, donc les associations, les Comités de quartier bien entendu, en priorité, les Collectivités, les habitants, les commerçants, etc.

Donc il y a ce rôle d'animation et puis deuxième rôle en tant qu'instance administrative, en tant que bureau va être d'initier, d'organiser les différentes manifestations, les différentes actions que le forum de territoire va vouloir mener. Donc on parlait tout à l'heure d'un pouvoir de propositions, je sais que tous les ans il y a des collectifs d'habitants, des comités qui planchent sur des sujets qui nous font remonter des propositions, à l'échelle non pas du quartier mais du territoire plus largement entendu. Ça sera le rôle du bureau d'animer, de coordonner ces différentes actions.

Alors ce bureau on a voulu le composer en s'inspirant de la méthode que l'on avait retenue pour composer la convention citoyenne. En retenant plusieurs éléments structurants. D'une part nous avons souhaité utiliser le tirage au sort pour constituer le bureau de chacun des forums de territoire.

Ce qui permet d'assurer une représentativité assez poussée, jamais parfaite bien entendu, mais assez poussée des tranches d'âge. On a entendu tout à l'heure que près de 30 % de la population a moins de 30 ans, il est impératif que ce pourcentage soit respecté. La parité hommes/femmes, le pourcentage de résidents étrangers, etc.

Mais également au sein de chaque territoire une bonne représentativité des différents quartiers vécue par les habitants.

Le deuxième point structurant, c'est un mandat bref, un mandat de deux ans qui sera renouvelable par moitié tous les ans pour éviter de reproduire les erreurs du passé et d'éviter de faire en sorte que nos forums de territoire soient calqués sur le fonctionnement du Conseil Municipal. Les habitants, les associations qui vont vouloir y participer ne peuvent pas s'engager sur 6 ans, ils vont s'épuiser au bout d'un certain temps. C'est beaucoup plus enthousiasmant de travailler pendant 2 ans sur un sujet, une thématique, un projet, plutôt que s'engager sur 6 ans et au bout d'un certain temps de jouer le jeu de la chaise vide.

Pour terminer, les deux autres piliers de ces forums de territoire, d'abord pour répondre aux exigences posées par la loi, une manifestation annuelle sur chacun des territoires, un évènement annuel ou forum annuel de territoire qui va permettre à la fois, à la Ville d'informer, d'échanger avec la population de chaque territoire sur les politiques municipales qui sont menées.

C'est une des missions confiées aux adjoints de quartier et aux forums de territoire, mais également de manière ascendante cette fois-ci, permettre aux différents acteurs du territoire de travailler, on voudrait organiser des ateliers participatifs, on voudrait faire se rencontrer les forces vives à cette occasion-là, afin de faire remonter des propositions ou autres recommandations, peut-être une pétition un jour, par ce biais des forums de territoire.

La dernière et je m'arrête là, la toute dernière phase de ce forum de territoire c'est de permettre d'ouvrir non seulement aux membres du bureau mais à toutes les personnes intéressées qui participeraient à ces forums de territoire de leur proposer de participer à un certain nombre de parcours ou de démarches qui sont déjà mises en œuvre par la Ville.

Quel type de démarche ? Les futurs Conseils Municipaux des jeunes, lorsqu'à la rentrée 2023, ils seront définitivement mis en place, le budget participatif, le fond de participation des habitants ou encore le droit de pétition, je l'ai dit.

C'est aussi permettre aux membres des forums de territoire de tisser des liens avec les autres instances représentatives où on sait qu'il y a des instances représentatives sur la restauration scolaire, sur les usagers des centres sociaux, etc.

Donc l'intérêt de ce forum de territoire est de pouvoir faire le lien avec ces différentes instances représentatives.

Là encore nous nous sommes engagés à faire un point avec les différents acteurs au bout d'un an afin de voir ce qui a bien fonctionné et ce qui a un petit peu moins fonctionné, on va apprendre en marchant, on va le faire avec les différents acteurs et intervenants à cette occasion.

Voilà un petit peu le plan de bataille que je voulais vous présenter. Pardon d'avoir été un petit peu long.

M. le Maire :

Merci beaucoup. Madame MIZOULE, ensuite ce sera Monsieur LANDIVAR, Madame BARRAUD, Monsieur BLONDEAU et Madame JALICON. Madame MIZOULE vous avez la parole.

Mme MIZOULE :

Merci Monsieur le Maire et merci Monsieur DUBREUIL pour ces présentations, merci également pour votre investissement sincère sur cette délégation dont vous avez la responsabilité, j'en suis témoin et je pense que mes autres collègues partageront ce constat.

J'en profite aussi pour remercier les services de la Délégation Innovation Démocratique qui fait preuve d'une motivation et d'une capacité de travail à toute épreuve pour assumer justement l'engouement de leur adjoint en responsabilité.

Je vais plutôt intervenir sur la création des instances de proximité que formeront ces Forums des territoires, je trouve qu'ils sont extrêmement illustratifs de la volonté de notre majorité de mettre des moyens tangibles au service et au bénéfice du développement de la concertation avec les Clermontois.

Les moyens tout d'abord avec la création de postes de chargés de développement, car pour faire vivre des Forums de territoire, il est nécessaire d'avoir des personnes en interface avec la Collectivité.

Des moyens aussi sur le déploiement du fond de participation des habitants qui était un dispositif qui se cantonnait aux QPV. Il va être déployé sur l'ensemble des quartiers de la Ville. Cet outil est un outil concret qui permet le financement d'initiatives portées par et pour les habitants.

Au-delà des moyens que nous créons, le service démocratie participative, il est également important de souligner la conception avec laquelle nous avons voulu mettre en œuvre ces outils.

Une conception extrêmement horizontale puisque comme vous l'avez remarqué dans cette présentation, la gouvernance des Forums de territoire ne sera pas faite par un adjoint ou un élu en responsabilité, ce sera bien au bureau de décider lui-même de sa gouvernance, les adjoints de quartier sont bien entendu présents et pourront eux œuvrer au débat mais ne seront pas les Présidents de ces instances.

Les membres du forum auront entre les mains la possibilité aussi d'être à la manœuvre pour monter des initiatives, ils seront d'ailleurs ceux qui porteront les Forums de territoire en tant que tels et ils pourront comme je l'ai dit précédemment gérer un budget avec ce fond de participation des habitants.

Enfin, la constitution en tant que telle sur la base d'un tirage au sort montre notre volonté d'inclure l'ensemble des citoyens Clermontois, en somme je trouve que cette délibération est extrêmement illustrative de nos objectifs de transition démocratique que l'on porte fortement et un bel exemple de notre volonté profonde de continuer à développer des relations de proximité avec l'ensemble des Clermontois pour construire une ville écologique, solidaire et démocratique. Merci.

M. le Maire :

Merci beaucoup Madame. Monsieur LANDIVAR, vous avez changé de place, vous ne vous affichez pas sous ce nom-là. Vous avez son pouvoir, donc.

M. LANDIVAR :

Aujourd'hui je suis double, double dose pour le même prix. Donc j'ai deux fois plus de temps, c'est ça ?

M. le Maire :

Vous avez deux voix, c'est déjà beaucoup à mon avis, mais...

M. LANDIVAR :

Mais quelle voix j'ai. Je voudrais remercier surtout les habitants qui ont participé à cette Convention citoyenne parce qu'on voit bien en fait la fécondité et les moments brillants, perspicaces, que ce type de mécanisme permet de réaliser dans une ville.

Les propositions sont tout simplement malignes, intelligentes, on voit bien que les conventionnés savent bien ce qui se passe dans la Ville. N'est-ce pas ?

C'est très intéressant parce que souvent on dit « les citoyens n'ont pas trop envie de s'engager dans la Ville, dans la vie de la Ville, etc. Qu'il y a une distance. Que pas tous les sujets sont faciles à comprendre, etc. »

Et là, on voit que les choses deviennent extrêmement simples. Au sens beau de la simplicité, une simplicité démocratique.

On le voit bien, les citoyens disent on en a marre du béton, on en a marre à Clermont du béton. Alors ça s'est traduit dans la réponse de la Ville « il y aura des améliorations du PLU et ça va se faire d'une manière magnifique cette fois-ci » parce que c'est un problème de PLU en fait. C'est ce qui est en train de se dire en ce moment, par exemple sur Cataroux, c'est le PLU.

Avant il y avait un PLU qui n'était pas assez... Mince qui c'est qui l'a fait le PLU d'avant ? Oui c'est la même majorité, c'est vrai. On avait oublié ça.

Donc il y a une perspicacité à voir que les gens, et ça les collectifs naissent pratiquement tous les mois à Clermont-Ferrand sur : on en a marre du béton, on en a marre qu'il n'y ait pas de participation sur le béton, sur les projets immobiliers, sur la mainmise des promoteurs immobiliers. On en a marre que ce ne soit pas encadré par une volonté démocratique.

Là ce qui est intéressant, c'est qu'il ne faut pas noyer le bébé démocratique dans quelque chose qui est lié à une sorte de participation vague, c'est-à-dire qui sont la plupart du temps des réunions d'informations et pas ce que revendiquent aujourd'hui les citoyens, c'est-à-dire une co-construction.

Sur la pub, ça aussi c'est intéressant, comme d'ailleurs dans les consultations sur le règlement de publicité. Sur les règlements de publicité 95 % des personnes qui sont intervenues pour donner leur avis, c'est pour dire « on ne veut plus de la pub ! ».

Et la réponse ici c'est « on a fait un plan de sobriété » sachant qu'en même temps, et vous le savez très bien, la promesse de cette municipalité est de dire on ne mettra pas de pub numérique et électronique. Quelques mois plus tard, qu'est-ce qui se passe ? On la met. C'est vrai ou c'est pas vrai ? C'est absolument vrai !

On veut plus de pistes cyclables, ça aussi c'est extrêmement intéressant. Donc, bien évidemment qu'il y en a de plus en plus et heureusement. Je rappelle l'engagement, il va falloir s'y tenir. 365 kilomètres à réaliser avant la fin du mandat, tic-tac, tic-tac.

Sur la piétonisation également, ça aussi c'est intéressant, je le dis pour nos élus de droite qui souvent nous disent « ouais, sur la transition écologique, les citoyens, ils en ont marre de la transition », là il n'y a que de la transition en durabilité forte.

C'est-à-dire en durabilité qui prend en compte le fait que nos limites planétaires ne sont pas négociables, qu'il va falloir diminuer de 40 % nos émissions de CO2 et qu'il va falloir se retrousser les manches tout de suite.

Tout ça pour dire que cet aspect brillant, magnifique des moments démocratiques comme cela, il faudrait les appliquer dorénavant à des granularités aussi fines que des projets d'urbanisme, que des situations encore plus concrètes que simplement des éléments génériques.

Il y a quelques jours, bien évidemment cette majorité qui pourtant dans ses intentions est extrêmement portée dans les discours sur la démocratie, etc. refuse qu'il y ait un débat démocratique sur le plus grand projet d'urbanisation de réaménagement qui va arriver dans les prochaines années, c'est-à-dire le site de Cataroux.

Alors que la droite, ici ou à la métropole, refuse de donner un droit d'initiative pour porter, non pas un projet, mais pour porter la volonté de mettre à plat les scénarios sur ce qui va être possible d'imaginer dans ce site énormissime de Cataroux, énormissime. Et qui ne devait même pas passer avec débat. Vous vous rendez compte quand même ! Cataroux, 42 hectares, il n'y avait même pas de débat qui allait s'initier là-dessus.

Donc, bravo pour les intentions, comment ? Quoi ? Qu'est-ce qui n'est pas vrai ? Quel débat ? Sur Cataroux il y a un débat ? Véritablement ? Alors les gens n'ont pas été invités au débat.

D'ailleurs je découvre le projet de Michelin, parce qu'apparemment il circule progressivement.

M. le Maire :

[inaudible]

M. LANDIVAR :

C'est privé, c'est ça ? Pourquoi n'importe quoi ? Exprimez votre avis.

M. le Maire :

Non, mais sérieusement, commencez par faire des jardins partagés dans l'école de commerce, ce sera drôle !

M. LANDIVAR :

C'est quoi la réponse, c'est une réponse, pourquoi ?

M. le Maire :

C'est un dossier de la Ville...

M. LANDIVAR :

Je n'ai jamais dit ça, j'ai même proposé, écoutez bien...

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Ne déformez pas les propos de vos collègues...

M. LANDIVAR :

Écoutez bien ce que je dis...

M. DUBREUIL :

[inaudible]...60 personnes pendant 8 mois qui ont travaillé pour nous... [inaudible]

M. LANDIVAR :

Oui c'est ce que j'ai dit, d'accord. Alors je reviens là-dessus. C'est dans la délibération, pistes cyclables, il y a tout un paragraphe là-dessus, sur le règlement de publicité, il y a tout un paragraphe là-dessus. Je ne suis pas sur Twitter, non.

Si vous voulez on peut rester là 7, 8 heures.

Donc voilà, merci pour ces interruptions nombreuses, voilà c'est comme ça. Je peux finir ou pas ?

Donc tout ça pour dire que ces moments de conventions citoyennes et d'application démocratique que j'ai saluées au tout début de ma démarche, je l'ai dit ou pas ? Non mais je peux continuer ou pas ?

Il y a eu combien d'interventions pendant que j'ai parlé ? Une, deux, trois, quatre, cinq, six, calmez-vous quand même !

Ce que je disais c'est qu'il faudrait, et ça c'est une proposition réelle et vous l'avez dit même Monsieur DUBREUIL et je le salue encore plus, ce qui serait intéressant c'est que ces moments démocratiques s'appliquent à des granularités, à des projets fins qui puissent justement orienter la politique publique et pas simplement des intentions, j'ai le droit de le dire. Ça vous plait, ça vous plait pas, tant mieux !

M. le Maire :

Mme BARRAUD.

Mme BARRAUD :

Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de recentrer le débat un petit peu sur cette question de la réponse de la Ville aux 40 propositions, mais avant je vais rejoindre ce que ma collègue MIZOULE a fait en remerciements, ils se doivent pour Monsieur DUBREUIL mais aussi pour la DIP.

Je tiens aussi à remercier les conventionnés dont certains sont présents dans la salle ce soir parce que leur investissement pendant ces 8 mois nous oblige à avoir une réponse à la hauteur de leur engagement et donc je tiens à les remercier.

Tout d'abord la conclusion d'une expérience inédite à l'échelle de notre Ville vient de se passer en matière de participation et de délibération citoyenne. C'est un succès qui confirme l'engouement qui existe à Clermont-Ferrand pour de nouveaux modes de participation et d'implication citoyenne.

Nous n'avions pas prévu d'organiser une telle convention au début du mandat, mais nous avons saisi ces opportunités d'en créer dans notre programme municipal, dans une forme qui nous est apparue à la fois innovante et pertinente.

Parce que si on veut pouvoir être en mesure de répondre aux attentes multiples de nos concitoyens, quant à leur volonté de participation, alors il nous revient d'être agile et réactif, doser l'expérimentation et finalement être à l'écoute de ce qui peut fonctionner et ce qui ne fonctionne pas.

Je voudrais juste citer un exemple récent aussi qui n'est pas lié à la convention citoyenne mais qui montre bien tout l'équilibre que la Ville met en place, par exemple sur le projet de Regensburg, un projet dont je pourrais laisser parler Monsieur BERNARD et Monsieur DUBREUIL qui l'ont suivi, qui est réellement le mariage de ce que l'on peut faire en terme d'urbanisme et de démocratie participative, avec comme vous l'avez dit, Monsieur LANDIVAR, cette granularité précise dans l'avancement de ces projets.

Deuxième point, la poursuite d'une ambition affichée qui revient sur ce que je viens de dire sur Regensburg dès le début de ce mandat sur cette question des nouvelles formes de démocratie locale puisque finalement cette convention citoyenne est venue prolonger et enrichir le cadre que nous avons initialement imaginé d'états généraux de la démocratie locale et participative afin de déterminer au mieux les outils que nous souhaitons mettre en place.

Donc, c'est pour ça que ce troisième point est important dans la continuité de cette convention citoyenne, c'est l'ouverture d'une nouvelle phase dans notre projet de démocratie locale avec la mise en place des mesures actées par la convention à court terme, à moyen et à long terme, la mise en place d'une structure d'évaluation citoyenne mais aussi le déploiement et comme l'a souligné Madame MIZOULE tout à l'heure, des Forums de quartier et du Conseil des Jeunes. Je vous remercie.

M. le Maire :

Je vous remercie, Monsieur BLONDEAU.

M. BLONDEAU :

Merci Monsieur le Maire, je vous remercie Monsieur DUBREUIL pour cette présentation, je remercie également les services de la DIP ainsi que les conventionnés pour leur travail.

Désormais la balle est dans le camp du Conseil Municipal qui doit apporter une réponse à la convention citoyenne, c'est également le moment du bilan de cet exercice inédit pour la Ville de Clermont-Ferrand.

La culture de la participation citoyenne, vous le savez, nous la défendons et personnellement j'ai essayé de participer au maximum aux différentes étapes de la convention, il faut en même temps souligner que vous envoyez les invitations, contrairement à d'autres.

En réalité, petite déception sur la réponse que vous pouvez apporter aux conventionnés, j'avais compris que la promesse était un calendrier précis de la réalisation des 40 propositions en décembre 2022.

Nous y sommes et 18 propositions sont finalement soit en étude, soit en attente car de compétence métropolitaine et j'espère que sur ces 18 il n'y aura pas de joker.

A ce propos vous jugez que cette proposition de compétence métropolitaine, c'est un engagement du Maire, j'appuie ces propos.

Donc je disais que vous jugez que 7 propositions sont de compétence métropolitaine et je ne comprends pas comment c'est possible, votre début de réponse à Monsieur LANDIVAR m'interpelle parce que normalement les conventionnés ont été sensibilisés, même formés si on reprend votre document sur les compétences de chacun. Nous avons bien insisté sur ce point. Trop souvent vous répondez qu'il faudra attendre car c'est soit au niveau de la métropole, soit même au niveau de la Région. Ces réponses démontrent que dans le processus de la formulation de la proposition une étape de vérification n'a pas fonctionné et on peut s'inquiéter de leur avenir. Elles représentent quasiment 20 % des propositions.

Je vous signale également que dans la délibération il manque deux propositions, la numéro 4 et la numéro 18, mais elles sont bien dans l'analyse des services, donc je suppose que c'est juste un oubli. Mais du coup je me suis permis de faire un petit focus sur ces deux propositions, car fait du hasard, elles montrent que la réponse, votre réponse, n'est pas toujours à la hauteur.

Sur la proposition numéro 4, c'est sur le Conseil Municipal, renforcer l'information et l'expression des citoyennes et citoyens, c'est finalement une proposition qui nous concerne tous ici. Et elle vise à faire de notre Assemblée une instance qui associe davantage les citoyens dans nos décisions et débats.

Elle fait partie de ces propositions qui apparemment ont besoin d'études complémentaires. Je trouve que ça manque un petit peu de courage, si vous actez la mise en place d'un dossier documentaire pour aider à la compréhension du fonctionnement du Conseil Municipal dès 2023, tout comme le mailing pour envoyer l'ordre du jour. Si ici vous me dites qu'il y a besoin d'une étude complémentaire, je pourrais le comprendre, parce qu'il y a même des questions de RGPD qui se cachent derrière.

Par contre vous avez besoin d'une étude pour permettre au public de poser des questions après la clôture du Conseil, ça m'interroge.

Si on regarde les critères de réussite, il y a une mise en œuvre fin 2022, ça fait un trimestre de retard, en politique le temps est cours et personne ne vous en voudra sur ce point.

En revanche sur le second critère, il y a d'ici la fin du mandat, une vingtaine de personnes dans un comité de suivi. Ce comité de suivi a disparu de vos réponses, vous n'en faites aucune mention. Comme s'il était aux oubliettes.

Sur la proposition 18 : contrôler l'extinction des dispositifs lumineux pour les bâtiments commerciaux. C'est dans le top 5 suite à la votation citoyenne et vous la classez dans « pas prévu par la municipalité » et donc besoin d'une étude complémentaire.

Je trouve que la réponse est un petit peu lunaire, parce que pas prévu par la municipalité, j'ai envie de dire quel aveu parce que, il suffit juste de faire respecter la loi. Donc vous n'aviez pas prévu de faire respecter la loi, donc le code de l'environnement, ce qui est la compétence de la Mairie.

Il n'y a pas de date non plus, alors que l'on avait compris que c'était un calendrier. Il n'y a aucune justification sérieuse sur le besoin d'étude complémentaire, dans votre réponse vous évoquez la brigade de soirée qui pourrait peut-être finalement faire respecter la loi. Le code de l'environnement prévoit que les enseignes, les vitrines doivent être éteintes au plus tard à 1 heure du matin, problème la brigade de surveillance termine à 1 heure du matin et donc du coup elle ne pourra pas constater les infractions.

Je ne vais pas vous faire toute la liste, ce serait un petit trop long. Sur les propositions que vous classez en actions en cours ou prévues, sur la proposition 14, celle qui a récolté le plus de votes, qui est la végétalisation des espaces publics du centre-ville. Vous répondez végétalisation place de Jaude au premier semestre, donc du coup je le découvre, je suis impatient de voir ça.

Vous répondez également souvent « Inspire » et les fameux 1500 arbres, on n'a jamais su le nombre d'arbres abattus par le projet et pourtant dans la vidéo de présentation c'est évident, et je l'ai déjà expliqué ici, plus un arbre est vieux et plus il absorbe du CO2. Si la différence entre le nombre d'arbres abattus et le nombre d'arbres plantés est trop importante, vous irez à contrecourant.

Et en réalité, dans sa proposition la convention vous demande un plan pluriannuel de plantation, un choix des plantations en concertation avec les habitants et on ne voit rien de tout cela.

Je me félicite de l'engagement que vous avez pris de revenir tous les ans nous présenter l'avancée de la mise en place des différentes propositions.

Sur le forum des territoires, alors votre présentation m'a un petit peu éclairé parce que je trouvais la délibération un petit peu difficile à comprendre. Je trouve que nous ajoutons de la complexité, une nouvelle strate, une nouvelle manière de fonctionner qui en toute honnêteté à la simple lecture n'est pas simple à comprendre.

Si j'essaye de définir un Forum de territoire, donc c'est en réalité un Conseil de quartier, mais on ne le appelle pas Conseil de quartier pour ne pas confondre avec Comité de quartier.

Mais ces derniers ne représentent plus les quartiers de Clermont-Ferrand, parce que maintenant on a que 5 quartiers à Clermont-Ferrand. 5 quartiers car la loi nous impose 5 adjoints de quartier maximum et il faut bien cadrer les missions de ces adjoints. Honnêtement j'ai peur que l'on perde tout le monde et je crains votre difficulté en réalité pour communiquer et informer sur ce nouveau dispositif.

Il ne faut pas oublier justement la proposition des conventionnés, renforcer l'information des citoyens.

Est-ce que ce dispositif peut porter ses fruits ? Je l'espère personnellement car il y a quand même des choses intéressantes : le tirage au sort, le travail avec les associations, la formation, mais quand je lis le triple objectif des Forums je m'interroge tout de même avec les missions des Comités de quartier. Si on fait doublon, l'un des deux dispositifs passera par-dessus l'autre.

Créer une culture de la participation quand rien n'a été fait auparavant n'est pas une mission facile. On voit que malheureusement la participation au budget participatif s'essouffle et que nous avons besoin de rebondir.

Mais attention de ne pas lasser les habitants en multipliant les dispositifs qui pourraient se confondre. Nous voterons évidemment cette délibération, mais restons vigilants à ce que les Comités de quartier puissent continuer leur travail de proximité indispensable, aujourd'hui pour nos débats et nos bien-vivre à Clermont. Vous l'avez mentionné dans votre intervention et on pense notamment à Inspire, à la végétalisation, mais aussi l'animation des quartiers, l'accueil de nouveaux habitants, etc. Je vous remercie.

M. le Maire :

Madame JALICON.

Mme JALICON :

Merci Monsieur le Maire. Je vais rejoindre un petit peu... je ne vais pas redire tout ce qui a été dit sur les contenus, je vais plus rester sur les textes que Charles DUBREUIL nous a expliqués et présentés en associant les deux délibérations pour nous faire comprendre quelle est la nouvelle organisation des pratiques démocratiques.

Ces textes, je les ai lus attentivement, ils sont très bien faits, et nous aussi nous félicitons les services et l'adjoint de compétence qui les a conçus. Le texte évidemment est parfois un petit peu abscons, le style est très administratif, voire technocratique, mais enfin c'est un peu la loi du genre. Et là, je rejoins notre collègue BLONDEAU, il y a des termes qui ne sont pas toujours compréhensibles pour le commun des mortels. Monsieur DUBREUIL est un intellectuel, mais ça, nous le savions déjà. Un exemple : dans le premier texte, on parle de la capacitation citoyenne. Je pense que tout le monde comprend de quoi il s'agit, et si ce n'est pas le cas, je vous invite à aller sur Wikipédia voir le sens premier du terme emprunté à la biologie. Vous irez voir, vous ne serez pas déçus. Capacitation...

Ce texte est intéressant sur le papier, c'est vrai, mais est-ce que dans la réalité il pourra être mis en œuvre tel qu'il est présenté ? Ça c'est moins sûr. Il est écrit que de nouveaux outils vont venir enrichir les démarches de participation. Alors là aussi un détail, comme le droit de pétition. Encore heureux, sommes-nous tentés de dire, car ce droit est inscrit dans la constitution. Et les Clermontois en font souvent usage, notamment récemment pour INSPIRE qui a réuni je ne sais plus combien, pas loin de 1 000 signatures. Alors est-ce que cela veut dire plus sérieusement que les pétitions seront réellement prises en compte, leurs demandes traitées, en apportant sinon une solution au problème posé, du moins une réponse ?

Concernant la deuxième délibération, on constate que la démocratie participative se pare d'un nouveau qualificatif, elle devient une démocratie territorialisée avec un découpage en 5 secteurs - alors secteurs ou territoires, on jongle un petit peu avec les mots - qui prend en compte, et là aussi j'ouvre les guillemets, « les différents quartiers vécus regroupés dans les 5 quartiers ». Il est vrai, comme l'a aussi évoqué Alexis BLONDEAU, si tout s'appelle quartier, ça n'aide pas à la compréhension. Alors il y a les grands quartiers de taille XXL. Un peu comme les régions. Les quartiers vécus, c'est-à-dire là où se passe la vie de quartier, si on veut parler en termes simples. Et il y a, et j'y arrive, les comités de quartier qui sont toujours là. Ils ne sont pas morts quoi qu'il en dise, ils bougent encore. N'est-ce pas Monsieur DUBREUIL ? Ils ne sont pas morts, ils existent, vous les avez rencontrés. Alors notre collègue est venu leur expliquer en amont du Conseil ce dispositif dont ils n'ont retenu qu'une chose, disons-le carrément, c'est qu'ils en étaient exclus. Ils sont restés corrects néanmoins, car vous l'êtes aussi, cher Charles, très courtois... Non, c'est vrai. D'abord, il est convaincu. Il parle avec beaucoup de conviction, beaucoup de courtoisie, donc ça désamorce un petit peu l'agressivité. De toute façon il n'y en a pas. Les Comités de quartier sont aussi restés corrects tout en exprimant leur scepticisme face à ces mesures et leur mécontentement de constater que les forums de quartier sont chargés de missions qui font carrément doublon avec les leurs, inscrites dans leurs statuts et approuvées par la Mairie jusque-là. Notamment l'aménagement du quartier et tous ses corollaires d'urbanisme, de circulation, de maintien du commerce de proximité, etc. Donc ils ont le sentiment, peut-être pas d'être complètement exclus, mais qu'on veut les réduire à des comités d'animation.

Concernant la composition des forums de quartier, après les malencontreuses expériences précédentes des années passées, Conseils de quartier première version en 2002, parce qu'il faut dire que la Ville de Clermont a appliqué la loi VAILLANT, dès 2002. Je rappelle que Daniel VAILLANT était le ministre de l'intérieur de Lionel JOSPIN. Donc nous avons mis en place des Conseils de quartier. Vous voyez qu'on revient un petit peu aux sources. On boucle la boucle. Après, il y a eu les CVL, Conseils de la Vie Locale. Les CCVL, Conseils Citoyens de la Vie Locale. Et ce qui inquiète dans ce dispositif, si on veut un peu le résumer, c'est qu'il encourage un mouvement actuel d'individualisme alors que la majorité représente une sensibilité politique issue du collectivisme, il me semble. Donc là, on veut toucher des individus avec des personnes qui ne représenteront qu'elles-mêmes et non un intérêt collectif. Certes, on leur donne l'occasion de participer en donnant leur avis personnel, ce qui peut être ou paraître très valorisant, mais là on est en droit de se demander si la démagogie n'empiète pas quelque peu sur la démocratie. Et à propos de démocratie, on se pose la question de la place de l'opposition. Car s'il n'y a dans ces instances aucun élu d'opposition, aucun relais d'opinion comme peuvent l'être les Comités de quartier, est-ce que le dispositif est réellement démocratique ?

Je voudrais aussi dire un mot sur les Espaces de Vie Sociale, les centres sociaux. Là aussi, la mission qu'on leur demande de remplir empiète sur celle des Comités de quartier, sauf que ces instances disposent par convention de moyens financiers et de mises à disposition de salariés dont ne bénéficient pas évidemment les Comités de quartier. Alors dans les deux cas, Forums de quartier et EVS, l'ingérence... alors excusez le mot, il semble un peu belliqueux, mais l'ingérence de la Municipalité dans ce qui était le champ de compétence de l'union des comités de quartier qui anime depuis des lustres on peut dire, depuis des décennies, le débat démocratique. Donc ingérence, que ce soit avec la tutelle des élus ou des services concernés via les agents de développement, et nous sommes très loin de l'indépendance politique chère aux Comités de quartier, au moins dans l'idée de départ.

Après, nous reconnaissons que le montage de ces forums résulte d'un vrai travail et correspond peut-être à une nouvelle société. Il faut voir ce que cela va donner, ne pas être passéiste outre mesure, et on se donne rendez-vous en fin de mandat, puisqu'on est à mi-mandat, pour faire le bilan.

Mais pour toutes les raisons et les réserves que j'ai évoquées, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

M. le Maire :

Merci Madame.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD :

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Je n'avais évidemment pas prévu d'intervenir sur cette délibération mais, encore une fois, l'intervention de Monsieur LANDIVAR m'oblige à apporter un certain nombre de réponses sur la forme et sur le fond.

Je vais commencer par la forme. Il y a quand même un problème, Monsieur LANDIVAR, dans votre attitude d' élu. C'est-à-dire qu'ici, nous avons des cadres de travail, il y a des délibérations qui ont des objets. Derrière ça, il y a des élus comme Monsieur DUBREUIL, ça a été rappelé par beaucoup de nos collègues, qui s'investit beaucoup sur cette question de la démocratie. Il y a des citoyens et des citoyennes qui se sont investis aussi derrière ça, derrière cette convention citoyenne. Il y a aussi les services de la Ville. Et tous ces gens-là, ils méritent le respect. Quand vous prenez la parole tout à l'heure, vous commencez par dire, et je vous concède ça...

[intervention inaudible]

Oui, oui, mais je vais vous expliquer pourquoi. Exactement. Et je vais vous expliquer pourquoi. Et vous ne respectez pas non plus les Clermontois et je vais vous expliquer pourquoi. Quand vous prenez la parole tout à l'heure, vous commencez par dire...

[intervention inaudible]

J'ai insulté quelqu'un ?

M. le Maire :

Je suis rassuré, vous coupez la parole autant que moi, donc on est à égalité. Ne faites pas de présumé sur des insultes. Le débat, la contradiction, des fois l'affrontement, ça n'est jamais une insulte.

M. BERNARD :

Très bien. Et j'essaie d'ailleurs, Monsieur le Maire, dans cette assemblée, d'être le plus courtois possible. Non, pas plus que Charles DUBREUIL parce que ça c'est impossible, Madame JALICON l'a rappelé.

Je reviens à mon propos. Le problème, Monsieur LANDIVAR, c'est que même si vous dites dans une forme de concession rhétorique que tout ça c'est du bon travail, c'est votre introduction, tout de suite après, vous passez les trois-quarts ou les 4/5^e de votre intervention à ne jamais en parler. Et à parler de toute autre chose qui doit se jouer pourtant dans un autre cadre que vous connaissez très bien. Et c'est ça qui est gênant. Et c'est ça qui manque de respect au travail de tous ces gens-là, au travail de notre collègue, au travail des services et à la contribution des Clermontoises et des Clermontois à ces travaux. Cette convention citoyenne, elle mérite qu'on en parle. Elle mérite qu'on s'intéresse à ce qui est proposé là-dedans. Et c'est le premier problème de forme.

Mais vous avez votre obsession du moment : Cataroux. Vous avez réussi là-dessus à avoir un petit peu d'audience à la fois sur les réseaux, y compris hier soir sur France 3, et donc pourquoi vous priver finalement d'une nouvelle tribune ce soir sur le sujet ? Simplement, moi, je vous invite dans votre posture d'élu à sortir un petit peu justement de la caricature et de l'agitation sur les sujets et plutôt d'essayer de travailler de façon constructive avec nous à un certain nombre de sujets. Dans cette assemblée, on peut contribuer et ce n'est pas d'ailleurs le seul lieu. Ça, c'était sur la forme.

Sur le fond, quand même, vous évoquez la question du PLU là aussi avec beaucoup de mépris. Je ne sais pas, qu'est-ce que vous pensez au fond de ce que c'est qu'un Plan Local d'Urbanisme ? Je n'ai pas bien compris. Parce que tout à l'heure, vous avez dit que ce n'était pas comme si c'était quelque chose d'important, ou pas quelque chose qui était décidé par cette assemblée pour fixer des règles qui s'appliquaient à tout le monde. Mais c'est quoi d'autre en fait ? Ce PLU, il a été adopté par cette assemblée. Alors certes, pas dans cette configuration actuelle parce que c'était en 2016, mais il a été adopté là aussi, Monsieur LANDIVAR, après une longue, longue session de concertation. Il y a des milliers de Clermontois qui ont contribué à l'élaboration du PLU de 2016.

Ce que nous disons aujourd'hui, c'est que certes il n'est pas parfait, mais aucun règlement d'urbanisme en France n'est parfait. Certes il est perfectible, et c'est d'ailleurs pour ça que dans le futur PLU de la Métropole, nous allons dans les semaines qui viennent mettre en débat un certain nombre de propositions d'amélioration. Je n'ai aucun problème avec ça. Je n'ai aucun problème avec ça. Sauf que le cadre de notre débat, il est là, il est dans l'élaboration lente, complexe, dans le temps long de nos travaux, de nos règles communes qui s'appliquent à tout le monde, y compris à Cataroux. Et ça, vous n'y participez pas. Et vous dites que nous organisons des réunions d'information. Mais là aussi, mépris, Monsieur LANDIVAR. Il y a deux semaines, 200 personnes dans le salon Guy OLLIER de la maison des sports. Ils n'ont pas assisté à une réunion d'information. Certes ils ont eu des informations, et c'est bien normal parce qu'on leur doit la transparence. Mais ils ont surtout participé à des ateliers, ils ont largement contribué, et nous avons dans l'élaboration du PLU de la Métropole des centaines de contributions de citoyens et d'associations qui enrichissent l'écriture que nous menons, et ça c'est un travail long et difficile, où il y a des fonctionnaires, un certain nombre d'experts qui nous accompagnent, qui travaillent, et tout ça vous le méprisez en fait dans votre intervention de tout à l'heure. Et ça aussi ce n'est pas correct.

Enfin, nos projets d'urbanisme. Mais tous nos projets d'urbanisme font l'objet de concertations. Je remercie Marion BARRAUD d'avoir mentionné Regensburg, et là non plus vous n'étiez pas là, là non plus vous n'en parlez jamais, vous n'avez pas vu ce qui s'était passé. Monsieur le Maire a présidé cette réunion. C'est assez rare quand même des réunions où vous avez la moitié des gens qui prennent la parole et qui disent à leurs élus « bravo » ou « merci ». Ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pas des questions sur la suite, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas encore des choses à régler. Mais malgré tout, c'était ça cette réunion. Et si vous étiez venu, vous l'auriez entendu avec nous. Donc ne racontez pas que les projets d'urbanisme ne font pas l'objet de concertations. Comme dans d'autres domaines, et grâce à des élus comme Charles DUBREUIL à qui on doit le respect encore une fois, nous progressons largement sur ces questions de participation citoyenne. Aujourd'hui, il n'y a aucun projet d'urbanisme qui est conduit sans qu'il y ait de la concertation et de la participation.

Par contre, sur le fond là aussi, Cataroux, quand vous en parlez, vous en parlez, et Monsieur le Maire vous l'a rappelé tout à l'heure, comme si c'était un projet de la Ville. C'est-à-dire comme si on était propriétaire du terrain et qu'on...

[intervention inaudible]

Attendez ! Laissez-moi répondre ! Vous en parlez comme si c'était un projet de la Ville, c'est-à-dire comme si nous étions propriétaires des terrains et que nous avons, comme à Regensburg par exemple, à aménager cet espace où il n'y aurait rien. Mais de quoi parle-t-on, Monsieur LANDIVAR ? On parle d'un foncier industriel qui a fait l'histoire et la richesse d'ailleurs de notre Ville. Ce foncier, il ne vous a pas échappé qu'il n'appartient pas à la Ville de Clermont-Ferrand. Mon collègue, Jean-Christophe CERVANTES, pour l'instant, n'a malheureusement pas, je le regrette parfois, un carnet de chèques qui lui permettrait d'acheter des dizaines d'hectares en plein cœur de métropole.

Est-ce que ça veut dire que ça ne nous concerne pas ? Est-ce que ça veut dire qu'on ne doit pas s'en occuper ? Bien sûr que non. Et nous nous en occupons. Dans les cadres qui sont les nôtres. C'est-à-dire que Cataroux fait l'objet de règles d'urbanisme. Et puisque vous critiquez beaucoup le PLU de 2016, et j'attends d'ailleurs vos contributions, pour l'instant je n'en ai vu aucune sur le PLU que nous écrivons, je les attends avec impatience, mais puisque vous critiquez beaucoup le PLU de 2016, regardez ce qu'il s'est passé dans l'histoire de nos documents d'urbanisme.

La règle précédente, qui était un Plan d'Occupation des Sols... J'aime à rappeler que nous étions la dernière grande ville en France à avoir un Plan d'Occupation des Sols. Dans ce Plan d'Occupation des Sols, Cataroux, c'était une zone urbaine spécifique, Monsieur LANDIVAR. C'est-à-dire qu'elle avait une règle spécifique pour les sites industriels. Parce que finalement, jusqu'en 2016, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'Olivier BIANCHI, Maire de Clermont-Ferrand, et son adjoint, et le Conseil Municipal de l'époque, commencent à interroger la question, personne dans l'histoire de cette ville n'avait considéré que Cataroux pouvait devenir autre chose que ce que c'était, c'est-à-dire un site industriel, et que donc il n'y avait pas de règles d'urbanisme usuelles sur le site de Cataroux. Qu'est-ce que nous avons fait en 2016 ? Nous avons fait rentrer Cataroux dans le droit commun de la Ville, et donc, Cataroux, c'est dans la zone urbaine générale de la Ville. S'appliquent à Cataroux toutes nos règles.

Monsieur LANDIVAR, par exemple quand vous dites : « Il faudrait qu'on débattenne pour savoir si, par exemple, on pourrait faire du logement social à Cataroux. » Mais, Monsieur LANDIVAR, vous n'avez pas lu notre document d'urbanisme, parce que c'est obligatoire, et vous ne connaissez pas les permis de construire en cours qui ont été délivrés et qui donnent lieu à des chantiers. Il y a des centaines de logements sociaux qui sont en train d'arriver sur ILO23 à Cataroux.

Quand vous dites : « L'enjeu de Cataroux, c'est la végétalisation », Monsieur LANDIVAR, mais nos règles de végétalisation, parlons-en. Puisque, effectivement, les Clermontois trouvent qu'elles ne vont pas assez loin. Parenthèses : avant 2016 dans le Plan d'Occupation des Sols, il n'y a aucune obligation de végétalisation dans la règle d'urbanisme de la Ville de Clermont-Ferrand. Qui l'introduit ? Olivier BIANCHI, Maire de Clermont, et le Conseil Municipal de l'époque. D'accord ? La règle de coefficient de pleine terre, de coefficient de biotope par surface, qui est une obligation de végétaliser les parcelles, elle a été introduite par le document de 2016 et il n'y en avait aucune avant. Nous avons d'ailleurs été à l'époque la première ville en France à utiliser ce dispositif qui venait tout juste d'être rendu possible par la loi Alur.

Toutes les informations que je vous donne, vous pouvez les vérifier. J'invite les commentateurs à le faire également. Donc nous avons décidé à l'époque que la végétalisation était la norme dans cette ville. Et la norme dans cette ville, elle s'applique à Cataroux. Et donc à Cataroux, quand il y a des projets et des permis de construire, il y a de la végétalisation, Monsieur LANDIVAR. C'est dommage parce que c'est les deux seules choses que j'ai entendues sur le fond.

Alors j'ai compris que vous n'aimiez pas les start-up. C'est votre affaire. Mais nous, ce que nous considérons, c'est que dans la ville, il doit y avoir une forme de mixité fonctionnelle entre des logements, des commerces, de l'activité, c'est ce qui fait la ville. Et un site comme Cataroux, parce que nos règles d'urbanisme ont justement anticipé toutes ces questions-là, le site de Cataroux de demain, on y trouvera des mixités fonctionnelles qui en feront progressivement, ça ne sera pas demain, mais qui en feront progressivement un quartier de cette ville qui certes sera marqué par une forte présence d'activités économiques, mais alors là je ne sais pas qui, dans ce Conseil Municipal, pourrait regretter sincèrement que notre ville continue à créer des emplois et continue à être une ville où on peut travailler. Ça m'intéresserait d'entendre sur quel banc de cette assemblée on trouverait que ce soit un problème. Mais par contre, à Cataroux, vous aurez aussi des parcs, vous aurez aussi des espaces publics. Pas demain, mais à terme, parce que c'est le sens de l'histoire, parce que nos règles d'urbanisme l'ont anticipé.

Donc, moi, je vous invite, Monsieur LANDIVAR, à être un tout petit peu plus correct et prudent dans vos interventions, à respecter les élus en charge, à respecter les cadres de débat, et donc je vous attends avec impatience à la fois dans les débats des commissions et des conseils sur le Plan Local d'Urbanisme de la métropole qui va avoir à traiter la question de Cataroux, comme nous l'avons déjà traité en 2016. Je vous invite à y participer. C'est le cadre du débat. Si vous ne l'acceptez pas, on ne pourra faire que vous le rappeler parce que c'est le cadre du débat, les Clermontois n'en sont pas privés et vous n'en êtes pas privé non plus. D'accord ?

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Alors avant de donner la parole à Monsieur DUBREUIL qui s'est inscrit pour la conclusion, Madame CHENNOUF-TERRASSE s'est inscrite et je lui donne la parole.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Merci.

Je vais m'adresser à notre collègue, Grégory BERNARD.

Il envoie quelques attaques quand même à mon collègue qui n'a rien fait. Dans son intervention, il n'y a rien de dramatique. Il a fait une intervention à sa manière, comme chacun de nous, dans le respect de chacun. Alors il a apporté des éléments et il a fait une association effectivement avec le projet Cataroux. Quand vous dites « l'obstination du moment », oui, mais cette obstination du moment est un débat justement qui a eu lieu, Monsieur Grégory BERNARD, on y était tous les deux à Montferrand où un ensemble d'habitants du secteur avait posé des questions justement, sur le réaménagement, sur la question de la végétalisation, sur la question du logement. J'ai même pris acte en ta faveur, et en la faveur de la municipalité, sur la question du PLU parce que c'est une question qui est nationale, c'est une question qui actuellement porte débat dans les communes, quelle que soit la surface, la superficie de la commune, petite, moyenne, urbaine, rurale.

C'est une question qui vient du national dont le gouvernement actuel impose des règles. D'accord ? Tu peux rappeler ce que j'ai dit. Donc, moi, je prends la défense de mon collègue, ce qui me paraît tout à fait normal. Parce que quand tu dis qu'il manque de respect envers les Clermontois, moi je vais te rappeler une petite histoire. Et je l'ai rappelé au dernier Conseil Municipal. Tu as manqué, comme ton ancien collègue, Monsieur ADENOT, qui n'est pas là présent, sur la question du respect des Clermontois. D'accord ? Les gens qui habitaient sur le site d'Herbet, ce sont des Clermontois. D'accord ?

Et on leur a manqué de respect justement. Je n'ai pas dit toi, j'ai parlé de Monsieur ADENOT à l'époque. Tu as pris la suite. Toi, en ce qui concerne mon collègue, quand tu dis... pardon, je préfère vouvoyer, on est dans une instance. Donc quand vous dites que mon collègue ne respecte pas les Clermontois, c'est complètement faux. Il y a un respect profond, il y a une question démocratique. Parce que quand tu parles du projet d'urbanisation et que tu relèves la question de la concertation en saluant Madame BARRAUD sur le quartier Regensburg, mais le quartier Regensburg, cette question-là, elle était posée dans les années 2000. D'accord ? Cette question, elle avait été posée à l'époque où j'étais conseillère municipale entre 2001 et 2014. La question de Regensburg avait été posée à un Conseil Municipal. Avec mon collègue, Monsieur LAFFONT, on était intervenus sur cette question-là. Alors Madame BARRAUD peut-être n'a pas tous les éléments pour pouvoir parler de la question de l'urbanisation sur cette question et sur ce secteur.

Par contre... Je termine s'il vous plaît. Je termine parce que j'ai pris quelques notes quand même.

M. le Maire :

Ce que je propose, c'est qu'on revienne sur le débat.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Pardon ?

M. le Maire :

On se concentre sur le débat.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Alors je vais revenir juste sur un point. Tu as parlé du POS. Le POS a été un problème à l'époque où j'étais aussi conseillère municipale sur la question du rachat de l'Hôtel-Dieu. Le Plan d'Occupation des Sols. Tu as repris le POS, le POS a été revu et réacté. Est-ce que tu te rappelles ? Parce que tu dis que le PLU a été voté en 2016. Tu as parlé du POS. Le POS, oui, ok. Mais si le POS avait été revu comme on l'avait précisé avec Monsieur LAFFONT à l'époque sur la question de l'Hôtel-Dieu, peut-être que la question de l'urbanisation aurait été revue autrement.

Alors moi, j'ai une simple question, et je vais reprendre ce qu'avait dit mon collègue LANDIVAR. Sur le site Cataroux, j'aimerais connaître... S'il te plaît ! C'est ficelé, on a bien vu des documents ! J'aimerais connaître le nombre de logements sociaux sur ce secteur-là.

Merci.

M. le Maire :

S'il vous plaît !

Moi, je voudrais juste, pour recentrer les débats, rappeler que si aujourd'hui nous nous interrogeons sur la place des citoyens dans notre vie collective, si nous constatons que nos organisations politiques de tous bords sont désertées absolument phénoménalement, que ce soir, d'après les chiffres que j'ai, 33 personnes simplement nous regardent sur YouTube, dont une dizaine de chefs de service qui vérifient que leur délibération passe, et la maman du Maire qui adore son fils, ça ne fait pas beaucoup de monde.

Nous ne sommes pas très exemplaires, quand on réclame de la transparence et de la démocratie, quand nous ne l'appliquons pas même aux désignations internes de nos appareils politiques. Je dis ça au hasard. Et donc les gens qui sont là, qui se sont engagés pendant 8 mois dans un travail, que croyez-vous qu'ils ressentent au théâtre d'ombre que vous leur offrez aujourd'hui ?

Moi, je crois beaucoup, et je le dis parce que je pense que c'est un combat qui va être essentiel, tout cela finira très mal. Tout cela finira très mal. Nous sommes comme dans les années 30, et après les années 30 on sait ce qui s'est passé. On s'y prépare avec une force absolument invraisemblable. Ce que je crois, c'est qu'il faut que nous retrouvions d'abord de la sincérité et de la vérité. On ne peut pas raconter tout le temps n'importe quoi.

Je dis juste deux phrases pour montrer mais je reviendrai sur la démocratie contributive et ce à quoi nous engageant aujourd'hui cette délibération et ce rapport.

Sur la partie Regensburg, c'est vrai, ça a été posé avant puisque j'ai fait démolir, et j'ai pris la responsabilité politique de mettre fin à un foyer de jeunes travailleurs qui était devenu le grand n'importe quoi. Et à l'époque d'ailleurs, toujours dans cette idée de mouvement social permanent, vous vous y étiez opposé. Si aujourd'hui je peux faire un parc là-bas, et si aujourd'hui nous faisons le travail que nous avons fait, c'est parce qu'on a pris cette première décision qui était difficile. En retrouvant d'ailleurs le même nombre de lits pour les travailleurs et les jeunes travailleurs sur l'ensemble du territoire, et en trouvant de l'emploi aux 20 salariés dont l'activité se terminait.

Sur Cataroux, bien sûr qu'il y a du logement social. On s'applique la règle des 20%. Et tous les projets qui sont le long de la rue Gainsbourg appliquent les mêmes règles qu'ailleurs. Le reste du projet, d'un projet d'un site industriel... mais allons jusqu'au bout Monsieur LANDIVAR, parce qu'il faut y compris que les citoyens comprennent. Ce que vous pensez, vous, à partir du moment où Grégory BERNARD a très bien expliqué que ça nous intéressait mais qu'on n'était pas toujours à la manœuvre et qu'il y avait des règles, on ne peut qu'opposer le cadre général de la politique d'urbanisme. Mais oui ! Vous, vous pensez qu'on peut acheter...

M. LANDIVAR :

Je n'ai pas dit ça !

M. le Maire :

... pour avoir la main sur une partie de ce site dont nous ne sommes pas propriétaires et dont l'entreprise n'est pas vendeuse. Elle n'est pas vendeuse. Je rappelle que pour acheter du terrain, il faut avoir une utilité publique pour le faire. Sinon je ne peux pas faire ça n'importe comment. Il faut avoir des moyens. Donc ce que vous racontez, c'est en fait un mélange qui n'est pas juridiquement acceptable. On n'est pas dans un pays où l'Etat de droit n'existe pas. Dans ce mélange, ce flou, vous entretenez auprès des citoyens, parce que je reviens sur la question démocratique, vous entretenez auprès des citoyens une sorte de mélange intellectuel qui les fait distancier parce qu'ils ont l'impression que c'est un jeu, ils ne savent plus qui raconte des vérités, qui ment, etc., et donc ils décrochent de la vie citoyenne. Et en décrochant, vous fabriquez vous aussi, comme d'autres, comme nous tous quand on s'adonne à ce jeu, vous fabriquez les mauvaises nouvelles qui vont nous arriver dans les années qui viennent.

Et donc je vous demande, sincèrement, de participer. Les réunions publiques de concertation, je ne le dis pas par agressivité, personne n'y vient jamais dans l'opposition ou très rarement. Vous pouvez quand même être là. Ça ne vous empêche pas. Vous demandez des cadres démocratiques.

Non, vous n’y étiez pas. Vous n’y étiez pas. Vous n’y étiez pas. Si vous n’êtes pas là physiquement, le saint esprit alors !

Donc si vous voulez, je vous le dis sincèrement, venez dans les cadres du débat. Saisissez-les. Mais ne faites pas ce numéro de théâtre d’ombre qui est, pour les citoyens qui se sont engagés sincèrement dans cette démarche, absolument déplorable et délétaire. Délétaire ! Je le dis aux citoyens qui se sont engagés.

Et Monsieur BLONDEAU a rappelé que cet exercice, il a des faiblesses. Le Président de la République l’a montré. Et moi, je l’assume. C’est dur parce qu’en fait - et je reviens au sujet - à travers ce travail, qu’est-ce que nous faisons ? Nous faisons partager les complexités de la décision publique. Et nous avons un travail de... on voit la question des complexités, des obligations. D’un côté ce sont les architectes des bâtiments de France, un coup c’est l’archéologie, un coup c’est les réglementations sanitaires, une autre fois c’est les codes de visibilité urbaine. J’ai ça sur un dossier. On fait comprendre le mécano devenu complexe dans lequel nous débattons. Des questions budgétaires, des questions de champ de compétence, l’intercommunalité, les répartitions. C’est ce travail que nous voulons faire. Nous avons un devoir de réussite. Ça, on est tous d’accord.

C’est pour ça que dans mon discours, et là je reconnais que Monsieur BLONDEAU m’a cité, j’ai dit : « Moi, je n’utiliserai pas de droit de veto. » Ça veut dire que je ne dis pas a priori « c’est non ». Je ne peux pas dire a priori « c’est non » à partir du moment où j’ai donné ma parole à des citoyens. D’ailleurs, moi, je ne fais pas de différences. Je le dis parce que vous avez dit : « Les citoyens sont créatifs, etc. » Mais les citoyens, bien sûr qu’ils sont créatifs, ça ne me surprend pas, je ne découvre rien. La force des associations dans ce pays, la force des engagements de plein de gens. Mais moi, je suis citoyen aussi. Et je ne suis pas devenu con quand je suis devenu élu. Je ne suis pas devenu non plus super intelligent. Je ne suis pas touché par le Saint-Esprit. Vous non plus d’ailleurs. On n’est pas devenus plus intelligents que les citoyens, mais on n’est pas non plus devenus plus cons que les citoyens. Donc en fait, c’est un amalgame, une percolation, une granularité que nous devons inventer pour que nos intelligences collectives produisent des choses.

Et sur la question des engagements, je l’ai dit, on ne dit pas non, mais oui on va être didactique. Moi, j’ai toujours été sur la vérité. J’ai toujours gardé les engagements. Et je peux dire que quelquefois j’étais prudent avec Charles DUBREUIL en disant : « Attention, ce que vous allez raconter aux gens, il ne faudra pas venir leur dire après que ce n’est pas possible » parce que c’est la dernière cartouche de croyance en la démocratie, et de croyance dans les élus de la République. Mais par contre, je ne serai pas non plus populiste. C’est-à-dire que je dirai la vérité. Je dirai les complexités. Je dirai les répartitions de compétences. Je ne mentirai pas sur les contextes. Je ne mentirai pas sur les complexités budgétaires. Je ne mentirai pas sur « y’a qu’à faut qu’on ». C’est ce travail, j’espère, que nous allons conduire. J’espère.

De toute façon, Madame JALICON nous a donné rendez-vous. On sera rappelé au bilan dans trois ans. D’abord on vous fera un bilan annuel. Et ensuite on sera rappelé au bilan. Et en fait, le bilan, ce n’est pas ce que, moi, je dirai ou que vous, vous direz, Monsieur LANDIVAR, ou Madame JALICON, ou Monsieur BLONDEAU ou Monsieur DUBREUIL. Les gens, puisqu’ils sont si créatifs et si intelligents, ils savent se faire leur opinion par eux-mêmes. Et donc quels que soient les discours que nous tiendrons les uns et les autres... parce que je peux déjà quasiment dire que nous, nous dirons qu’on a été presque parfaits, et vous, vous direz qu’on a été presque mauvais. Et donc, entre ces deux diagnostics, parce que je crois dans les citoyens et leur capacité critique, parce que ce sont des gens capables de comprendre le monde dans lequel ils vivent, ils jugeront et c’est eux qui nous donneront la note à la fin. C’est eux qui seront convaincus qu’on a tenté d’améliorer notre démocratie contributive ou qu’on y a échoué. Rendez-vous dans trois ans.

Vous voulez répondre ? Allez-y.

M. LANDIVAR :

C'est bien parce que je suis vraiment d'accord pour le coup avec vous sur quelque chose. Je pense qu'il y a quelque chose d'important, c'est de défendre le débat. Et là, je suis désolé que ça prenne du temps, mais je pense qu'il y a un débat intéressant. Là, je le dis en toute honnêteté.

C'est-à-dire que là, par exemple, ce que vous défendez, c'est de dire : il y a d'un côté le privé, et de l'autre côté il y a le domaine public. Si ! Ça a été dit ! Les terrains de Cataroux sont des terrains privés. Donc on n'a pas la destination sur ce terrain.

Moi, ma proposition, elle était très simple. C'était de pouvoir convoquer les parties prenantes et de débattre sur l'orientation de ce site de manière démocratique parce que je ne l'appliquerais à 1 hectare ou à un demi hectare, quand il y a un petit micro projet, etc., mais de l'appliquer à 42 hectares centrales dans la ville, moi, je pense qu'il y a une opportunité intéressante pour aller au-delà de privé d'un côté et public de l'autre et il y a le droit qui nous empêche de faire ça. S'il n'y a que le droit qui nous empêche de tout faire, on n'est que et uniquement des personnes qui allons noter les délibérations, dire si c'est juridique ou c'est pas juridique, etc.

Ça, c'est une autre orientation que je proposais. Mais le débat, il est clairement posé, il n'y a pas de souci.

Pour revenir, je pense qu'il faut effectivement, et j'arrêterai là, rendre hommage à cette délibération. Je le dis. Moi, la seule chose que j'ai voulu défendre, c'est que cette convention citoyenne devrait être prolongée avec une application du modèle sur des projets très concrets comme celui de Cataroux. Si ça, ça vous semble absolument horrible d'entendre, tant pis pour vous. Mais l'enjeu, il est important. Je rappelle quand même que la Métropole, Monsieur GISSELBRECHT l'a bien dit, la Métropole va investir 6 millions d'euros. Il a même dit : « les 1 million d'euros qu'on donnait comme cadeau fiscal, on va les redonner à travers ça. » Donc si c'est uniquement privé, pourquoi on donne l'ordre ?

M. le Maire :

Allez, on conclut. Monsieur DUBREUIL peut-être ?

M. DUBREUIL :

Merci Monsieur le Maire.

En toute honnêteté, j'ai hésité à conclure parce que ce à quoi on vient d'assister, c'est l'exact motif de ce qui conduit nos concitoyens à nous déconsidérer depuis des années, à désertier les lieux de débat, de démocratie et les bureaux de vote, et j'en suis vraiment navré. Je ne m'attendais pas à ce que cette délibération, que j'imaginai pouvoir être votée à l'unanimité, donne lieu à ce genre d'excès.

Il y a eu des incompréhensions, je voudrais les lever. Merci.

D'abord le temps. J'aurais adoré qu'au 1^{er} septembre je puisse arriver devant vous en disant : « Voilà on a un calendrier, j'ai un rétro-planning sur 2 ans des 40 propositions. » Bien sûr. Mais pensez-vous qu'entre le mois de juillet, où les vacances sont arrivées, et le mois de décembre, fin novembre, on ait le temps, les services aient le temps, les élus aient le temps de travailler sur la mise en œuvre des 40 propositions dont certaines nous étaient inconnues jusqu'à présent ? Bien sûr que non. Bien sûr que non. C'est totalement impossible. C'est inimaginable.

Et la méthode que l'on a voulu mettre en place, et je l'ai bien indiquée, il faut le lire, c'est marqué dessus, c'est une analyse technique des services. Donc toutes les propositions que vous pointez du doigt en disant « vous n'allez pas assez loin », ceci, cela, ce n'est pas un choix politique que nous avons délibéré, c'est l'analyse technique des services qui va nous servir, comme un état des lieux, d'aide à la décision. De telle sorte que la caractérisation, la classification qu'ils ont faite peut ne pas être celle qu'on va retenir. Si nous pensons que l'information des citoyens préalablement au Conseil Municipal est une priorité, nous le ferons le plus vite possible. Et d'ailleurs j'en ai parlé dans ma présentation, c'était un des exemples, je vous l'accorde, elle n'était pas très visible. Mais c'était un exemple. L'instance citoyenne d'évaluation, j'en ai parlé, elle va être adoptée au prochain Conseil Municipal. J'ai même indiqué que sa première mission sera d'évaluer les modalités de réalisation des 40 propositions de la convention citoyenne. Donc je ne multiplie pas les exemples.

Pour ce qui concerne le souhait de voir se déployer à l'avenir des expériences de la même sorte pour d'autres projets, mais nous le faisons au quotidien. Pas exactement sous la même forme. Mais entre l'atelier sur la toute petite place de Verdun, en passant par Regensburg, Delille, etc.. Déjà nous expérimentons des choses différentes à chaque fois et nous allons du plus petit carrefour à la plus grande place. Et on peut en cela féliciter Grégory BERNARD de piloter ces projets. Nous sommes parmi les villes les plus exemplaires sur ce genre de projets. Regensburg, Delille, les cabinets n'en reviennent pas. Les cabinets de conseil n'en reviennent pas quand ils nous disent : « Quoi ! Vous allez jusque-là ! ».

M. LANDIVAR :

On est d'accord.

M. DUBREUIL :

Donc on est d'accord ! On est d'accord ! Mais ne dites pas que nous ne le faisons pas sur des micro..., nous le faisons.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

[inaudible]

M. DUBREUIL :

Pour ce qui concerne les forums de territoire, j'entends bien naturellement les inquiétudes qui ont été formulées. Elles sont pour la plupart les inquiétudes, et c'est tout à fait légitime, des comités de quartier. Que je rencontre régulièrement, que j'ai rencontré pendant 2 heures la semaine dernière pour que l'on puisse discuter de ces futurs forums de territoire. Et j'ai expliqué que je n'ai pas été convaincant, c'est une chose, mais en tout cas nous en avons discuté. Pourquoi un bureau sans que les comités de quartier aient une présence de droit ? Parce que nous voulons un bureau qui soit représentatif de la diversité non pas du quartier vécu ou du pâté de maisons mais du secteur, du territoire que nous avons délimité. De telle sorte que pour parvenir à ça, sans avoir un bureau à 100 personnes, il nous faut un tirage au sort où les personnes viennent à titre individuel en respectant les pourcentages que j'ai évoqués tout à l'heure.

J'entends également la crainte qu'il puisse y avoir des doublons. Moi, j'y vois des complémentarités. Entre le travail des comités... et il n'y a pas que les comités de quartier, les associations, les collectifs d'habitants qui sont faits sur le terrain, le travail qui est réalisé sur le terrain à l'échelle du petit quartier, du micro quartier. Et ce qu'on ambitionne de faire à un niveau d'un macro-quartier de ce territoire, c'est un catalyseur. C'est un catalyseur qui permet de valoriser vos travaux, de valoriser vos propositions, de déployer notre information et notre concertation à une échelle qui n'existe pas jusqu'à présent. Parce que malgré tout, avec toute la bonne volonté, les efforts que peuvent faire les adjoints de quartier, ce n'est pas la même chose de débattre dans 5 réunions différentes avec 5 comités de quartier que d'avoir ce cadre général ad'hoc dédié à ça, au sein duquel on peut travailler ensemble.

Donc, moi, j'y vois une complémentarité et quelque chose qui a pour objectif de valoriser le travail, et non pas comme quelque chose qui risque de renverser ce que font très, très bien, ça vous le savez, et c'est ce que je pense, les comités de quartier. J'entends parfaitement. Et c'est pour ça qu'on s'est dit que dans 1 an on se revoyait pour en parler. J'entends très bien, on va essayer de faire en sorte que ça ne se produise pas, et je n'ai pas de crainte là-dessus. Si jamais il y a des choses à corriger, on les corrigera. Mais il y a une complémentarité et absolument pas une concurrence entre les deux.

M. le Maire :

Merci à tous.

Certains sont en train de s'échauffer alors que le match approche, donc restons calmes pour aller vite.

4. Réponse de la Ville de Clermont-Ferrand aux 40 propositions de la Convention citoyenne

La délibération 4, c'est une information, donc je la tiens pour tenue.

5. Mise en place des Forums de territoire, nouveaux conseils de quartier de la Ville de Clermont-Ferrand

La 5, elle appelle à un vote, donc on va prendre nos petits boîtiers et vous allez voter. On va ouvrir le vote électronique, c'est parti.

Madame LAFAYE, je ne sais pas si elle a donné son pouvoir à quelqu'un ? Si elle n'a pas donné son pouvoir, elle ne vote pas. Madame LAPORTE, voilà. Est-ce que tout le monde a voté ? Très bien.

Alors : 51 pour, 3 abstentions, aucun contre.

C'est adopté pour le forum des territoires.

M. le Maire :

Nous en venons à la délibération n°7 et à la délibération n°8. La 7, c'est une information, mais elles sont effectivement très liées, donc ce que je vous propose, c'est que nous allons assister à un duo, et ce duo va d'une part commencer par vous présenter l'ambition en matière de Budget Carbone - ce sera Anne-Laure STANISLAS qui commencera - et ensuite Marion CANALES.

On fera les débats groupés sur la deuxième, et là aussi on fera un vote simplement sur la 8 et pas sur la 7 qui est une information.

Allez-y mesdames.

Mme STANISLAS :

Merci. C'est bon ?

M. le Maire :

Pardon, j'ai fait une bêtise, j'ai sauté la 6. C'est une information, vous savez qu'elle est légale, c'est avant le budget. En fait, je n'ai pas vu qu'elle était en bas de la page, je m'excuse.

6. Information aux conseillers municipaux : état récapitulatif des indemnités versées en 2022

M. le Maire :

La 6, vous l'avez vue : c'est l'état récapitulatif des indemnités légales, de toutes les indemnités versées en 2022. Vous avez la liste. Vous pouvez d'ailleurs constater que suivant vos statuts, vous avez tous la même à peu près.

J'attire votre attention sur le fait que, contrairement à d'autres communes, les sociétés publiques locales qui devraient être dans les tarifs, chez nous, il n'y a pas de jetons. C'est une décision que nous avons prise, et donc je le dis. Il y a que les présidents, les membres de conseils d'administration, par exemple de la SPL Tourisme ou de la SPL Aménagement n'ont pas d'indemnités en plus. Je suis assez fier de ce dispositif puisque c'est moi qui ai décidé qu'il n'y aurait pas d'indemnités supplémentaires dans les sociétés publiques locales. Je dis ça parce que comme on est toujours en train de rappeler que les élus ont des problèmes avec l'argent, je trouve plutôt pas mal de le rappeler. Ce qui n'est pas le cas dans tous les territoires, les autres collectivités municipales de France. Je ferme la parenthèse. De tout bord. Ce n'est pas une attaque ad hominem, c'est juste une constatation.

Donc c'est une information, je la tiens pour tenue. Merci à tous.

7. Ambition et méthode de la Ville de Clermont-Ferrand pour élaborer son premier Budget Carbone en 2023

M. le Maire :

Mesdames...

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

Mme STANISLAS :

Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous.

Effectivement, juste avant le gros morceau du budget prévisionnel pour l'année 2023, nous avons pensé qu'il était bon de faire un petit peu de pédagogie et de présentation de ce que nous appelons le Budget Carbone, en tout cas la version bêta du Budget Carbone de la Ville de Clermont-Ferrand puisque tout le monde n'a pas travaillé depuis 2 ans et demi comme les services de la Ville et les élus que nous sommes sur ce qu'est un Budget Carbone.

Donc il s'agit, en préambule je voudrais le rappeler, d'une expérimentation qui est assez unique en France, qui est portée là par la Ville de Clermont-Ferrand. Certaines SEM l'ont déjà porté, c'est le cas notamment à Issy-les-Moulineaux, mais le choix de la Ville de Clermont-Ferrand, ça a été de dire que ce Budget Carbone, il est à la fois au cœur du projet d'administration pour les services, il est à la fois une réponse à une des propositions de la convention citoyenne dont nous venons de parler, et c'est bien entendu quelque chose qui a mobilisé beaucoup de temps, d'énergie, avec une véritable culture du projet.

Et je tiens à saluer l'équipe à la fois de la DIP, de la Direction de l'Innovation et de la Participation, de la Direction Développement Durable et Energie et de la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion qui se sont mobilisées depuis toutes ces années pour faire aboutir cette version bêta là. Et je remercie par anticipation l'ensemble des services à venir puisque le Budget Carbone, on est là dans une version bêta, mais comme on a décidé de l'inscrire dans un processus budgétaire, tous les élus et tous les services vont passer sous les fourches caudines du Budget Carbone.

Alors qu'est-ce que n'est pas un Budget Carbone, pour qu'on soit vraiment d'accord sur les termes qu'on emploie aujourd'hui ?

Ce n'est pas un Budget Climat. Un Budget Climat, ça existe dans certaines collectivités. C'est en fait quand vous prenez en euros la somme des actions de la collectivité qui visent à lutter contre le changement climatique ou à travailler sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Ce n'est pas non plus un Budget Vert. Un Budget Vert, c'est quand on évalue les lignes budgétaires d'une collectivité et qu'on les qualifie de favorables, défavorables ou très favorables pour le climat. On avait eu déjà, et on a eu l'occasion de vous le présenter à plusieurs reprises, un travail qui s'apparente à ce qu'était un Budget Vert mais qu'on avait également appelé Budget Vert et Rose puisqu'on avait travaillé sur la programmation pluriannuelle d'investissements, sur la critérisation environnementale de nos investissements et la critérisation sociale de ceux-ci.

Ce n'est pas non plus un budget en euros traduit en tonne équivalent CO₂ ; 1 euro n'égal pas 1 kg de carbone. A titre d'exemple, je pense qu'on va en reparler dans le cadre du budget, mais si vous prenez l'alimentation, l'alimentation, c'est 1869 facteurs d'émissions en fonction de selon qu'on parle de légumes, de viande, de pain, de beurre. Il faut savoir qu'1 euro n'égal pas 1 tonne équivalent CO₂. Il s'agit bien d'un travail qui se fait ligne par ligne, et dont je vais vous exposer la méthodologie juste après.

Enfin, un Budget Carbone, ce n'est pas non plus un Bilan d'émissions de gaz à effet de serre même si c'est ce dont ça se rapproche le plus. J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter le bilan des émissions de gaz à effet de serre sur l'année 2018, en 2021. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre, c'est une obligation réglementaire pour une collectivité de notre taille. Ça se base bien entendu sur l'estimation des émissions en « tonne équivalent CO₂ » de nos politiques publiques. Il y a également une mise en perspective avec la comparaison des résultats avec le bilan précédent, et la mise en place d'un plan de transition avec des objectifs de réduction.

Il faut savoir que le bilan des émissions de gaz à effet de serre, c'est quand même ce qui nous aide à constituer cette version bêta du Budget Carbone.

Un petit rappel sur le périmètre de celui-ci. On parle bien du Budget en termes de « patrimoine et de compétences », c'est-à-dire qu'on va évaluer tout ce qui concerne le fonctionnement des bâtiments, des infrastructures et des services qui sont assurés directement par la collectivité, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Ce n'est pas la même chose que le périmètre par exemple du Schéma de Transition Ecologique et Energétique dont on a déjà eu l'occasion de parler où, là, on est vraiment sur une approche territoriale, et donc on n'est plus uniquement sur la collectivité en tant qu'acteur tel quel.

On va voir que pour notre Budget Carbone, on travaille en priorité sur le « patrimoine et compétences » mais on a un volet un peu plus territorial avec une expérimentation que nous allons conduire avec le secteur culturel ou encore avec la question des carbonautes qui était abordée par Charles DUBREUIL précédemment.

Si on devait enfin en venir à ce qu'est un Budget Carbone, eh bien c'est un plafond d'émissions de gaz à effet de serre qu'on ne doit pas dépasser annuellement. Et donc ces plafonds, ils sont répartis dans des quotas annuels, avec des émissions ventilées Direction par Direction, ou par politique publique si vous préférez, et ce budget-là, ce plafond, on sait d'ores-et-déjà qu'on va lui appliquer une trajectoire de réduction. Donc c'est une trajectoire qu'on a estimée à 4% par an. Pourquoi 4% ? C'est parce que c'est ce qui est cohérent avec les objectifs de la loi énergie climat, de la stratégie nationale bas carbone et bien entendu avec notre propre schéma de transition énergétique et écologique. L'objectif, c'est de contribuer à la neutralité carbone en 2050. Et donc c'est pour ça qu'on sait d'ores-et-déjà que ce budget-là, d'année en année, il se doit de diminuer.

En termes de méthodologie, je vous le disais un petit peu précédemment, on a donc les données collectées, par exemple les quantités d'énergie consommées par tel ou tel bâtiment, les mètres carrés construits, le nombre de kilomètres parcourus par les agents. Ça, ce sont des données qui sont fournies par les services de la collectivité.

Et à ces données, on applique des facteurs d'émission, comme je vous le disais, qui sont différents selon chaque donnée. Les facteurs d'émission bien entendu, ce n'est pas nous qui les inventons, on se base sur une nomenclature européenne reprise par l'ADEME.

Tout ça, ça nous donne une quantité de gaz à effet de serre émis. A titre indicatif, au global, par exemple sur l'année 2022, on est sur 17000 tonnes équivalent CO₂ en termes de, au global, de quantités de gaz à effet de serre.

A partir de là, on va les catégoriser politique publique par politique publique, et au global on va viser ces 4% de réduction. Ces 4% de réduction, ils ne seront pas appliqués de manière unanime à chacune des directions ou à chacune des politiques publiques, l'objectif c'est bien d'être dans la granularité. Je crois qu'on a droit au bingo des mots ce soir, je vais choisir le mot « granularité ». Et donc de bien travailler justement avec chacune des directions, chacun des services et chacun et chacune des élus pour travailler et, au global, puisque c'est un effort collectif et qui nous engage tous, atteindre cette réduction de 4%.

En parallèle, on travaille également sur la séquestration carbone, c'est-à-dire l'estimation du carbone qu'on séquestre. C'est notre côté un petit peu autoritaire sur le carbone, on séquestre le carbone. Et donc, pour ça, on développe les puits de carbone qui peuvent être présents dans les projets notamment de Nature en ville. Il y a également bien entendu la quantification des tonnes équivalent CO₂ qui sont également évitées par la mise en place d'un certain nombre de projets, notamment les rénovations thermiques ou la question des remplacements des chaudières.

Les objectifs du Budget Carbone, c'est bien entendu de sensibiliser l'ensemble des directions de la Ville à leur impact carbone. Et ça, je l'ai dit. Certes, j'ai mentionné une équipe projet au départ mais c'est bien l'ensemble des directions qui va contribuer à cette réalisation.

Ensuite de pouvoir formaliser une gouvernance et un pilotage d'un Budget Carbone pour la Ville de Clermont-Ferrand. Encore une fois, comme on est sur quelque chose de l'ordre de l'expérimental, on sait qu'on essuie un peu les plâtres, on se lance, on travaille et on fait en sorte que ce ne soit pas quelque chose qui soit subi. Parce que quand vous proposez un budget, que vous dites déjà que ce budget est trop important, qu'il va falloir le réduire, eh bien forcément ce n'est pas très, très bien entendu de la part des uns et des autres, mais on va bien travailler sur la façon dont on s'approprie cet objet-là pour en faire un véritable outil de pilotage de nos politiques publiques. Et pour ensuite pouvoir décliner une véritable stratégie de réduction direction par direction. Bien entendu, c'est à la fois la mise en œuvre des engagements du mandat et puis, comme évoqué, une des réponses à la Convention citoyenne.

Je vais faire un petit focus sur le secteur culturel sur lequel on a voulu travailler pour expérimenter un volet territorial. En fait, je vous le dis, le Budget Carbone, c'est un outil de pilotage. Ça nous permet de rendre visibles les risques qui pèsent sur nos organisations et sur nos territoires. Mais une fois qu'on a dit ça et qu'on s'est fait un petit peu peur, on se dit qu'il faut quand même travailler sur une façon de faire en sorte que tout le monde se l'approprie. Pourquoi est-ce qu'on a décidé de travailler en particulier avec le secteur culturel et pas uniquement dans le cadre du patrimoine et des compétences de la Ville mais bien avec les acteurs ? C'est parce qu'on sait que le secteur culturel a une capacité de créativité et d'expérimentation, voire d'agilité, et on l'a vu notamment cette année avec tout un tas de publications dont les publications du Shift Project.

On sait que le secteur en tant que tel, au niveau national et international, se mobilise pleinement sur ces questions. C'est également la capacité du secteur culturel à donner l'exemple, à faire changer les normes en fin de compte, et le regard que nous, citoyens et citoyennes, avons parfois sur certaines normes sociales. Ça permet également de couvrir une large variété d'activités et puis aussi de liens sociaux qui restent et qui sont créés par les acteurs culturels. Et puis, enfin, mais je n'ai pas besoin de vous le rappeler, la candidature de Clermont-Ferrand à la Capitale européenne de la culture comprend un enjeu fort sur les engagements climatiques, et donc il nous a paru tout à fait cohérent de travailler ensemble sur ces questions-là.

Dernier élément de calendrier. On a commencé au niveau de l'équipe projet à travailler dès le début du mandat sur la mise en place de ce budget carbone. Cela s'est formalisé par une première information et sensibilisation pendant les conférences budgétaires avec l'ensemble des adjointes et des adjoints et des services à l'automne. Nous sommes ici dans la phase de la délibération cadre sur cette mise en œuvre de ce premier Budget Carbone. Et puis 2023, on va donc travailler à la fois politique publique par politique publique, ainsi qu'avec le secteur de la culture, pour avoir un terrain d'expérimentation. Et en 2024, je ne serai pas là pour présenter le Budget Carbone puisqu'il sera totalement intégré au processus budgétaire.

Je laisse la parole à Marion CANALES.

8. Budget Primitif 2023

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

Mme CANALES :

Merci ma chère collègue.

Madame STANISLAS vous l'a explicité, on aura un outil de pilotage supplémentaire au rapport pré-budget que nous avons régulièrement, le rapport relatif à l'égalité présenté par Magali GALLAIS notamment, et avant notre ROB, le rapport développement durable et ville en transition.

Ce budget primitif, il y a beaucoup de choses que vous avez déjà pu voir pendant notre débat d'orientation budgétaire. Notre objectif, c'est toujours d'être justes et protecteurs dans la réponse de proximité apportée aux Clermontois tout en étant volontaires dans nos politiques publiques et responsables dans la gestion. Responsables dans la gestion, c'est évidemment conserver des ratios, une capacité financière à un bon niveau, mais c'est aussi tout ce que vient d'expliquer Anne-Laure STANISLAS, d'être responsable dans les outils de pilotage et dans le pilotage désormais qu'on met en place pour les prochains budgets et le pilotage de nos activités, de nos actions et des usages municipaux.

Les principes qui guident l'écriture de ce budget, ils n'ont pas changé depuis le débat d'orientation budgétaire, je l'aurais bien voulu, mais c'est toujours répondre aux chocs exogènes de court terme en renforçant notre engagement de sobriété pour amortir et amoindrir les vulnérabilités, qu'elles soient sociales ou environnementales, et qu'elles concernent notre territoire ou les personnes qui y vivent, tout en garantissant le juste équilibre d'intervention municipale, c'est-à-dire des services publics préservés, et avec une soutenabilité financière pour notre collectivité et à long terme pour pouvoir évidemment ne pas hypothéquer l'avenir de ce que sera Clermont en 2030 ou 2040.

Le contexte local, c'est une qualité de vie générale où on est classé deuxième sur l'un des nombreux classements qu'on peut avoir vu passer en cette fin d'année. Devant nous Metz, et derrière nous Rennes, Brest, Toulouse, Nice, Strasbourg, Nancy ou Lyon. Concernant loisirs, culture et environnement, on est également bien placé puisqu'on est quatrième de ce petit classement. Mais on en a déjà longuement débattu, le classement ne vaut que ce qu'il vaut à l'instant où on le regarde, mais je voulais quand même porter à votre connaissance qu'on progresse de plus en plus et on arrive souvent dans les tops 10 de nombreux classements autour de différents sujets.

Notre ville en quelques chiffres.

Ça n'a pas changé par rapport au ROB mais j'ai rajouté quelques chiffres, notamment le premier : 12 GWh d'électricité consommée en 2022. On va considérer qu'on est à la fin d'année. Pourquoi je vous le dis ? Parce qu'évidemment l'électricité, l'énergie est au cœur des préoccupations de nos concitoyens et de la nôtre, mais aussi parce que ça me permet de vous rappeler ce qu'on n'a pas dit dans le ROB, que près de la moitié de notre électricité est à Haute Valeur Environnementale. Pourquoi je vous le dis ? Parce qu'il y a 2 ans quand on a souscrit au contrat, l'électricité à Haute Qualité Environnementale coûtait 40% plus cher que l'électricité normale. L'électricité classique. Et c'était un vrai choix budgétaire qu'on a fait parce que c'était un choix porté par notre majorité. Et aujourd'hui, il s'avère qu'elle est toujours à 170 euros du MWh et que, par conséquent, elle est beaucoup moins chère que les autres sources d'électricité, et donc on est très content. Ça a été donc un pari gagnant-gagnant, économiquement et écologiquement très intéressant.

Dans les habitants, on a toujours 150 000 habitants ou presque, mais je vous ai rajouté un chiffre qui vient de la commission nationale de l'activité commerciale : on a 4% de vacance commerciale dans notre ville alors que, pour les communes de même strate, en général, le taux est autour de 10%.

Nous avons un peu plus de 9 500 élèves.

6 500 repas servis dans les cantines chaque jour. Ça a son intérêt parce que je vais vous donner le coût d'un repas. Alors, évidemment, pas en année 2022, elle n'est pas terminée, ce n'est pas consolidé et il y a eu beaucoup, beaucoup de changements en 2022, mais en 2021, le coût d'un repas quand vous prenez l'alimentation, les transferts, les transports, les personnels qui accompagnent les enfants dans les cantines, un repas coûte 11,62 euros. Ça vous donne une idée en sachant que, nous, nos tarifs de cantine vont de 50 centimes à, je crois, 7,90 euros. Ou peut-être 8. Aujourd'hui, c'est pour vous indiquer que le coût d'un repas, il est amorti pour 20% par les usagers mais évidemment pour le reste par le budget général de la collectivité. Ce coût risque vraisemblablement d'augmenter parce que l'augmentation des matières premières, et puis aussi parce qu'on a revalorisé nos agents, qu'ils ont bénéficié d'une augmentation du point d'indice et du Smic, et que par voie de conséquence, ça fera augmenter le coût du repas. Au total, j'ai calculé, ça fait plus de 10 millions d'euros pour les repas des cantines chaque année, et on a presque 1 million de repas servis puisqu'on a 6 500 repas servis dans les cantines chaque jour, on était à 950 000 en 2021.

Pour le reste, c'est des chiffres que je vous ai déjà présentés.

Les places de stationnement qui vont se réduire de 1500 d'ici à 2026.

Et puis près de 150 000 habitants, dont un tiers de nos habitants qui bénéficient de l'aide au logement.

Ce budget de mi-mandat, il doit tenir toujours compte :

- de l'enchaînement des crises dont on a beaucoup parlé (sanitaire, économique, géopolitique, sociale et environnementale),*
- d'un contexte inflationniste qui ne se calme pas depuis notre débat d'orientation budgétaire, et donc de hausses de dépenses que l'on subit et qui ont été très brutales,*

- de dépenses structurelles incompressibles sur lesquelles je vais revenir,
- d'attentes fortes, de vulnérabilités multiples,
- et puis de cette recherche évidemment en tant qu'élus et aussi gestionnaires d'une soutenabilité budgétaire de long terme pour les équipes prochaines et pour les prochains grands projets de la Ville.

2023 restera encore une année vraisemblablement singulière, c'est comme cela qu'on la projette. Après 2020, 2021, 2022 qui l'ont été à de nombreux titres.

Le contexte inflationniste s'est poursuivi avec une inflation qui avoisine les 7%, entre 5 et 7%.

La hausse des taux bancaires qui étaient négatifs en 2021 et qui seront à hauteur de 3,45% d'après les différentes sources qu'on peut avoir. Ça ne devrait pas augmenter plus et ça devrait descendre en 2024, mais tout ceci, ce ne sont que des hypothèses.

Les attentes fortes fassent à l'urgence sociale : le pouvoir d'achat en baisse, nous en avons parlé, le salaire moyen en baisse et le taux de chômage prévu à la hausse. A ce titre, je tiens à vous rappeler, au regard des débats qui nous ont animés avec notre collègue Magali GALLAIS, que quand on fait une réforme des retraites aussi, elle pèse plus souvent sur les femmes que sur les hommes et que tout est dans tout, dans l'égalité femme/homme. Alors bien sûr on ne va pas résoudre le problème des retraites ici à la Ville de Clermont, mais je voulais aussi le signaler par rapport aux interventions qui ont pu avoir lieu pour certains de mes collègues.

Face à l'urgence climatique, c'est les conclusions mitigées de la COP27. Quand on avait fait notre débat d'orientation budgétaire, on était à 1 jour de la fin de la COP27 qui n'a pas quand même produit de grandes révolutions, et aujourd'hui on est dans la COP15 qui se tient à Montréal jusqu'au 19 décembre. La COP15, la dernière COP, c'était la COP10 au Japon. En 2010. C'est une COP qui a pour objectifs principalement de préserver la biodiversité, la diversité biologique.

Selon un rapport de la convention sur la diversité biologique de 2020, aucun des objectifs qui avaient été fixés dans la COP10 au Japon n'avait été atteint en 2020. On va espérer que ça se passe un peu mieux sur cette COP qui a commencé la semaine dernière au Canada, mais je ne crois pas que ce soit déjà très bien parti. Je vous rappelle qu'il faut quand même essayer de réduire la perte d'habitat pour 17% sur les zones terrestres, pour 10% dans les zones marines, réduire la pression sur les récifs coralliens. C'est quand même des objectifs qui sont très, très importants et dont on verra si cette COP pourra apporter des réponses le 19 décembre.

Et puis, évidemment, Anne-Laure STANISLAS l'a rappelé, tous les grands objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 au regard des nombreux objectifs de lois et autres schémas que nous avons adoptés.

Les éléments d'alerte.

Alors je vous avais fait part un peu de la pression que subissent les collectivités, que l'on subit. Cahors ou pas Cahors. Il y a des revirements incessants, c'est un suspense intenable. Puisqu'hier, nous avons appris qu'Elisabeth BORNE a indiqué qu'il n'y aurait pas de contrats de Cahors. Mais, que jusqu'à demain, 15 décembre, où il y a une loi de programmation, où il y aura peut-être les contrats de Cahors. Aujourd'hui, nous sommes partis sur une hypothèse où nous n'avons pas les contrats de Cahors qui encadrent les dépenses communales de fonctionnement imposées à notre collectivité. L'annonce qu'il n'y aurait pas de pénalités si on ne les respectait pas était déjà un peu plus rassurante. Mais l'objectif, c'est de vous rappeler que face à des dépenses structurelles énormes qu'on ne maîtrise pas du tout, nous demander aujourd'hui d'encadrer notre fonctionnement serait impossible et intenable.

Je vous le dis en tout cas, moi, je ne tiendrai pas compte, je le dis à titre tout à fait personnel, de cette injonction gouvernementale parce que je ne prendrai pas, pour la Ville, toute la part d'une décision gouvernementale qui sera intenable pour nous déjà, pour refaire un budget en cours d'année, mais surtout pour nos concitoyens.

Et puis, je vous l'avais dit, l'Etat compte sur nous, sur les administrations publiques locales d'une manière générale pour refaire passer son déficit public sous la barre des 3% du PIB. On n'y est pas, on verra en 2024, 25 ou 26.

Les collectivités sont de moins en moins autonomes, je vous l'avais dit. C'est toujours la reconcentration de nos moyens financiers qui est problématique, qui produit une dépendance aux dotations qui est aussi problématique. Nous sommes en devoir de faire un budget équilibré, ce qui n'est pas le cas de l'Etat, et c'est problématique de ne vivre que par dotations.

Il y a une petite hypothèse que j'ai rajoutée par rapport au ROB, qui n'a absolument pas été verbalisée ni par le gouvernement ni dans aucun projet de loi, je vous rassure, mais qui commence à bruer. C'est l'hypothèse en cours d'une reconcentration de la taxe de séjour. Ça ne concerne pas la Ville, ça concerne la Métropole, mais je tenais quand même à vous livrer ceci au débat. C'est une des dernières taxes dont les collectivités disposent à leur main en fonction des grands projets, ou non, de tourisme qu'elles mettent en place.

Les éléments d'alerte pour 2023, c'était aussi de vous dire qu'on était pourtant, nous, des acteurs majeurs des solidarités et surtout de l'économie. La commande publique, je vous l'avais indiqué, elle reste malgré tout, en 2022, dynamique. Bon, ça ne va pas durer. Et c'est le bloc local, et je dis bien local et communal qui permet cette hausse. Parce que la commande publique des départements et des régions est en net repli, je vous ai indiqué les derniers chiffres qui viennent d'arriver : - 3,9% pour les départements et - 8,7% pour les régions. Evidemment pourquoi on reste dynamique ? Parce que nous sommes contributeurs de carbone parce que nous avons du bâti, parce que nous construisons aussi beaucoup, parce que nous sommes une collectivité d'extrême proximité, et que par conséquent on lance des projets de proximité qui sont vecteurs de plus de commandes publiques qu'un département ou une région.

Les recettes municipales sont envisagées à hauteur de 222 millions d'euros. Si vous m'avez bien écoutée, un budget étant en équilibre, ça veut dire que nos dépenses seront identiques puisqu'on doit faire à la fin zéro. Elles sont en baisse. Elles sont en baisse évidemment pour plein de raisons. Dans ces recettes, il y a les recettes de fonctionnement. On a un peu moins de 200 millions d'euros de recettes qui sont envisagées.

Les droits de mutation, ce sont les montants des transactions immobilières qui seront réalisées sur la commune pour 2023. On les a laissés à l'identique pour 2022 puisqu'il y a des transactions initiées en 2022 qui rentreront dans l'escarcelle de la Ville en 2023. Mais compte tenu de la hausse des taux, probable qu'en 2024 ce montant ne soit plus du tout à 5 millions d'euros.

La Dotation de Solidarité Communautaire, elle n'augmente pas puisque c'est un pacte financier fiscal adopté entre la Ville et la Métropole, donc elle reste identique.

Il y a une progression des dotations parce que, et je vous l'avais dit, la dotation surtout de solidarité urbaine augmente parce que notre potentiel financier par habitant diminue. Il y a un appauvrissement de notre population. Notre dotation forfaitaire augmente parce qu'on prévoit 1 100 habitants de plus dans la Ville de Clermont-Ferrand en 2023 et que c'est un mécanisme : en fonction de la population, vous touchez plus ou moins. Le recensement aura lieu en février et on ne saura vraiment qu'à la fin de l'année combien on aura finalement de DGF.

Les recettes de fonctionnement, c'est aussi les recettes du service du domaine. Alors elles baissent beaucoup pour plusieurs raisons, mais surtout les recettes issues du stationnement qui seront cette année uniquement de 3,5 millions d'euros avec moins 20% de baisse sur cette très grosse recette pour la Ville de Clermont. Nous passerons le forfait post-stationnement de 20 à 30 euros cette année, mais la recette sera de 1,2 million d'euros. Et la recette de la restauration reste inchangée : 2,7 millions pour les cantines quand, au total, quand on met tous les coûts, les repas et les cantines coûtent 10,7 millions d'euros. Donc c'est 8 millions d'euros que la Ville évidemment apporte pour payer ses agents et assurer un coût final du repas normal. Parce que 11,62 euros, on comprend bien que c'est intenable pour les familles. Et puis la taxe sur la consommation finale d'électricité qu'on imagine un peu en hausse, parce qu'effectivement il y a une augmentation importante des tarifs. Même s'il y aura un peu une baisse normalement des consommations compte tenu des plans de sobriété.

Les recettes d'investissement, elles sont évidemment fonction des investissements que l'on mène.

On aura 6,3 millions de dotations et de subventions d'équipement, donc c'est évidemment les accompagnements de tous les partenaires : l'ADEME, la DSIL, l'ANRU, le FIPD, enfin tout le département, tous les partenaires habituels des investissements.

Et puis on n'aura un emprunt d'équilibre cette année que de 11,8 millions d'euros, c'est ce qu'on vous propose, contre 31,5 étant entendu qu'on ne réalise jamais tout l'emprunt d'équilibre que l'on inscrit. En tout cas, jusqu'à ce jour, ça n'a pas été le cas.

La taxe d'aménagement sera de 1,2 million d'euros. Elle est en baisse conformément à l'engagement de faire Métropole puisque, progressivement, nous passerons à 50/50 Ville/Métro.

Des dispositifs de crise qui ne profitent pas à la Ville, je vous en avais parlé.

Entre temps, il y a eu l'amortisseur électricité qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier. Mais on n'est toujours pas éligible au bouclier tarifaire et on n'est toujours pas éligible au filet de sécurité. Tant mieux, de toute façon on ne sera jamais éligible sauf si on revoit les conditions puisqu'il aurait fallu que notre autofinancement se dégrade énormément, supérieur à 25%, ce qui n'a pas été le cas pour la Ville de Clermont.

Les dépenses structurelles incompressibles et dynamiques, c'est ce qu'on ne maîtrise pas énormément.

Déjà les charges à caractère général, elles prennent 10%, évidemment près de 8 millions pour l'énergie, dont + 70% pour ce poste. Je vous ai rappelé ici que notre électricité à Haute Valeur Environnementale ne prend que 100 000 euros au regard de toutes les augmentations des autres sources d'énergie. Et puis 2,4 millions pour l'alimentation, c'est + 5,8% pour ce poste.

Pour nos dépenses de fonctionnement pour les agents municipaux qui assument le service public, elles sont en augmentation de 4,6%. Presque 98 millions d'euros. Dedans, vous retrouvez les habituelles augmentations du point d'indice, la revalorisation du régime indemnitaire puisqu'en 2023 ce sera la première année pleine, la déprécarisation de nos vacataires et de nos contractuels pour 1,7 million d'euros, et puis il y a une petite nouveauté, ce sont les 300 000 euros que nous allons dédier à l'accueil des enfants en situation de handicap dans le temps périscolaire. Puisqu'aujourd'hui les enfants ont des AESH dans le temps scolaire, et nous proposerons évidemment l'accueil en temps périscolaire à partir de cette année 2023 pour une somme de 300 000 euros d'agents qui seront payés pour accueillir ces enfants.

Pour les frais financiers, ils repartent à la hausse pour 4,5 millions, ça n'a pas augmenté. Et puis, on a toujours 0 euro de gains issus de la gestion active de nos dettes. Je vous rappelle qu'il y a 3 ans simplement nous gagnions 664 0000 euros sur ce poste, et là on a prévu 0 euro.

Amortir la crise, l'objectif de ce budget c'est ça, sans augmenter les tarifs principaux de nos services publics et notamment les cantines et tous les services périscolaires évidemment. Pas d'augmentation des taux d'imposition pour la 7^{ème} année consécutive. Et on continuera d'investir pour respecter la PPI qu'on a votée en 2021 en assurant une réponse aux vulnérabilités, et les vulnérabilités c'est plein de choses. C'est par exemple les AESH, mais c'est aussi les 500 000 euros que nous donnerons en plus à notre CCAS.

Nous y venons. Donc des dépenses qui sont vraiment choisies et portées politiquement par la majorité. Je vous en fais quelques exemples, mais il y en a beaucoup au cours de ce Conseil qui en sont l'illustration puisqu'on vote déjà des délibérations. On poursuit pour la deuxième année la gratuité des transports en commun le week-end pour 700 000 euros. On augmente notre soutien à l'action du CCAS compte tenu de la crise sociale qui frappe nos concitoyens pour 500 000 euros. On avait déjà augmenté au mandat précédent, entre 2017 et 2020, la subvention dédiée au CCAS de 500 000 euros. Ça fera donc 1 million sur 10 ans. On continue l'action du contrat territorial d'intégration des personnes réfugiées pour 350 000 euros et le soutien à nos associations pour 11,3 millions d'euros.

Maintenir le haut niveau de service public aux usagers, c'est aussi des dépenses de fonctionnement qui font partie des 97 millions de dépenses de RH. Je voudrais juste vous donner un petit chiffre. Evidemment, c'est les 930 agents des crèches, des écoles, du périscolaire. C'est les agents de la police municipale. Et c'est les 48 agents de l'Etat civil et des passeports. C'est un service qui est très, très proche des citoyens et qui rend évidemment un service public de proximité. Je vous donne un chiffre qui est assez incroyable, en tout cas pour le service, et vraiment je remercie ces agents : en 2021, nous avons fait 5 500 passeports ; en 2022, nous en ferons presque 9 000. Donc on a fait + 63% d'accueil de public, etc., etc., en conservant quasiment la même capacité d'agents. Pour les cartes d'identité, c'est + 14%. On en faisait 9 300 en 2021 et on en a fait 10 600 en 2022. C'est pour vous donner aussi... parfois il y a des services assez peu connus, sur lesquels il y a assez peu de délibérations finalement, et qui sont des services socles et structurels de notre collectivité parce qu'en plus au contact du public.

Les dépenses d'investissement, c'est la PPI. C'est les 27 millions d'euros d'investissement par an pour écrire Clermont sur 10 ans, avec des dépenses d'équipement direct de 23 millions. 2,24 millions d'euros pour l'entretien courant et la modernisation de nos bâtiments. L'entretien courant, c'est ces fameux 2,24 millions d'euros dont je vous parlais, c'est nos écoles pour éviter un jour d'être dans la situation marseillaise et d'avoir recours aux 400 millions d'euros de solidarité nationale pour refaire leurs écoles. Minutieusement, patiemment, laborieusement, modestement, tous les ans nous mettons plus de 2 millions d'euros pour aussi entretenir par exemple nos écoles.

C'est des dépenses qui vont nous permettre d'assumer notre rôle de cœur métropolitain avec les aménagements du quartier Saint-Jean, du quartier Champratel, des aménagements de salles de spectacle. Là, on n'est que sur la partie investissement. Tout en organisant les transitions avec un fort prisme cette année sur la transition écologique mais aussi évidemment la transition démocratique et citoyenne. L'aménagement de nos cimetières. Le lieu d'accueil des femmes Gisèle HALIMI puisque cette année, on ne lancera qu'en fin d'année, ça sera 43 600 euros. L'espace habitants et services des Vergnes. Tous les quartiers de la Ville de Clermont sont concernés par nos dépenses d'investissement. Et puis 70 000 euros pour le site associatif de Beaupeyras et espace vert de proximité par exemple.

La transition écologique au cœur de nos investissements, particulièrement pour atténuer l’empreinte carbone de la Ville, réduire la consommation énergétique, tout ceci sans dégrader le service rendu. C’est évidemment aussi tout ce qu’on va voir avec le Budget Carbone et tout ce qu’Anne-Laure STANISLAS vous a laissé entrevoir. C’est évidemment du bâtimentaire en premier lieu, mais pas que. Donc ce sera la première phase du gymnase Edith Taver, les travaux d’isolation de nos bâtiments pour 2,5 millions, la végétalisation des cours d’école qui sont des lieux de séquestration du carbone notamment, et puis la fin du remplacement de nos chaudières au fioul. Je vous rappelle que sur les 500 points de chauffage, il nous en reste une petite dizaine, donc il y a eu un très, très gros effort de fait, patiemment, minutieusement, laborieusement depuis des années.

Et puis garantir les solidarités - donc toujours sur des investissements, on n’est pas là sur le fonctionnement - avec l’entretien des équipements sportifs pour la proximité aux habitants, la salle des fêtes et des familles aux Vergnes, le projet Territoire Zéro Chômeur ou encore le marché Saint-Pierre ou les équipements de vidéoprotection.

Ces dépenses, elles se font avec l’objectif d’atteindre la neutralité carbone. Je ne vous refais pas la présentation du Budget Carbone qui vous a éclairés et qui sera mis en place. Pour faire ça, pour aller vers la maîtrise et se fixer une neutralité carbone, c’est le Budget Carbone, mais c’est aussi nos plans de sobriété énergétique, notre plan de mobilité puisque la mobilité des agents est une forte dépense carbone, ça a un gros impact, et puis la mise en place du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables que l’on passe à la Métropole vendredi et qui passera au Conseil Municipal normalement de février après être passé en CAO ici.

Nos indicateurs de gestion, ils n’ont pas bougé. On aura 11,8 millions d’emprunts d’équilibre sachant que les années précédentes, on avait inscrit 31 pour en réaliser 11, 21 pour en réaliser 13. Donc on voit bien, avec les petits diagrammes, que l’évolution de la dette, on voit bien qu’elle diminue. C’est la grosse partie bleue que vous voyez avec quand même un effort soutenu de notre Ville.

Une capacité de désendettement qui va un peu remonter, c’est-à-dire qu’on va perdre un petit peu ce super ratio qu’on avait, mais évidemment allier utilité sociale et gestion financière dans un contexte aussi contraint que le nôtre, on n’a pas d’argent magique, donc on le fait en dégradant un ratio, celui notamment de la capacité de désendettement, ça vous le voyez, mais le seuil d’alerte municipale que nous nous sommes fixé, c’est la ligne jaune, n’est pas atteint, donc tout va bien.

Donc notre Ville, ce budget, il a pour objectif de vous dire qu’on va réussir à amortir la crise sanitaire qui n’est pas totalement derrière nous, tout en se projetant sur les 10 prochaines années en répondant aux enjeux et aux attentes des Clermontois.

On doit faire ça avec sérieux, prudence et responsabilité, c’est en tout cas ce qu’on pense avoir mis au cœur de ce budget. On veut anticiper pour préserver notre santé financière et notre capacité à maintenir un service public auprès de nos habitants. L’anticipation et le volontarisme sont au cœur de notre action. Je sais que ça nous a été questionné pour ne pas dire reproché au débat d’orientation budgétaire. Quand on fait l’AMI Formes scolaires, quand on fait le NetZeroCities, quand on fait Démonstrateur Ville Durable / BAMBA, quand on fait tout ça, on anticipe et on innove aussi sur ce que sera la ville de demain, on ne répond pas à un besoin urgent. Donc cette anticipation et ce volontarisme, ils existent. Donc sans augmenter nos impôts, sans augmenter nos principaux tarifs, et donc sans faire peser sur les familles le poids de l’inflation qu’elles éprouvent déjà elles-mêmes dans leur vie quotidienne, il est proposé de maintenir le cap des engagements, des projets, pour une Ville, pour toutes et tous, mobile, durable, nature et vivante, c’est l’objectif de ce budget 2023.

Je vous laisse les quelques chiffres phares de ce budget pour celles et ceux qui ne les auraient pas retenus au cours de ma présentation.

M. le Maire :

Alors, j'attends de voir parce que je ne sais pas dans quel ordre vous vous êtes inscrits. Si on peut me remettre le...

C'est Pierre MIQUEL en premier ? Allez-y Monsieur MIQUEL.

Ensuite, j'ai vu qu'il y avait d'autres clignotants verts. Après ce sera Monsieur BONY, Monsieur COSKUN, Monsieur FAIDY, Monsieur AUSLENDER, Monsieur VIGIGNOL, Monsieur BERTUCAT.

M. MIQUEL :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Depuis notre débat d'orientation budgétaire, force est de constater que la mobilisation des élus locaux, notamment à l'occasion du congrès de l'Association des Maires de France fin novembre, a fait bouger les lignes puisque le gouvernement semble revenir sur une des décisions les plus nocives contre les collectivités. Ainsi le pacte de confiance serait pour l'instant écarté. C'est une excellente nouvelle car ce dispositif est censé ressusciter le contrat de Cahors synonyme de corset budgétaire et de tutelle pour les collectivités dont le principe de libre administration serait bafoué. Considérant d'une part l'inflation conséquente qui se répercute sur nos services publics et le fonctionnement de nos équipements de proximité, et considérant d'autre part la nécessaire revalorisation salariale des fonctionnaires, la volonté du gouvernement de contenir la hausse des dépenses communales de fonctionnement à 3,8% relève soit d'une déconnexion des réalités que les élus locaux affrontent quotidiennement, soit de l'objectif inavoué de priver les collectivités des faibles marges de manœuvre dont elles disposent pour les pousser à privatiser des services publics locaux.

Pour nous, élus communistes et citoyens, pas de quoi nourrir des doutes sur les intentions réelles du gouvernement suivant à la lettre les consignes d'Emmanuel MACRON, lui qui n'a eu de cesse depuis son arrivée au pouvoir de s'attaquer aux ressources fiscales des collectivités tout en rompant avec le mouvement de décentralisation entrepris depuis des décennies dans notre pays.

D'ailleurs, la très faible évolution de la dotation globale de fonctionnement conjuguée à l'absence de dispositifs à destination de l'ensemble des collectivités pour pallier l'explosion des prix de l'énergie ou des denrées alimentaires éclaire parfaitement sur les motivations du pouvoir qui instrumentalise l'inflation actuelle pour contraindre les élus locaux à des choix douloureux.

Outre le cynisme d'une telle logique, il faut aussi en mesurer l'injustice puisque les collectivités seraient mises devant le fait accompli de participer au redressement des finances publiques alors qu'elles ne représentent que 8% de l'endettement de l'Etat.

Quand on imagine les répercussions pour nos concitoyens mais aussi les personnels municipaux, on ne peut s'empêcher de se remémorer les propos de Monsieur FAIDY lors du dernier Conseil Municipal, et à nouveau renouvelés aujourd'hui, lorsqu'il a exposé son inquiétude quant aux risques psychosociaux des agents de la Ville. Représentant dans cette assemblée la voix d'Emmanuel MACRON, Monsieur FAIDY ne manque pas d'air. Et il serait mieux avisé d'interpeller ses amis sur l'injustice des choix opérés par l'exécutif qui continue de chouchouter les plus aisés en pénalisant toujours plus les premiers de corvée dont les fonctionnaires territoriaux font partie. On aurait aimé ressentir de votre part, Monsieur FAIDY, le même émoi au moment de l'application de la loi des 1607 heures imposant par exemple à une commune comme Clermont-Ferrand de priver ses personnels des jours de congés supplémentaires issus de conquêtes sociales pour lesquels ils se sont battus.

Et pour en rajouter une dernière couche, nous pouvons vous assurer que l'état psychologique des agents se trouvera grandement amélioré lorsque la Première Ministre Elisabeth BORNE aura renoncé à son projet de casse des retraites qui vise avant tout à mettre au ras des pâquerettes les pensions des travailleurs après une vie de labeur. Qui peut croire qu'une ATSEM, une puéricultrice, un ouvrier des services techniques, un agent administratif puisse travailler jusqu'à 65 ans. A moins que Monsieur FAIDY vive dans le monde parallèle identique à son collègue François PATRIAT qui déclarait sur un plateau télé que la pénibilité avait disparu grâce notamment aux exosquelettes. Un équipement sûrement très approprié lorsqu'on travaille en crèche.

A contrario, les choix retenus par notre majorité municipale à l'occasion de ce traditionnel exercice budgétaire s'attachent à conserver la dynamique d'une ville protectrice, solidaire et écologique.

Protectrice car devant les difficultés s'accumulant pour nos concitoyens qui peinent à boucler les fins de mois, il n'y aura pas pour la 7^{ème} année consécutive d'augmentation de taux d'impôt. Protectrice aussi car les tarifs de nos services pour une très grande part restent identiques avec notamment le symbole fort du maintien des tarifs de la cantine. Et cela ne se fait pas au détriment de la santé financière de notre ville qu'illustrent de bons indicateurs tels le taux d'épargne brut ou la capacité de désendettement qui permettent d'envisager l'avenir sans sueurs froides. La gestion de la dette ces dernières années que nos services ont exercée avec minutie et réactivité et qui a permis de sécuriser plus de 90% de l'emprunt sur des taux très faibles n'y est pas étrangère.

Solidaire aussi notre gestion car le service public continue de s'exercer dans toutes ses dimensions à Clermont-Ferrand. La politique sociale reste un marqueur fort de cet engagement qui s'illustre notamment par une dotation de près de 10 millions d'euros au CCAS, en hausse de 500 000 euros sur 1 an. Parallèlement, le soutien aux associations ne faiblit pas, il se traduit même par des innovations. Par exemple en facilitant l'organisation de marchés solidaires par l'intermédiaire du Secours Populaire qui, outre une aide financière, bénéficie de mise à disposition des centres sociaux et de l'appui des agents qui y travaillent. Si tous les agents de notre Ville partagent la préoccupation commune de faire vivre la solidarité, il est à noter l'implication nouvelle des centres sociaux qui œuvrent à tisser du lien humain au quotidien et en proximité dans nos quartiers, favorisant par ailleurs la vie associative.

La solidarité prend aussi un sens écologique dans notre Ville qui poursuit sa transformation pour être moins dépendante des énergies fossiles, réduire autant que se peut nos consommations sachant que ce n'est pas toujours neutre pour nos concitoyens. Par exemple quand ces derniers travaillent très tôt ou très tard et ne bénéficient plus de l'éclairage public.

C'est pourquoi le groupe Communistes et citoyens note avec satisfaction la pérennisation de la participation à hauteur de 700 000 euros par an de la Ville de Clermont-Ferrand versée au SMTC afin de poursuivre une deuxième année consécutive l'expérimentation de la gratuité des transports les week-ends. Une mesure qui, avec d'autres, montre qu'il existe une voie pour une transformation écologique heureuse qui profite à toutes et tous, qui se ressent concrètement dans le porte-monnaie et qui développe une vision émancipatrice sur des principes d'égalité.

A n'en pas douter, cet exercice budgétaire met en évidence une nouvelle fois l'empreinte du service public à l'échelle de Clermont-Ferrand et le rôle central que jouent des milliers de fonctionnaires pour le faire vivre et parfois tout simplement pour le sauvegarder. Des agents pour une très grande partie relevant de la catégorie C, avec des rémunérations modestes. Des agents qui dans leur ensemble sont appelés à faire preuve d'adaptation, d'innovation. Certains, comme Monsieur BONY, trouveront toujours que ce n'est pas assez, qu'il faudrait aller plus loin dans la rationalisation, dans la mutualisation. Cette conception tient-elle compte des spécificités des métiers dans leur diversité au sein de notre collectivité, avec des contraintes particulières liées à la notion de continuité de service, d'autant plus dans un contexte où nombre d'administrations dépendant en particulier de l'Etat deviennent inaccessibles et imposent le recours à l'outil numérique ?

A écouter Monsieur BONY, il faudrait calquer le modèle de l'entreprise. C'est mal connaître les rouages d'une collectivité de proximité comme l'est une commune de plus de 140 000 habitants. Je l'ai écouté au moment du débat d'orientation budgétaire, Monsieur FAIDY, je vous rassure. Là où des libéraux voient le diable dans un budget de fonctionnement conséquent, nous, élus communistes et citoyens, nous y voyons la preuve d'une gestion municipale ancrée à gauche et désireuse de répondre toujours mieux aux besoins de la population.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur BONY.

M. BONY :

Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci en tout cas de commenter mes propos avant même que j'ai pu les prononcer, c'est absolument formidable.

Je vais revenir quand même sur la délibération, à savoir quand même le budget. Je ne reviens pas sur le contexte dans lequel il intervient, vous l'avez fait Madame CANALES. Vous avez cité tous les facteurs exogènes qui justifient selon vous l'envolée des dépenses de fonctionnement : l'inflation, le relèvement du point d'indice, la crise énergétique, la crise géopolitique, etc. On les connaît et je ne cherche d'ailleurs pas à minimiser leur impact sur nos finances, ouvrez bien vos oreilles Monsieur MIQUEL.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que les charges à caractère général augmentent de 10%, ce qui est bien supérieur à l'inflation qui, elle, est estimée par la Banque de France entre 5 et 7%. Et puis ces fameux facteurs exogènes qui vous contraignent tant et dont vous avez tant parlé, ils peuvent avoir aussi des effets positifs, et là curieusement vous en parlez moins. Alors vous allez m'autoriser à en parler un petit peu plus que vous.

Je pense d'abord à la fiscalité directe locale qui fait un bond de 8,9% et qui rapportera près de 10 millions d'euros de recettes supplémentaires. Ces 10 millions d'euros couvrent une bonne partie de la hausse des dépenses contraintes. On peut les rappeler : + 4,3 millions pour les dépenses de personnel, + 3,3 millions pour les dépenses d'énergie. Vous voyez qu'il reste encore un petit peu de marge pour absorber la hausse d'autres dépenses structurelles. Et comme je l'avais souligné lors du rapport d'orientation budgétaire, ce n'est pas tant la municipalité qui produit des efforts mais bien le contribuable Clermontois. Et pour le coup, j'ai cherché et je n'ai d'ailleurs pas bien vu sur quel poste vous faisiez, vous, des économies. Vous annoncez pourtant dans la délibération 2 millions d'euros dans ces charges à caractère général, mais dans la maquette budgétaire on ne les retrouve pas. Alors dans la délibération, c'est vrai, on peut tout écrire, ce qui compte c'est quand même ce qui est matérialisé dans le budget.

Autre avantage de l'impact des facteurs exogènes que vous passez sous silence, je me permettrai donc d'en parler : la hausse des indemnités des élus de 4,4%. Alors vous n'y êtes pour rien, ne sautez pas de votre chaise, en tout cas cette hausse, vous n'y renoncez pas alors que vous auriez pu la compenser par une baisse du même ordre qui aurait eu le mérite de contenir un peu les dépenses. Parce que, oui, il n'y a pas de petites économies. Ce n'aurait pas été une économie extraordinaire, j'en conviens, mais en tout cas cette économie, elle aurait eu le mérite de pouvoir financer un poste de policier municipal. Par exemple. Comme on en manque cruellement.

Vous voyez que vous nous demandez souvent de vous faire des propositions, je vous en fais une. D'autant qu'une indemnité, et je voudrais quand même le rappeler, on était beaucoup tout à l'heure dans la sémantique, ce n'est pas un salaire. Et je ne suis pas certain d'ailleurs que celui de nos concitoyens il progresse de 4,4% en 2023. Et je ne parle pas des effets de l'inflation qui sont certainement bien plus ressentis sur un Smic à 1678 euros brut que sur l'indemnité du Maire à 4290 euros.

Alors dans le même temps, là non plus vous n'en avez pas beaucoup parlé, pas parlé du tout d'ailleurs, vous allez augmenter les droits de place de 4%. On est toujours dans l'ordre du symbole me direz-vous, mais c'est finalement symptomatique de votre majorité. Entre les petites économies et les petites hausses de taxes, visiblement il n'y a aucune hésitation. Au final, 1 point supplémentaire pour les commerçants non sédentaires, les petits producteurs locaux, un non-sens pour une municipalité qui fait l'apologie à longueur de journée des circuits courts, en tout cas une atteinte au pouvoir d'achat des Clermontois car les petites hausses, que vous négligez souvent, mises bout à bout, elles finissent par peser lourdement sur le contribuable et sur le pouvoir d'achat des Clermontois.

Je voudrais ouvrir cette fois-ci une parenthèse sur la fameuse bonne gestion que Madame CANALES a essayé de nous dépeindre, relevée par Monsieur MIQUEL et son intervention, avec un appui fort sur la non-augmentation des impôts depuis 2016. Mais enfin, quand même, si on fait un petit peu de mathématiques, en 2016, vous avez augmenté les impôts de 9 points. Ça veut dire que vous avez un volume de recettes qui était de 100, il est passé de 109 en 2016, de 109 à nouveau en 2017, de 109 à nouveau en 2018, etc., etc. Donc l'effort fiscal des Clermontois, vous dites : « On n'augmente plus », mais le contribuable Clermontois continue de faire des efforts.

Et dans le même temps, parce que ça mérite quand même d'être souligné, alors que vous augmentiez votre volume de recettes, vous avez réduit votre volume de dépenses puisque vous avez délésté certaines compétences à la Métropole. Quand je dis des compétences, ça veut dire des charges et de la dette. Donc quand vous nous dites : « L'autofinancement, il est plutôt satisfaisant, c'est bien » eh bien oui, encore heureux, c'est le contribuable Clermontois qui fait cet effort depuis maintenant 7 ans.

D'ailleurs, notre Ville, et j'insiste là-dessus, notre Ville est surfiscalisée. Vous nous preniez des classements. Les impôts directs à Clermont représentent 62% de nos recettes de gestion quand la moyenne pour les villes de notre strate est d'environ 50%. Et je pourrais croiser cette donnée avec le niveau de vie moyen par habitant des villes comparables. Quand on sait que le revenu par habitant à Clermont est le plus faible des 21 communes de la Métropole, on mesure bien le poids de la fiscalité locale que vous faites supporter aux Clermontoises et aux Clermontois. C'est une vraie réalité. Ne vous vantez pas de ne pas augmenter les impôts !

Les dépenses d'équipement cette fois-ci. Je vais en dire un mot. Elles se contractent de 41%. A vous entendre, notre Ville est suffisamment dotée, il n'y a plus rien à faire. Je rappelle que la PPI pour la période 2021-2030, c'est un rythme annuel d'investissement de 27 millions d'euros. La vérité, c'est que si vous renoncez aux investissements, c'est que nous avons une section de fonctionnement qui est particulièrement dégradée. Alors cela se traduit mécaniquement par une baisse du recours à l'emprunt, vous l'avez dit, et donc a fortiori d'un désendettement. Mais encore une fois, aucun volontarisme en la matière, c'est une conséquence mécanique. Si vous investissez moins, vous vous endettez moins. C'est mécanique. Nous, nous aurions préféré que ce budget exprime une ambition forte pour moderniser notre Ville, la faire rayonner, l'équiper et la préparer aux défis qu'elle devra relever demain.

Clairement, nous sommes donc en opposition avec ce budget qui est injuste malgré les apparences et les beaux slogans que vous nous avez sortis. Vous préférez souvent la dépense improductive qui génère de gros effets d'annonce. Et je prendrai un exemple, celui du coût de la gratuité totale des transports le week-end : 700 000 euros rien que pour la Ville, je passe le coût pour la Métropole, alors qu'au final elle coûte à l'utilisateur puisque vous venez d'augmenter les tarifs pour tous de 10% en moyenne. Tout ça pour ça, j'ai envie de dire. Et finalement, quel bénéfice ? Et je pourrais multiplier les exemples de dépenses irréfléchies qui s'avèrent souvent inefficaces à moyen et long terme, il y en a beaucoup d'autres.

En conclusion, je dirais que nous avons besoin d'un budget combatif, au lieu de ça nous avons un budget poussif, sans aucune décision endogène qui permettrait de faire face à la hausse des dépenses contraintes sans devoir sacrifier l'investissement. Ce budget finalement, il est sans saveur comme un plat réchauffé exercice après exercice, sans remise en cause de la recette qui, elle, est inchangée depuis des années. D'une certaine façon, ce budget 2023, il reflète bien l'inertie de votre majorité qui subit sans innover, où tout s'impose et où rien ne se décide.

M. le Maire :

Monsieur COSKUN.

M. COSKUN :

Monsieur le Maire, chers collègues.

Avant de me prononcer sur le budget primitif, je souhaite féliciter Madame STANISLAS pour sa présentation sur l'élaboration du premier Budget Carbone 2023. C'est parfait, c'est excellent. Nous partageons les idées exposées dans cette présentation, on aimerait bien faire savoir ça.

En ce qui concerne le budget primitif, merci pour cet exposé, Madame CANALES. Je vous ai écoutée attentivement. Il y a plusieurs points à évoquer dedans.

Dans le rapport présentant ce budget primitif, vous nous précisez que vous l'envisagez avec humilité, prudence et responsabilité. Vous auriez pu ajouter que durant l'année à venir, vous retenez votre souffle également. Comme quelqu'un qui voit venir de rudes épreuves pour lesquelles il ne se sent pas vraiment préparé. Vous retenez votre souffle. La prudence est bien là. On est d'accord. Alors que tout le monde a compris que le pacte de confiance ou la suppression de la CVAE, MACRON veut mettre les collectivités au régime sec. C'est ça la réalité. Pour une fois, vous exprimez très prudemment quelques réserves vis-à-vis des projets du gouvernement aujourd'hui. Vous notez également que la mise en place d'un pacte de confiance serait une contrainte forte pour la Ville. Vous ajoutez avec raison, on est d'accord, que ce pacte sera instauré sans l'accord de la représentation nationale. Même si Madame BORNE dit qu'il pourrait disparaître, je pense qu'il ne faut pas se faire des illusions sur ce sujet.

Vous retenez votre souffle également en présentant la clé de l'équilibre de votre budget : une hypothèse de réalisation des bases que vous qualifiez d'optimistes à hauteur de plus de 6,2% suivant l'inflation. Ce sont les 10 millions d'euros supplémentaires sur les impôts directs locaux qui viendront financer l'augmentation des dépenses de fonctionnement entraînées par la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et par l'inflation générale. Vous retenez votre souffle également parce que vous savez que les associations souffrent et que les besoins sociaux de la population sont de plus en plus criants et alarmants. Si la subvention au CCAS augmente de 250 000 euros, soit de 2,7%, les subventions aux associations perdent 84 000 euros alors qu'elles prennent de plein fouet 6% de l'inflation. Du côté des investissements, avec les dépenses d'équipement qui passent de 40 millions à 23 millions d'euros, vous retenez votre souffle en pensant au PPI que vous nous avez présenté.

Bref, Monsieur le Maire, nous pensons que dans cette situation, il ne suffit pas d'être humble et prudent, il faut beaucoup de courage. Il faut se battre concrètement contre la politique néolibérale du gouvernement. Il faudra répondre aux besoins sociaux, Monsieur le Maire. Cela passera également par un autre rendez-vous comme vous le savez, un autre rendez-vous budgétaire où il ne suffira pas de retenir son souffle, il s'agit du budget métropolitain. Voilà ce qu'on pense.

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Je vous informe, Monsieur COSKUN, que mon adjointe aux finances ici présente, dans sa jeunesse, a été championne de natation synchronisée. Si, si. Vous pouvez l'applaudir.

[Applaudissements]

Et donc elle n'a pas de problème à retenir son souffle. Elle n'a aucun problème.

Monsieur FAIDY, à vous.

M. FAIDY :

Merci Monsieur le Maire. Merci à Madame CANALES et à Madame STANISLAS pour leurs présentations.

Moi, je voudrais faire quatre commentaires sur le budget et une remarque sur le Budget Carbone, et j'espère qu'elles ne me vaudront pas une seconde injonction à quitter ce Conseil, à quitter cette salle.

Concernant le budget, premier commentaire que je voudrais faire, si on regarde les grands équilibres et si on prend un peu de hauteur, c'est que finalement c'est assez simple, c'est 10 millions d'impôts en plus et 10 millions de dépenses en plus. Donc 10 millions de recettes d'un côté, les impôts, 10 millions de dépenses supplémentaires de l'autre, et on sait bien pourquoi on a des dépenses supplémentaires, et en commission vous avez, Madame CANALES, expliqué très clairement quelles étaient les causes majeures : évidemment l'énergie, la masse salariale, l'alimentation, les cantines, et puis les frais financiers, et tout ça est à compenser. Moi, j'aurais aimé qu'on ait également à compenser parmi ces hausses la hausse de salaire pour les policiers municipaux. L'Etat a décidé d'augmenter les fonctionnaires de 3,5% au 1^{er} juillet. La collectivité, qui pouvait le faire, a refusé d'accorder la même augmentation aux policiers municipaux. Je vois que ça n'a pas beaucoup ému Monsieur MIQUEL d'ailleurs. Parce que, eux, nos policiers municipaux, méritent également cette augmentation, et nous savons le travail difficile qu'ils effectuent, c'est une drôle de conception de l'équité. C'est mon premier commentaire.

Le deuxième commentaire, c'est que des efforts ont été faits sur certains postes budgétaires, et là aussi ça a été souligné pendant les travaux de la commission. Ils restent très minimes puisqu'on parle de 2 millions d'euros d'économies qui ont été trouvés à droite et à gauche, et d'ailleurs j'ai en tête un adjoint qui m'a dit que cette année ça serrait beaucoup pour ce qui est de son budget, mais 2 millions d'euros d'économies, c'est 1% du budget. Donc c'est un effort finalement assez faible, on parle bien de 10 millions de dépenses supplémentaires et de 10 millions d'impôts.

Ça m'amène à mon troisième commentaire qui ne va pas vous faire plaisir, mais je le dis quand même, c'est que l'imagination n'est pas au pouvoir. Moi, j'aurais aimé au cours de la commission qu'au-delà des petites économies à droite et à gauche dont vous nous avez parlé, vous nous présentiez également tout un travail de réflexion, de remise à plat, de créativité, pour imaginer des façons différentes d'assurer le service public, et dans certains cas avec moins d'argent, mais dans certains cas également avec plus de service public. Donc l'imagination n'est pas au pouvoir pour ce qui est des frais de fonctionnement.

Et mon quatrième point, elle n'est pas non plus au pouvoir pour ce qui est des budgets d'investissement puisque, depuis la PPI, le contexte a quand même sérieusement changé, c'est le moins qu'on puisse dire. Je ne vais pas refaire la présentation que vous avez faite Madame CANALES qui était très claire et qui montre bien tous ces bouleversements à l'échelle de notre globe, moi ce que je vois dans la prévision des dépenses d'investissement, c'est qu'on continue à remplacer les chaudières au fioul à petit rythme. On fera l'année prochaine ce qu'on n'a pas fait cette année parce que cette année on ne l'a pas fait. Et puis, j'ai évoqué au Conseil Municipal précédent la Maison des Sports, la plus grande passoire thermique de la Ville et de la Métropole, et là, la seule réponse que j'ai eue, c'est : « Oui, mais il y a des enfants qui y vont tous les jours, donc on ne peut pas s'en occuper. » Je rementionne ces deux points pour dire que là aussi on continue tel que c'était prévu, et finalement ces crises majeures qui nous impactent ne conduisent pas à repenser un certain nombre de choses, et sur les deux exemples que je cite, moi, j'aimerais entendre nos collègues d'Europe Ecologie Les Verts nous dire que tout ça est très bien et qu'il n'y a pas de soucis avec cela.

Voilà mes quatre commentaires sur le budget.

Sur le Budget Carbone, une remarque pour vous dire, Madame STANISLAS, que c'est une heureuse initiative, que nous saluons, un sujet qui certainement prendra beaucoup d'importance dans les années qui viennent. Moi, j'ai trouvé, comme Monsieur COSKUN d'ailleurs, comme quoi l'unanimité est possible parfois, que votre présentation était très intéressante. Vous nous avez parlé de la mise en place de ce budget au niveau du... je ne sais plus quel était le terme, mais au niveau des services de la Ville. Vous nous avez dit également qu'à terme on l'élargira et il y a une expérimentation pour ce qui est de la culture au niveau de l'ensemble de la Métropole. Je crois que c'est là aussi une très bonne initiative, une très bonne approche, donc je vous en félicite.

Je vous remercie tous.

M. le Maire :

Moi, je suis toujours un peu étonné par la rhétorique qui fait que tout le monde félicite tout le temps tout le monde, que tout le monde trouve que les interventions sont bonnes. Non, non ! C'est tout le monde justement ! Tout le monde félicite tout le monde. Tout le monde trouve que les propos de la majorité sont brillants, mais enfin toute l'opposition vote toujours contre. De temps en temps un peu moins de rhétorique nous ferait gagner un peu de temps si à chaque fois vous arrêtiez de vous remercier et de vous lustrer les godasses les uns et les autres. Honnêtement. Et le comble étant que la majorité s'auto-congratule elle-même. Si on pouvait déjà enlever pour chaque question les félicitations aux uns et aux autres... d'ailleurs, moi, je ne rapporte quasiment jamais rien. Donc je ne suis jamais félicité de rien. Je commence à en avoir marre. Au moins félicitez-moi pour cette intervention !

Monsieur AUSLENDER, à vous.

Avant que vous commenciez, on me signale juste, parce que je sens bien la tension qui monte, j'ai vu le tweet de Monsieur BRENAS, que nous avons des obligations de quorum particulières à partir de la question 36. Et donc si vous ne voulez pas que tout le Conseil soit... il faudrait que les gens qui s'en vont... parce que votre collègue est parti, il avait le pouvoir de Madame MAXIMI. Ça fait une voix en moins. Non, deux, il a donné le pouvoir en plus. Et donc, ce que j'aimerais, c'est que, un, vous êtes attentionné à donner votre pouvoir si vous partez, deux, vous évitez de partir. Parce que je sens que d'ici une demi-heure, trois-quarts d'heure, il va y avoir plein de gens qui auront de bonnes raisons, je ne sais pourquoi, de quitter le Conseil. S'il vous plaît, restez. Parce qu'on aura l'air bien ridicule en parlant de démocratie encore une fois si le spectacle qu'on donnait, c'est qu'on ne puisse pas voter les délibérations parce que vous êtes tous allés voir un match que nous devrions d'ailleurs boycotter. Moi, je n'ai vu aucun match de foot depuis le début. En général, je tiens toujours ce que je dis, et je continuerai à le faire. Je trouve qu'on passe bien, avec pertes et profits, facilement... Oui, oui, mais je n'en ai vu aucun. Je vous invite à faire pareil. Mais je suis cohérent Madame, félicitez-moi !

Allez-y Monsieur AUSLENDER.

M. AUSLENDER :

Monsieur le Maire, les applaudissements me coupent l'herbe un peu sous les pieds parce que je me sentais autorisé, au nom de tout le Conseil Municipal, à vous féliciter pour votre dernière intervention et pour l'ensemble de votre œuvre.

M. le Maire :

Ce n'est pas la dernière.

M. AUSLENDER :

Non, non, la dernière en date bien sûr.

Pour revenir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à des questions plus rugueuses, celle qui nous occupe aujourd'hui est la question du budget que nous allons voter, c'est évidemment dans un contexte pour le moins contraint que nous devons nous prononcer sur ce budget 2023 qui, et c'est peu de le dire, n'est pour le moins pas du tout favorable à nos collectivités territoriales. Ça a été dit et répété par les uns et les autres. Hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, inflation généralisée et sans précédent depuis 30 ans, restriction drastique des marges de manœuvre budgétaires de notre collectivité imposée une nouvelle fois malheureusement par l'Etat.

Nous avons de fait, au cours des discussions de préparation de ce budget 2023, été amenés à reconsidérer certaines de nos dépenses. Pour autant, nous avons fermement refusé le choix de l'austérité budgétaire qui aurait rajouté encore un peu plus de précarité à toutes celles et ceux d'entre nous qui sont déjà le plus durement touchés. Alors végétalisation des cours d'école, rénovation thermique des bâtiments, maintien du budget participatif, augmentation de notre participation au CCAS, sans compter l'effort supplémentaire que représente la décision de ne pas augmenter les tarifs des cantines scolaires au contraire de bien d'autres villes dans notre pays. On le voit, ce budget s'inscrit résolument dans la continuité des politiques publiques que nous menons depuis 2020, qui reste articulé autour d'une transition qui est, qui se veut en tout cas, écologiquement ambitieuse et socialement juste. Sauvegarder la qualité de nos services publics sans dégrader les conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville, et tout en œuvrant pour la bifurcation écologique et sociale du territoire, tel est le cap qui continue et qui continuera de nous guider dans nos politiques publiques.

Mais ce débat sur le budget 2023, il est aussi l'occasion de saluer la mise en place prochaine et salutaire du premier Budget Carbone de notre Ville. Et ce dispositif très innovant va progressivement s'imposer comme une boussole incontournable dans notre lutte contre le dérèglement climatique. L'instauration d'une responsabilité carbone dans la détermination de nos politiques est la condition indispensable à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Dès l'année prochaine donc, à chaque budget de la Ville sera adjoint un quota carbone à ne pas dépasser, avec un objectif de réduction de 4% par année. Ainsi, direction par direction, politique par politique, nous serons en mesure d'identifier la provenance du CO₂ émis et d'identifier ainsi les politiques prioritaires où concentrer nos efforts de sobriété. J'espère, Anne-Laure STANISLAS, que je n'ai pas décrit ce que n'était pas le Budget Carbone mais bien ce qu'il était. En tout cas, je salue moi aussi, et je me félicite, de la mise en place de ce Budget Carbone qui est extrêmement important, blague à part, pour que notre collectivité prenne toute sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Il est important enfin de rappeler également ici que l'adoption de ce budget se fait dans un contexte toujours plus dégradé, que les amis d'Éric FAIDY à la tête de l'Etat imposent, toute honte bue, à nos collectivités : remise en cause de la capacité des collectivités locales à lever l'impôt, suppression de la taxe d'habitation et prochainement de la CVAE, reconcentration – je viens de l'apprendre de la bouche de Marion CANALES – de la taxe de séjour constituent autant de reculs historiques et graves sur les dynamiques de décentralisation engagées depuis maintenant près de 40 ans dans notre pays, et ce alors même que le Président de la République voulait s'en faire le parangon particulier. A compétences toujours plus nombreuses, les financements, eux, stagnent ou diminuent comme l'adoption de l'actuelle loi de finance en est la malheureuse illustration. Et comme si cela ne suffisait pas, à cela s'ajoute le retour des contrats de Cahors version 2.0 si cela était confirmé, puisque comme l'a dit Marion tout à l'heure, ça fluctue de jour en jour. En tout cas, ça aurait pour conséquences d'une part une ingérence supplémentaire dans les finances des collectivités territoriales, et de l'autre, et cela est encore plus grave, un frein au maintien de nos services publics par une diminution qui serait une diminution forcée par l'Etat de nos dépenses de fonctionnement. Et là aussi Marion CANALES l'a très bien dit tout à l'heure, cela est totalement insoutenable pour nos collectivités dans le contexte dans lequel nous nous situons aujourd'hui.

Pour conclure, je veux simplement dire que malgré ce contexte extrêmement contraint, ce budget 2023, il va permettre au revers de tous ces obstacles de continuer à maintenir et à assurer le respect de nos engagements pris auprès des Clermontois en 2022, et c'est pour cela que les élus du groupe Génération.s voteront en pleine responsabilité le budget qui nous est présenté aujourd'hui.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur VIGIGNOL.

Vous avez le micro. Monsieur BERTUCAT, débranchez-vous.

M. BERTUCAT :

Je suis débranché.

M. le Maire :

Non. Débranchez-vous. Monsieur VIGIGNOL, rebranchez-vous. Allez-y, vous avez la parole... J'ai cru que c'était un but ! Ne dites rien, ne dites rien... Il y en a pour qui ? Hein ? Monsieur VIGIGNOL, allez-y.

M. VIGIGNOL :

C'est toujours un moment important pour un Conseil Municipal de pouvoir faire une intervention sur le budget de sa collectivité. La question ce soir, c'était : Est-ce que l'intervention aura lieu avant 20h ou après ? Du coup, je n'ai pas de bol, il est 20h10, mais je vais la faire quand même avec autant d'application qu'il se doit.

Avec ce budget primitif, nous ne sommes pas loin des objectifs et principes que nous nous étions fixés plus tôt cette année, et que ma collègue Marion BARRAUD avait rappelés lors du DOB, à savoir la sobriété, l'évaluation, l'agilité et l'investissement.

Certes, le processus budgétaire de cette année n'a pas été un long fleuve tranquille, ça a été évoqué par plusieurs collègues, mais il est à la fois la preuve de la solidité de notre majorité et de notre résilience budgétaire face aux chocs que nous encaissons. Car n'en déplaise à ceux qui préfèrent taper du pied en gardant la tête dans le sable, nous tenons là un budget primitif 2023 à la fois sobre et durable. Des incertitudes persistent, et elles nous obligeront à faire preuve d'agilité dans les mois à venir, Marion CANALES l'a évoqué. Aussi méfions-nous des poncifs et autres marronniers des débats budgétaires - on en a eu quelques-uns déjà, j'interviens trop tard - que nous avons connus ici tant la situation est inédite.

La tâche ne fut pas simple pour en arriver à ce projet de budget, et je me contenterai ici d'un simple exemple, à savoir celui de l'énergie, suffisamment parlant quant à la nature de l'exercice et probablement bien à l'image de ce qui nous attend dans les années à venir. Comme il est bon d'avoir des ordres de grandeur, je rappellerai que pour assurer son fonctionnement et celui de ses services publics, notre collectivité consommait en 2022 près de 40 GW d'énergie : 12 pour l'électricité, 18 pour le gaz – ça c'est pour faire plaisir à Rémi CHABRILLAT –, 6,5 pour les réseaux de chaleur, et 2,8 pour le fioul. C'est beaucoup. Mais pour donner une idée d'échelle, retenons que pour le territoire de la Métropole, cf. la présentation du budget tout à l'heure, le territoire en consomme près de 7 000 chaque année. Notre plan de sobriété, qui a été enclenché à la rentrée, doit nous permettre dans un premier temps d'économiser de l'ordre de 5 GWh, ce qui devrait amortir et non pas supprimer le poste énergie. Malgré ces économies, ce poste passera de 4 millions d'euros en 2022 à 8 millions d'euros l'année prochaine. Cette hausse représente quasiment 20% de notre épargne brute c'est-à-dire de nos recettes de fonctionnement affectées à l'investissement. On voit bien ici l'ampleur du choc. Autant dire que dans de telles conditions, chaque euro compte, et chaque dépense doit être anticipée et calibrée au plus juste. C'est d'ailleurs la rançon d'un budget que nous voulons durable.

A partir de là, quelques remarques de bon sens sur notre budget, notre BP.

De bons fondamentaux, nous ne pouvons aujourd'hui présenter ce budget primitif que parce que nos comptes étaient bons avant le choc et que nous avons un peu de recul et de marge de manœuvre pour anticiper cette réponse à la crise.

Des choix fondés sur nos valeurs, la marge relative que nous avons préservée nous permet de tenir bon sur le maintien de nos engagements solidaires, à savoir le maintien des subventions aux associations, le tarif des cantines, ça a déjà été évoqué, ainsi que l'augmentation de l'aide au CCAS.

Troisièmement, une exigence croissante d'évaluation pour optimiser nos choix, c'est ce qui a été présenté à travers le Budget Carbone tout à l'heure par Anne-Laure STANISLAS. Et ce seront demain de nouveaux indicateurs sur le foncier, les impacts sociaux, la biodiversité. Des évaluations budgétaires fondées sur le seul prix monétaire ne suffiront plus, nous sommes en train de basculer sur un monde de décisions beaucoup plus complexes et globales et pour lesquelles nous avons besoin de données et d'indicateurs complexes et globaux. En cela nous préparons l'avenir et nous assumons la transition sur le fond.

Pour ce qui est de l'interpellation de Monsieur FAIDY sur la possibilité de rénover plus amplement des bâtiments d'équipements publics locaux, moi, je suis preneur, j'attends simplement qu'il y ait un grand plan national pour aider les collectivités en ce sens, et on ne manquera pas effectivement d'inscrire certains bâtiments comme la Maison des Sports pour faire cette rénovation.

La vulnérabilité de nos politiques de transition aux arbitrages gouvernementaux, ce n'est pas neuf, mais avec la quasi mise à mort de l'autonomie fiscale des collectivités locales par ce gouvernement qui va de pair avec le transfert de la quasi-totalité des compétences de transition à ces mêmes collectivités, nous sommes face à un nœud gordien qu'il faudra bien trancher politiquement. Et le plus tôt sera le mieux.

Une autre politique d'investissement. Nos choix d'investissement sont aussi ciblés sur le maximum d'efficacité de résilience à venir. Dans ce sens, nous tournons peu à peu la page des investissements monumentaux et spectaculaires pour arriver plutôt sur des investissements de proximité, du cadre de vie, d'une ville de plus en plus dense, plus poreuse, plus fraîche, plus vertueuse et conviviale. Cette sobriété de l'investissement, nous l'assumons pleinement. Nous la revendiquons même. Elle est le mode d'investissement que nous voulons pour demain, mes chers collègues, qui nous permettra de maintenir nos capacités de développement et d'adaptation dans un contexte incertain et contraint.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur BERTUCAT, et après Madame CANALES pour la conclusion.

M. BERTUCAT :

Merci Monsieur le Maire.

Donc vous avez compris que j'ai choisi d'intervenir sur la transition énergétique. C'est pour ça que vous m'avez nommé adjoint d'ailleurs.

Donc Monsieur le Maire, chers collègues, cette présentation du budget primitif 2023 est aussi l'occasion de rappeler les efforts conséquents réalisés par notre collectivité pour assurer la transition énergétique des bâtiments dont elle a la charge.

Je rappelle que nous allons consacrer 43 millions d'euros à la rénovation thermique des bâtiments municipaux et au développement des énergies renouvelables d'ici 2030, dont 30 millions d'euros, c'est-à-dire 3 millions d'euros par an, rien que pour les projets de rénovation énergétique.

En 2023, comme cela a déjà été le cas les années précédentes, nous allons poursuivre nos investissements pour réduire l'empreinte carbone qui est la nôtre. Une empreinte que nous nous efforçons continuellement de réduire. Il y a bien évidemment le schéma de transition énergétique et écologique qui constitue notre feuille de route pour faire de la Ville de Clermont un territoire à énergie positive d'ici 2050. Mais il y a aussi ce fameux Budget Carbone que nous allons mettre en œuvre en 2023 et qui vise à inscrire toutes les directions de la collectivité dans une stratégie de réduction des émissions carbone.

Ce budget 2023 vient une nouvelle fois souligner ces efforts. Ce sont bien évidemment les 8 millions d'euros de crédits d'investissement fléchés sur ce qui va constituer une des figures de proue de notre ambition environnementale, en l'occurrence le gymnase Edith Taver, notre futur et tout premier bâtiment à énergie positive. Mais ce sont aussi tous les travaux, qu'ils soient visibles ou plus discrets, qui participent activement à améliorer la performance énergétique de nos infrastructures. C'est à la fois la possibilité d'émissions réduites et d'économies financières réalisées. Ce sont les 1,2 million de rénovation du groupe scolaire Jules Vallès parce que contrairement à d'autres collectivités au chevet desquelles l'Etat se porte financièrement, nous, à Clermont, nous honorons les compétences qui sont les nôtres, notamment en ce qui concerne la gestion des bâtiments scolaires. Au passage, ces travaux au groupe scolaire Jules Vallès vont permettre des économies d'énergie de l'ordre de 35%. C'est également le gymnase André Autun et le gymnase Honoré et Jean Fleury qui vont bénéficier de travaux de rénovation énergétique en 2023.

En ce qui concerne, Monsieur FAIDY, la Maison des Sports, c'est un choix assumé de ne pas avoir fait la Maison des Sports rapidement car il ne nous permettait pas d'atteindre le fameux décret tertiaire qui nous pousse à - 50% en 2030. Donc on n'aurait fait que ce bâtiment et ça n'aurait pas permis de respecter la loi.

Mais c'est aussi le remplacement des chaudières au fioul - et là je remercie Rémi CHABRILLAT parce que c'est un pari que j'avais fait avec lui - par des chaudières au bois plus respectueuses de l'environnement et moins émettrices de CO₂. Là encore ce ne sont pas des actions visibles mais elles sont pourtant essentielles et on y alloue plus de 1,4 million.

Je parlais de nos bâtiments municipaux. Rien que sur ce budget 2023, ce sont près de 3 millions d'euros qui vont servir à améliorer l'isolation thermique. C'est conséquent.

Ce budget 2023 est la preuve A+B que nous consacrons toute notre énergie à assurer le bon entretien de nos bâtiments, à la fois pour le confort des usagers, mais aussi pour répondre aux objectifs de transition énergétique et écologique que nous nous sommes fixés.

Donc vous l'avez compris, Monsieur le Maire, le groupe Socialistes et apparentés votera le budget 2023.

M. le Maire :

Merci Monsieur BERTUCAT.

Madame CANALES pour des réponses, une conclusion, et ensuite on passera au vote.

Mme CANALES :

Je vais tâcher de répondre et conclure, tout ceci rapidement.

Il a été fait mention par Monsieur FAIDY et par Monsieur BONY de l'absence de réduction suffisante des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas un dogme, ce n'est pas une politique publique en elle-même que de se dire : « Réduisons impérativement nos dépenses de fonctionnement. » On vous propose un budget équilibré dans ses dépenses et dans ses recettes, un budget qui a des actions volontaristes et de résistance - ça c'est pour Monsieur COSKUN - je ne crois pas que ce ne soit pas un budget volontariste et de résistance. Donc, oui, à tout prix, on a déjà fait énormément d'efforts de resserrement de nos dépenses de fonctionnement.

Effectivement, quand on fait la gratuité des transports en commun, on n'est pas obligé de le faire. Laurent WAUQUIEZ ne fait pas la gratuité des transports scolaires par exemple. Quand on fait la non-augmentation des tarifs des cantines, on n'est pas obligé de le faire. Par exemple, il n'y a pas de tarification sociale dans les cantines des lycées non plus, à la Région. On n'augmente pas le stationnement sur la voirie. En attendant, la Région augmente de 3% les TER. On continue de soutenir à hauteur de 11,3 millions d'euros nos associations. Je répondrai à Monsieur COSKUN : Ben oui, Laurent WAUQUIEZ, il avait diminué de 4 millions d'euros les subventions aux acteurs culturels l'année dernière. Je crois qu'ils étaient 140, je crois qu'ils ont fait un courrier.

Donc je veux dire que ce n'est pas notre objectif premier à nous, collectifs, et aux dizaines et dizaines d'agents de la Ville de Clermont qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget, c'est de se poser la question du service public, de la question de la projection de la Ville à l'année prochaine 2023 mais aussi dans les 10 ans, et d'y répondre avec un budget équilibré, sérieux, soutenable, sincère. On est déjà dans un fonctionnement extrêmement sobre et épuré, on a déjà réduit de 2 millions d'euros, et on vous l'a dit, les dépenses à caractère général. Elles sont dans le gros paquet du chapitre 11, c'est pour ça que vous ne les voyez pas. Ça a tellement explosé côté énergie que vous ne les voyez pas. C'est 2 millions d'euros qui sont là, qu'on a demandé aux collectifs des directeurs et des services de faire, en moins pour amortir les augmentations.

Et là, je ne suis pas d'accord avec votre addition. On ne dit pas la même chose. C'est 8 millions pour l'énergie, c'est 13 millions – et je vous l'ai dit, vous faites partie de la commission d'appels d'offres et vous le savez – de plus pour nos marchés. Je n'en ai pas parlé parce qu'il y a le cours de l'acier. Il y a énormément de choses et vous le savez très bien. Aujourd'hui, tous les marchés qu'on passe en commission d'appels d'offres sont tendus, et aujourd'hui on a des prix qui explosent. C'est les 5 millions de ressources humaines. C'est l'augmentation des tarifs de l'alimentation. Vous voyez bien que ça ne fait pas 10 millions/10 millions. Ce n'est pas 10 millions de recettes et 10 millions de dépenses. Et quand bien même, l'objectif c'est de faire un budget avec des projections pour notre ville en 2023, des actions concrètes, ça a été dit par Monsieur BERTUCAT, ça a été dit par mes autres collègues, avec un fort prisme sur la rénovation énergétique et l'enjeu de transition écologique. Donc, aujourd'hui, je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne fait pas assez de contributions de fonctionnement. Notre budget, il est équilibré. Ce qu'on vous propose, il est équilibré. Vous voulez faire quoi de plus ? Quoi de plus pour faire quoi ?

Pour les droits de place, je vais quand même donner les vrais chiffres. Les droits de place augmentent de 4%. Les droits de terrasse aussi. C'est quelque chose qu'on a dit l'année dernière, qu'on a dit qu'on ferait tout au long du mandat. Les droits de place, c'est les places pour nos marchés ambulants, on est les plus faibles de toute la région Auvergne. A Clermont-Ferrand, c'est le droit de place le plus faible. Le marché de Bourg-Lastic, de Messeix, de je ne sais où... On passe de 0,73 centime à 1 euro. En termes de gains... Je sais que ça a pesé sur... mais même les personnes qui sont concernées, les marchands qui vont le dimanche à Aubière et qui viennent le dimanche parfois à Clermont, je ne pense pas qu'ils vont nous écrire en masse, mais peut-être que vous allez les mobiliser pour leur faire dire que c'est insupportable pour eux.

Une ville surfiscalisée, je ne vais pas y revenir, vous le dites à chaque fois. Nos taux n'augmentent pas, donc Monsieur BONY, je ne sais plus comment vous le dire, nos taux n'augmentent pas. Après, qu'à la faveur de la suppression de la taxe d'habitation on soit maintenant à 46 parce qu'on a pris la taxe du Département en plus, parce qu'à la faveur de l'inflation et des décisions du gouvernement, d'ailleurs validées par le groupe sénateurs républicains en faveur de la revalorisation des bases à hauteur de 7%, c'est un courrier qui nous est arrivé du groupe des républicains et de notre sénateur, la revalorisation des bases, c'est 10 millions de recettes en plus, mais pas du fait de notre volonté acharnée de taper le contribuable local. C'est comme ça. C'est la revalorisation des bases et vous le savez.

Notre PPI, mais Yannick VIGIGNOL l'a extrêmement bien explicité, c'est un choix. 27 millions d'euros par an, on ne vous a pas menti. En 2021, on vous a proposé un programme sur 10 ans à hauteur de 277 millions, on ne fera pas d'autres Scène Nationale et Stade Marcombes en l'espace de 3 ans en même temps. Nous ne sommes plus sur ces projets, Yannick VIGIGNOL l'a dit. On a fait campagne, avec un tract et tout, sur des projets de proximité par définition et par nature moins coûteux en investissement et nous ferons 27 millions d'euros d'investissement par an. Je vous l'ai dit au ROB, vous pourrez me le dire aux comptes administratifs, on fera moins en 2022, en 2023, en 2024, et ce jusqu'en 2030, qu'on a fait en 2018, 2019, 2020 quand on faisait ces gros équipements qui manquaient à la Ville de Clermont-Ferrand.

Vous avez trouvé que c'était un budget qui était poussif, sans saveur, sans remise en cause. Du coup, ça me permet de faire le lien avec Monsieur FAIDY qui me dit « sans imagination ». Là, je pense que l'heure est suffisamment grave pour qu'on ne se lance pas dans une quelconque imagination. Non. On fait déjà beaucoup d'innovations, et je vous l'ai montré. On répond à des appels à projet, on se lance quand même sur le NetZeroCities, sur les AMI Innovations scolaires, etc. qui demandent énormément. On ne va pas réinventer autre chose que, un, ce qu'on s'est engagé à faire devant les Clermontois, deux, ce qu'on s'est engagé à faire à la PPI jusqu'en 2030.

Je voudrais simplement dire une chose, parce qu'il a été question quand même de transition écologique beaucoup. Monsieur BONY, vous avez parlé pendant 1 heure au ROB, et notamment avec de nombreux échanges avec Nicolas BONNET, pas assez d'arbres, pas assez de tout, ça a été la révolution copernicienne végétale de votre groupe, rien sur le Budget Carbone. Heureusement, Monsieur FAIDY et Monsieur COSKUN... Monsieur COSKUN ! Monsieur COSKUN ! Parce que c'est la même chose, on vous l'a expliqué.

[Intervention inaudible]

Non, non ! Ben oui, non, peut-être ! Parce que c'est la même chose, Monsieur. C'est un outil de pilotage pour le budget. Le budget, ce n'est pas simplement des chiffres et des ratios. Le budget, c'est comment on projette notre Ville. Et pour projeter notre Ville sur une neutralité carbone qui est partagée sur tous les bancs de cette salle, on ne fait pas ça comme ça, c'est un travail énorme qui est mené par les services notamment, par nous accessoirement.

M. BONY :

[inaudible]

Mme CANALES :

Tout à fait. Mais ça n'a pas empêché Monsieur FAIDY ou Monsieur COSKUN de nous en dire un mot.

M. le Maire :

Monsieur BONY !

Mme CANALES :

Vous pouviez y passer 2 heures, on a attendu 3 heures pour faire le budget. On n'était plus à ça près.

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

Vous êtes rarement gêné par ce genre de chose.

Mme CANALES :

Je pense que si vos camarades du groupe de l'opposition ont réussi à en parler, ça n'a pas rué non plus en commission, on a tout le temps. En commission, on a tout le temps.

[Intervention inaudible]

Les indemnités des élus ? Pourquoi ? Pourquoi ? Je vais vous dire une chose, Monsieur BONY. Les indemnités des élus, je pense que ça doit être infinitésimal dans le budget parce que je n'ai même pas vu qu'il y avait une augmentation d'1 point. Excusez-nous. Personne ! C'est du populisme !

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

Monsieur BONY, arrêtez le populisme, bon sang ! A la Région, quand vous avez pris le pouvoir, vous avez augmenté celles de la Région ! Moi, lorsque la loi m'a autorisé à augmenter... je ne supporte pas ça ! C'est insupportable ! Non, parce que c'est fondamentalement grave ! C'est très grave ce que vous faites ! La loi m'a autorisé à augmenter les indemnités du Maire il y a 5 ou 6 ans, je ne l'ai pas fait ! J'ai fait même une délibération. Si je ne faisais pas de délib, ça passait automatiquement. Tous les chefs d'exécutif de ce territoire l'ont fait, ils se sont augmentés ! S'il vous plaît, je vous demande juste par honnêteté intellectuelle de ne pas jouer sur cette affaire-là ! Les indemnités des adjoints au Maire sont microscopiques.

M. BONY :

[Inaudible]

M. le Maire :

Vous êtes un populiste ! Vous êtes un populiste ! Mais bien sûr !

Mme CANALES :

Mais très bien ! Mais Monsieur BONY, dans ce cas-là, on va reparler du repas de Monsieur WAUQUIEZ. Le repas de Monsieur WAUQUIEZ, combien il finance de postes ? Mais est-ce que vous vous rendez compte, Monsieur BONY, qu'aujourd'hui vous parlez d'un poste de policier municipal. Un poste de policier municipal ! On a ouvert des postes. Ça fait 40 fois qu'on vous le dit, on vous le redit, il est extrêmement compliqué de recruter. On a revalorisé... 35 000 euros ? On a revalorisé nos policiers municipaux...

M. BONY :

Oui, Madame, 35 000 euros, ce n'est pas suffisant...

Mme CANALES :

Non, mais est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous dites ? Vous vous rendez compte de ce que vous dites ?

Alors, reprenons. Nous avons revalorisé nos agents à hauteur de 3 millions d'euros. Nous avons revalorisé nos policiers municipaux à hauteur de l'indemnité qui n'était pas comprise dans le RIFSEEP. Ok, on va parler des 35 000 euros. Mais alors on va parler de beaucoup, beaucoup, beaucoup de dossiers, Monsieur BONY.

Moi, je trouve que ce que vous faites, c'est pire, c'est pire ce que vous dites là aujourd'hui dans cet hémicycle, que ce que fait le gouvernement actuellement avec les collectivités. J'y viens. Là, cette année, on fêtait les 40 ans de décentralisation. 40 ans de décentralisation pour arriver à un acte dans le cadre de la reconcentration, la recentralisation. Aujourd'hui ce que fait Monsieur MACRON, c'est qu'il essaye de faire inverser la charge de la preuve et de faire peser aux collectivités la vindicte populaire qui viendra aux portes des mairies parce que les gens ne pourront plus assumer cette situation sociale, de crise sociale. Et il veut qu'en fait ce soit les élus qui en fassent les frais, les élus locaux, et d'inverser la charge de la preuve. C'est très habile mais ça ne passera pas comme ça.

Vous, ce que vous faites Monsieur BONY, en versant dans cet... d'ailleurs ce n'est pas au niveau de l'écu que vous êtes, très spécialiste des finances, de s'attarder là-dessus. Mais vous essayez de jeter l'opprobre, de monter les gens contre les élus locaux. Vous travaillez, je travaille, nous sommes la plupart des salariés qui prenons sur notre temps de travail, qui sommes dans des associations, et vous faites aujourd'hui un petit débat de petit politicien sur ça, alors que vous n'avez rien dit sur les conditions du Budget Carbone qui trace quand même l'avenir ! Alors que vous ne dites rien quand il s'agit des revalorisations des uns ou des autres ! Rien sur les AESH ! Rien sur le reste ! Je trouve que ce n'est pas au niveau. Parlez-moi de l'autofinancement, parlez-moi des ratios, mais aujourd'hui je trouve que ça, c'est vraiment essayer de faire basculer le débat là où il n'est pas.

Aujourd'hui, on fait un budget, on augmente de 500 000 euros l'action sociale ! Aujourd'hui, on ne fait pas peser aux Clermontois l'inflation qui pèse déjà sur leurs épaules. Aujourd'hui, on fait cet effort budgétaire en continuant de soutenir nos associations qui sont le cœur et le poumon de notre Ville. On le fait en assumant une revalorisation auprès de nos agents parce qu'ils n'étaient pas assez payés. On le fait en se cognant une augmentation de l'énergie alors que nous n'avons pas le bouclier tarifaire. Vous dites : « Vous augmentez plus que l'inflation. » On n'a pas le bouclier tarifaire. On ne bénéficie d'aucune aide. Aujourd'hui, tout explose dans tous les sens, et on fait tout ça sans augmenter les impôts, et vous venez nous chicaner, nous chicaner pour nous trouver la petite bête. Parce que c'est fini les dépenses fastueuses. Vous avez bien vu qu'il n'y a pas de fastes, il n'y a pas de gabegie. Donc vous trouvez simplement ces 35 000 euros. Je peux vous dire que la prochaine fois, quand on sera au compte administratif, ça va être compliqué votre compte administratif.

Monsieur COSKUN, puisque je vais m'arrêter avec Monsieur BONY...

M. le Maire :

Il ne le mérite pas.

Mme CANALES :

Monsieur COSKUN, je retiens mon souffle ! Non, on ne retient pas notre souffle. La dernière fois au budget prévisionnel, Madame MAXIMI nous avait dit qu'il ne fallait pas tomber dans un néolibéralisme, et que c'est BOURDIEU, d'ailleurs je l'en remercie parce que je me suis replongée dans BOURDIEU, je vous remercie de m'avoir fait ce cadeau, et que le néolibéralisme avait encore de beaux jours. J'espère vous avoir fait la preuve, et je crois, parce que je crois l'avoir entendu en creux dans votre intervention, qu'aujourd'hui on n'est pas dans un budget néolibéral, on est dans un budget de résistance à la hauteur des moyens dont on dispose, et à la hauteur des prévisions qu'on peut faire, et à la hauteur surtout de la prudence qu'on doit avoir en cas de risque de crise majeure dans cette année 2023. Donc pour nous, c'est un budget de résistance à la hauteur de nos moyens.

Est-ce qu'on peut aller plus loin sur plein de choses ? Vraisemblablement. Mais il faut regarder... notamment je vais vous répondre sur les associations. Ne regardez pas de budget prévisionnel à budget prévisionnel. Vous avez dit qu'on baissait de 84 000 euros notre aide aux associations, c'est qu'en cours d'année, on a des décisions modificatives, et bien souvent le budget qu'on affiche, il est supérieur à nos associations puisqu'il y a des projets nouveaux et qu'on trouve les marges de manœuvre pour pouvoir y répondre. Vous avez indiqué que l'Etat nous mettait au régime sec, nous n'épousons pas, on l'a dit, on le défend, Monsieur MIQUEL l'a bien redit, il n'est pas question de se laisser avoir par cette volonté de faire peser aux collectivités les désengagements successifs et le déficit de l'Etat, et on fera à la juste mesure, mais il faudra un jour, et là je vous rejoins, je rejoins votre groupe, il faudra dire non. Non, les contritions qui viendront dégrader le service public, il faudra être capable de dire non.

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

S'il vous plaît... On continue.

Mme CANALES :

Et juste pour répondre à Monsieur FAIDY, parmi les nombreux efforts qui sont faits, vous l'avez dit, il y a les frais financiers mais il y a la hausse du Livret A, il y a énormément de frais qui s'impactent, donc j'ai répondu quand j'ai répondu à Monsieur BONY, mais ce n'est pas 10 millions pour 10 millions, il y a beaucoup plus de recettes en plus.

Et puis je vous dis, la créativité, je crois que l'heure est suffisamment grave pour qu'aujourd'hui à mi-mandat, pour un budget de mi-mandat, on fasse déjà ce pour quoi on s'est engagé en face et pour les Clermontois et qu'on essaye d'assumer les nombreuses crises et vulnérabilités qui s'imposent à eux.

M. le Maire :

Merci.

Je vous propose de passer aux voix.

Le résultat, si tout le monde a voté : 41 pour, 0 abstention, 13 contre.

Le budget 2023 est adopté et je vous remercie beaucoup.

M. le Maire :

Je donne immédiatement la parole à Madame LAVEST pour la présentation de la candidature de la Ville de Clermont au titre de Capitale européenne de la culture 2028.

Ce n'était pas une obligation mais nous avons souhaité le mettre en débat symboliquement à 5 semaines du dépôt officiel de la candidature.

Allez-y, Madame.

COMMISSION 3 : Relations internationales – Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité - culture

9. Approbation de la candidature de la Ville de Clermont-Ferrand au titre de capitale européenne de la Culture 2028

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

Mme LAVEST :

On va doucher les espoirs de ceux qui pensaient rentrer tôt parce que je vais vous faire une très longue présentation.

Non, j'aurais souhaité vous faire une très longue présentation, mais vous savez qu'on devait déposer ce dossier le 1^{er} décembre et qu'en fait la Commission Européenne a décalé la date. On a jusqu'au 1^{er} janvier pour déposer, donc on est encore dans une forme de confidentialité par rapport à ce dossier, vous le comprendrez. Pour certains, ce sera de la redite, mais en tout cas c'est intéressant au Conseil Municipal de le présenter à ce moment clé puisqu'on travaille sur ce dossier depuis déjà un mandat et demi et qu'effectivement ce moment du dépôt de la candidature est un moment absolument symbolique et fort.

Donc, évidemment, on est sur un programme européen. Je le rappelle parce que, entretemps, s'est invitée dans la compétition la capitale française de la culture et souvent on fait un amalgame. Par exemple la ville de Villeurbanne est capitale française. C'est une capitale qui a lieu tous les ans, mais on est bien sur un programme européen qui a été lancé en 85. On est là pour parler de diversité culturelle et on est très basé sur un projet européen.

Le processus, je le rappelle rapidement mais vous le connaissez, c'est deux villes qui sont chacune représentées, deux villes européennes, et vous savez qu'en 2028, ou en tout cas on vous l'apprend puisqu'on a reçu il y a 15 jours à peine une délégation de la République Tchèque, le Maire a d'ailleurs fait un déplacement, et c'est effectivement la République Tchèque qui est exactement dans la même démarche que nous. Donc plusieurs villes candidates. On ne sait toujours pas qui sera retenu. On le sait pour le Portugal, Manuela, puisqu'on avait notre ville jumelle de Braga qui était candidate pour 2027, et c'est malheureusement les Açores, en tout cas on salue tous nos homologues portugais qui, eux, ont avancé et on sait qui est candidat pour le Portugal.

Qui décide ? Là aussi c'est un rappel, mais vous savez que la France lance un appel à candidature, c'est ce qu'on apprête à faire, qui sera soumis aux institutions européennes. Puis la Commission européenne va réunir un jury qui va étudier les dossiers, qui va établir les recommandations. Puis la décision finale revient au Conseil des ministres de l'Europe qui tranche après avis du Parlement Européen, du Ministère de la Culture d'ailleurs, qu'on a un petit peu oublié. Et c'est un rappel aussi pour les villes qui sont en lice en ce moment : Amiens, Bastia, Bourges, Nice, Reims, Rouen, Saint-Denis, et puis la petite dernière qui s'est invitée : Montpellier avec la ville de Sète.

Pourquoi candidater ? Alors évidemment, on pourrait épiloguer longuement et on vous la fait assez rapidement.

Evidemment c'est une focale sur notre territoire qui est absolument considérable puisqu'on devient la ville européenne durant toute une année.

C'est évidemment pour nous une chance incroyable pour des retombées économiques, des retombées sociales, des retombées touristiques tout à fait inespérées là aussi et incroyables.

C'est aussi l'occasion pour nous de renouveler notre image et de peut-être gonfler un peu le torse et retrouver un sentiment de fierté d'appartenance à ce territoire, en tout cas ça y contribue beaucoup.

Et puis c'est bien sûr mettre la culture au cœur des politiques publiques. La culture reste évidemment la boussole stratégique, mais c'est une culture évidemment qu'on entend au sens large.

Alors effectivement, sur le projet, on est là dans notre cœur de métier sur la culture pour favoriser la démocratie culturelle, pour renforcer l'éducation artistique et culturelle. Je regarde Cécile AUDET puisqu'on a reçu un courrier hier ou avant-hier et notre ville vient d'être labellisée 100% EAC, 100% Education Artistique et Culturelle. C'est un label du Ministère de l'Education Nationale. Et je pense que le travail qu'on a fait sur les parcours culturels y a beaucoup contribué. En tout cas, c'est aussi donner des outils à la création, encourager la participation des publics, des citoyens. On embrasse très largement les commerçants, les entrepreneurs. Enfin, on embrasse dans notre projet, vous aurez compris. Je le précise. Tous les habitants, les étudiants. C'est une candidature plurielle mais qui n'est pas faite pour et qui a vraiment l'ambition de se faire avec les habitants, avec le territoire et ceux qui le font vivre.

Je reprends les grandes étapes que j'évoquais tout à l'heure, mais c'est quand même un long chemin, et il faut le rappeler, que les Etats Généraux de la Culture étaient là quand même pour prendre un peu le pouls à la fois de nos besoins en termes culturels et peut-être aussi de tester cette candidature qu'on avait déjà annoncée. Vous vous rappelez des « Effervescences » qui étaient une préfiguration de ce que pourraient être notre ville et notre territoire à l'aune d'une capitale européenne. C'était un galop d'essai qui avait quand même rassemblé très largement. Et puis depuis 2019, pardon, c'est tout un travail pour trouver l'outil, constituer l'outil et la création de cette association Massif Central 2028, avec les nombreux ateliers participatifs pour constituer tout ça, et j'y reviendrai.

Et puis c'est l'animation du territoire avec les Manufactures de la candidature, avec le Sommet des Sommets puisque, on y reviendra tout à l'heure, on a largement élargi le périmètre. Et puis nous poursuivons bien sûr sur cette année 23 qui sera l'année décisive puisqu'on saura courant de l'année qui sera élu. Je vous rappelle qu'on a deux grandes phases : on va déposer un premier dossier avec peut-être deux/trois villes qui seront sélectionnées, et puis les jurys viendront nous interroger de nouveau. On aura un grand oral déjà au mois de mars avec Monsieur le Maire et les équipes, plus, si on est retenu, un deuxième oral. Et on saura effectivement courant 23 si Clermont se lance dans la course au titre de capitale pour 28.

Le périmètre, je l'évoquais tout à l'heure. On est sur le périmètre du Grand Massif Central. On achoppe sur 4 grandes régions. L'idée, effectivement, c'est d'animer ce grand territoire. On va y revenir plus précisément parce qu'on a eu quand même la belle surprise d'avoir une adhésion des communautés de communes, des villes, des départements, très, très large. 22 départements, ça fait 3,8 millions d'habitants. Ça fait un territoire grand comme l'Autriche ou le Portugal.

Je pensais qu'on était aux partenaires tout de suite mais on y reviendra tout à l'heure. C'est important de s'arrêter sur les enjeux de cette capitale qui sera une capitale qui donne une meilleure place à la jeunesse mais qui va beaucoup travailler sur l'intergénérationnel. Parce qu'évidemment, quand on parle du Massif Central, on parle aussi de populations rurales et parfois aussi de populations vieillissantes, et on est dans un projet extrêmement inclusif.

On va parler beaucoup de mobilité. J'aime bien cette petite slide qui parle du transport de la philosophie des idées mais ce sera aussi le transport des biens et des personnes. On n'a pas non plus l'ambition de dire que la capitale fera venir le TGV, mais en tout cas on espère bien qu'un jour les ministères en charge pourront nous faire avancer sur ce plan-là et peut-être faire en sorte que notre gare de relégation, qui s'appelle la gare de Bercy, se déporte du côté de la gare de Lyon comme ce fut le cas il n'y a pas si longtemps.

Favoriser des nouvelles formes et modèles de construction. On en donnera quelques exemples concrets, en tout cas j'y reviendrai sans doute dans ma conclusion.

Et puis déconstruire les préjugés sur les territoires parce que cette Auvergne, ce territoire du Massif Central est absolument riche, dense et fécond, et c'est aussi l'ambition de pouvoir donner de la visibilité à tous ces projets qui existent déjà, toutes les grandes institutions culturelles qui nous accompagnent, et des projets qui sont évidemment en devenir, ce sera tout le travail d'un nouveau modèle d'alliance des territoires.

Quelques slides d'embarquement des publics.

Je ne vais pas revenir sur les grands ateliers qu'on a pu mettre en place parce qu'on y passerait beaucoup de temps, mais vous avez suivi des étapes plus récentes sur le Sommet des Sommets 2, sur cet été le MuMo, ce musée mobile avec le Centre Pompidou. On avait quand même 25 œuvres du Centre Pompidou qui s'est arrêté largement à Clermont dans les quartiers mais aussi dans tout le Massif Central. Les causeries. Alors ça, ça se passe effectivement dans des villes un peu plus éloignées que nous mais en tout cas le débat se passe et existe. Et puis Les Manufactures, le Comité scientifique et culturel qui est une des commissions constituées, mais on a aussi des comités de mécènes, on y reviendra peut-être tout à l'heure.

Je laisse quelque temps cette slide puisqu'on revient sur les grands partenaires qui étaient quand même la bonne surprise, et en tout cas le résultat aussi d'un travail extrêmement dense sur les territoires. On nous a peut-être un peu moins vu à Clermont-Ferrand sur les derniers mois, mais le Maire notamment et les équipes de la capitale ont vraiment sillonné ce grand territoire pour ramener des adhésions nombreuses. Vous voyez des communautés de communes, des pays, des régions, des départements. J'y suis revenue tout à l'heure mais c'est quand même important de le dire.

Et puis j'évoquais l'atelier Mécènes, c'est également très important pour nous parce que ce sont des mécènes qui nous accompagnent pratiquement depuis le début de l'aventure, dans une très grande fidélité. Ils constituent l'atelier des mécènes que j'évoquais, qui est un organe de travail qui est représenté au sein du Conseil d'administration de ce projet Capitale européenne de la culture.

Là, il va y avoir 3 slides qui vont un peu - j'y reviens et je vais revenir en arrière - vous donner à voir comment un peu ce dossier a été constitué et le travail qui va être fait après qu'on ait été choisi fin 23 jusqu'en 27.

Alors évidemment je ne dévoile pas la substantifique moelle parce qu'on reste encore un peu parano et un peu dans la terreur de l'espionnage industriel, mais vous verrez par exemple, et c'est un exemple parmi tant d'autres, qu'en 2026 on sera sur une année du pastoralisme. Vous savez qu'on va avoir, sur la culture, des compagnies de colportage qui vont se déplacer sur les territoires. Et pour rentrer un peu dans ce qui fait l'esprit du dossier qu'on a préparé, parce qu'effectivement si ce dossier est très technique sur le fond, parce qu'on a des questions extrêmement précises, donc on a répondu précisément à ces questions, on a également souhaité donner aux documents, sur la forme, qui est quelque part un récit de territoire, une forme un peu poétique, une forme littéraire, une forme graphique. Donc, là, on a cette évocation de Tolkien puisque le musée de la tapisserie d'Aubusson a travaillé sur l'œuvre de Tolkien. On en avait eu d'ailleurs quelques-unes il y a 2 étés à la salle Gaillard. En tout cas pour laisser nos imaginaires, puisque l'imagination n'est pas au pouvoir dans le budget, Monsieur FAIDY, mais elle l'est quand même au sein du projet Capitale européenne.

Et puis là aussi quelques infos plus pratiques avec ces grandes traversées qui vous donnent un petit peu à toucher la matière. En fait, l'Année Capitale, en 2028, sera scandée par chaque saison qu'on va appeler, nous, les Grandes traversées. Alors l'idée, c'est de pouvoir chaque jour et dans chaque village, et avec chaque idée, décliner des projets qu'on aura construits ensemble.

Je me suis un peu perdue sur la fin mais vous aurez compris l'idée, je l'espère.

On doit avoir terminé ici, c'est vraiment pour poser les bases d'un débat important qu'il faut avoir entre nous.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire :

Merci beaucoup Madame LAVEST de cette présentation précise mais tributaire du calendrier.

Je rappelle que de toute façon vous pourrez lire le projet dès son dépôt puisqu'il sera assez vite numérisé et mis sur le site de la Capitale.

Monsieur BRENAS.

M. BRENAS :

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le groupe Avenir Républicain votera cette délibération parce que nous soutenons et nous avons toujours soutenu le projet et la candidature de Clermont en tant que capitale européenne de la culture. C'est d'ailleurs un projet qui doit tous nous réunir, j'espère, au sein de cette assemblée et bien au-delà, au sein de la société clermontoise dans toutes ses composantes et sa variété parce que les enjeux sont de taille. Il s'agit bien entendu de faire rayonner notre ville à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Il s'agit de renforcer son attractivité et puis la doter des moyens qui sont susceptibles de renforcer durablement et structurellement sa dimension culturelle.

Cela dit, vous avez choisi une stratégie. Nous souhaitons rappeler que ce n'était pas la nôtre. Que nous, nous avons proposé en son temps, et publiquement, il y a deux-trois ans, une stratégie qui reposait sur la construction d'une candidature sur la thématique de l'image. Elle s'appuyait sur notre intelligence en la matière, sur la recherche, sur l'industrie, les industries artistiques et culturelles, le cluster Le Damier, faire en sorte que l'on crée à partir de cette candidature le prétexte à la création d'une filière, la création de richesses, de valeurs et d'emplois. Pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'en cas d'échec, on ne sait jamais, ce projet serait pérenne et ses bénéfices et les retours sur investissement ne seraient pas perdus puisque là encore il s'agit de développement économique et d'emplois.

La deuxième raison, c'était pour se distinguer de nos concurrents. S'appuyer sur ce qui nous identifie naturellement, c'est-à-dire là où nous sommes bons : l'image, le festival international du court-métrage, et avoir une spécificité locale. Parce que nous comprenons, et nous soutenons vos objectifs, à savoir l'éducation dès le plus jeune âge, l'éducation culturelle dès le plus jeune âge, favoriser la démocratisation culturelle, créer des lieux de pratique et d'expérimentation culturelle, développer les relations internationales en matière culturelle, mais nous aurions souhaité un grand projet fédérateur qui fasse rêver, qui rassemble les Clermontois autour de cette thématique de l'image.

Et c'est la troisième raison, un projet qui suscite plus d'enthousiasme dans la ville.

Cela dit, aujourd'hui, nous constatons que cette stratégie n'a pas été retenue. Nous en avons pris acte. Aujourd'hui nous sommes au milieu du gué. Il faut y aller. Et nous ferons tout pour faire gagner notre ville.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur COSKUN.

M. COSKUN :

Pour cette présentation, nous soutenons évidemment cette candidature. Comme nous l'avons exposé plusieurs fois, nous aurions préféré que nos réserves souvent exprimées ici concernant le mécénat, les aspects budgétaires ou la participation des acteurs culturels à la définition de la stratégie, aient été écoutées. Le constat est sans appel malheureusement, elles ne l'ont pas été.

Malgré ces réserves, qui sont toujours pour nous d'actualité, nous voterons pour cette candidature.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Monsieur BLONDEAU.

M. BLONDEAU :

Merci Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Madame LAVEST, pour cette présentation, et je veux également saluer les membres de l'association Clermont Massif Central 2028, que ce soit Madame COULON, Monsieur CHAZOTTES, Madame BRIANCEAU-ROCH qui font vivre aussi cette candidature.

Sans surprise, notre groupe votera pour cette délibération afin de vous autoriser, Monsieur le Maire, le dépôt de la candidature de la Ville de Clermont-Ferrand au titre de Capitale européenne de la culture.

Dès notre élection, notre groupe s'est impliqué dès que nous avons l'occasion dans cette candidature, c'est d'ailleurs le seul sujet où vous avez accepté d'associer l'opposition parce que les règles du jeu vous l'imposent, et vous voyez, au final, ce n'était pas si terrible que ça.

Soutenir cette candidature, nous le faisons déjà lors de l'élection municipale et évidemment des choix stratégiques ont pu nous amener à nous questionner.

Vous faites référence dans la présentation de la délibération au projet « Effervescences » qui, d'après vous, aurait permis d'embarquer les habitants autour de la candidature et de créer une véritable dynamique collective. Nous aimerions évidemment que ce soit le cas, mais force est de constater que les Clermontoises et Clermontois ne se sentent pas embarqués dans cette aventure, il faut être modeste et réaliste. Beaucoup ne connaissent pas le titre, d'autres ne savent pas que l'on candidate.

J'ai souvenir d'un micro-trottoir d'un média réalisé au mois de mai et peu de réponses positives. C'est évidemment notre rôle à tous de créer cette dynamique, de faire de la concertation, de cartographier notre culture, présenter dans toute la ville le projet, faire découvrir aux habitantes et habitants ce que ce titre représenterait pour notre ville. En physique, en numérique, il faut informer, rassembler, parfois convaincre les Clermontoises et Clermontois pour que Clermont devienne capitale européenne de la culture. Je ne dis pas que rien n'a été fait, loin de là, mais cela veut dire que le travail de communication devra continuer au moins jusqu'en 2028.

Juste pour prendre un exemple parmi tant d'autres, aujourd'hui lorsqu'on se rend sur le site de la Ville de Clermont-Ferrand, il n'est jamais fait mention de notre candidature, même pas dans l'onglet « Les grands projets », alors que tous nos autres concurrents le font.

Ma seconde remarque, je l'avais fait en début de mandat, concerne l'accessibilité à la culture pour tous. Vous dites que le projet culturel prévoit aussi d'intervenir au plus près des habitants à destination de tous les quartiers pour encourager la participation des publics avec une priorité donnée à ceux relevant de la politique de la Ville. Lors d'un précédent Conseil, on avait eu l'occasion de vous faire une remarque sur le Plan local jeunesse par exemple où vous faisiez vous-même le constat, sans explication et sans solution, que les jeunes des quartiers participent faiblement en dehors de leur quartier d'habitation aux centres socio-culturels, seulement 10% des résidents des QPV sont inscrits dans ces centres. On peut espérer que la capitale européenne de la culture soit également une réponse à cela.

J'en profite également, puisqu'on va voter une subvention un petit peu plus tard à l'association, pour faire un petit commentaire sur le budget prévisionnel 2023 de l'association. Ce ne sont pas des commentaires, ce sont plus des questions. On remarque que 90% des subventions proviennent de la Ville de Clermont et de la Métropole. Si la candidature se déploie dans tout le Massif Central, c'est loin d'être le cas des subventions. Est-ce que vous pouvez nous éclairer un petit peu sur ce sujet ? On parlait du mécénat dans la précédente intervention, mais la ligne de mécénat est égale à zéro dans le BP 2023. On voulait savoir également pourquoi.

J'observe, on observe tous nos concurrents. Je suppose que vous faites de même. Nous retrouvons beaucoup de points communs, et dans ce sens cela est rassurant. J'ai pu voir que certaines villes avaient fait également le déplacement à Bruxelles avec quasiment le même ordre du jour que nous. Cette visite était donc loin d'être inutile, et j'ai pu le constater par moi-même.

Nous souhaitons évidemment que Clermont-Ferrand et le Massif Central deviennent capitale européenne de la culture, et au-delà de mes premières remarques, je sais que notre candidature est jugée sérieuse.

Une dernière remarque peut-être qui s'adresse plutôt au candidat Olivier BIANCHI et non au Maire, il faut faire la distinction maintenant. Si vous n'arrivez pas à rempiler pour un troisième mandat, vous serez évidemment invité lors de l'année du titre, promis on ne vous oubliera pas, et si vous arrivez à faire 18 ans en tant que Maire, n'oubliez pas que votre opposition a su être constructive et vous a apporté son soutien entier, condition de la réussite.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Madame CANALES.

Mme CANALES :

Je réponds sur les enjeux financiers que Monsieur BLONDEAU a indiqués.

Aujourd'hui, il y a une trajectoire financière qui part de 2024 à 2030 puisqu'on va au-delà de l'année de la candidature. Pour vous rassurer, sur le secteur privé, il y a une participation de 10% qui est fixée du secteur privé, 15% pour la Ville de Clermont-Ferrand, 15% pour la Métropole, 25% pour les collectivités du territoire Massif Central puisqu'il n'y a évidemment pas que la Ville et la Métropole, 11% pour la Région, 7% pour l'Union Européenne, et 17% pour l'Etat. En gros. Tout le monde prendra sa part dans le budget global de fonctionnement de cette candidature si on était évidemment retenu.

M. le Maire :

Madame LAVEST.

Mme LAVEST :

Quelques éléments de précision mais très rapides pour dire à Monsieur BRENAS qu'on est bien sur la même ligne, et que l'image évidemment sera aussi au cœur du projet. Je rappelle qu'on fêtera les 50 ans de l'association « Sauve qui peut le court-métrage » avec, je l'espère, l'arrivée de la Cité du court. Et sachez que dans notre programmation est également prévue l'ouverture d'un nouveau lieu digital, puisqu'on aura un centre culturel numérique qui est effectivement prévu.

Alors, évidemment, on travaille avec le Damier et évidemment les ICC, les Industries Culturelles et Créatives seront au cœur du projet. On a déjà travaillé avec eux très ardemment sur le sujet. Mais on peut toujours faire mieux et améliorer. Evidemment ce n'est pas forcément ce qu'on a mis en avant, mais c'est forcément dans notre projet très inclusif.

Monsieur BLONDEAU, vous avez raison, il va toujours falloir convaincre, on est au milieu du gué. On a encore jusqu'en 2028. Et ça a été un peu l'écueil aussi de toutes les villes candidates qu'on rencontre avec des gens qui ne se sentent pas suffisamment associés. Et je suis d'accord avec vous, on a aussi des efforts à faire en termes de communication. On peut aussi donner une chance à notre territoire d'avoir une visibilité inespérée, je le disais tout à l'heure, mais aussi de se construire une identité forte et repartir à la conquête d'un sentiment de fierté, d'appartenance autour d'un projet commun. Moi, je travaille sur ce projet depuis 2014, j'ai fait, je pense, des centaines de réunions, de rendez-vous, de rencontres. Je voudrais saluer Monsieur le Maire, bien sûr, de nous avoir donné cette confiance, et saluer toutes les équipes qui se sont succédées depuis le début du projet, les équipes d'Effervescence, et saluer vraiment, et je vous remercie Monsieur BLONDEAU de l'avoir fait, saluer les équipes de la Capitale Clermont Massif Central 2028 qui font un boulot de fou. C'est une petite équipe qui est vraiment sur le territoire. J'ai peu l'occasion de le faire en public, donc je leur rends quand même hommage parce qu'ils travaillent énormément.

Ce que je voudrais dire, c'est que souvent on nous pose la question « et si on ne réussit pas, qu'est-ce qui reste de tout ça ? ». Je pense qu'à ce stade de la démarche, ça fait 8 ans qu'on travaille, aujourd'hui on a profondément modifié notre façon d'aborder la culture, d'aborder les politiques publiques, et de changer nos pratiques. C'est vrai que les mots clé de la transversalité, du partage, de la démocratie participative, de la solidarité, on les a mis en application et chacun des nouveaux projets que la Ville a portés depuis 2014 est vraiment constitutif de ce projet Capitale européenne de la culture.

Moi, je ne suis pas certaine qu'on ait pu rentrer par exemple au Centre Pompidou pour aller porter notre projet mille formes si on n'avait pas eu finalement cette audace portée par ce projet de dire : nous allons faire un centre d'art pour les 0-6 ans.

Je ne suis pas certaine, ma chère Cécile, qu'on ait été aussi volontariste dans les parcours culturels, et on continue à l'être puisqu'on va ouvrir, on vient d'ouvrir un parcours sur la culture scientifique qui sera au cœur de notre projet Capitale, et ça aussi c'est constitutif de notre projet Capitale.

Je voudrais rappeler qu'on a monté de grands projets avec des nouvelles manières de faire, je pense à la friche de la Diode. On la sort souvent des radars mais je veux rappeler ce qu'est cette friche culturelle qui accueille quand même un pôle chorégraphique, qui attend une forme de labellisation, et on travaille avec la Région, avec la DRAC, sur ce pôle chorégraphique qui accueille une association de vidéo qui porte un festival à la portée internationale, qui accueille un lieu de répétition où va notamment le chœur régional d'Auvergne et qui est quand même une pépite comme outil, et ce sont les bénéficiaires qui le disent. On vient d'inaugurer 1 500 m² d'ateliers d'artistes dans cette Diode et qui compte aussi pour le milieu associatif Terre de Jeux, un lieu extrêmement fréquenté par les familles et les enfants.

Je ne suis pas certaine non plus qu'un projet que nous menons, qui est l'ancien Petit Vélo, actuellement le Lieu-Dit qu'on a évoqué dans ce Conseil il n'y a pas si longtemps, qu'on ait redéfini ce projet de la façon collaborative dont on le porte aujourd'hui avec des associations de la société civile, avec des associations de quartier, avec un collectif d'architectes indépendants, c'est assez remarquable et c'est ça la culture partagée.

Je ne reviendrai pas ou j'évoque rapidement tous les ateliers de résidence d'artiste qui seront là aussi au cœur du projet Capitale européenne de la culture, les ateliers Bains d'huile, et je vous annonce une bonne nouvelle Monsieur le Maire puisque le chalet du gardien du jardin Lecoq est fini, je vais aller voir ce que ça donne, et nous l'inaugurerons dans quelques jours. C'est le résultat du BuPa je vous le rappelle, c'est le budget participatif. Ça sera un lieu de résidence d'artistes pour des résidences au long court, et on en est tout à fait fier. En tout cas, tout ça, c'est de l'acquis, donc tout ça c'est bien à notre crédit. C'est tout ça que porte la candidature.

Alors évidemment, on reste très motivé pour la deuxième étape qui va nous amener jusqu'en 2028. Nous ne cessons pas d'être sur le terrain. J'étais là aussi au chapitre des bonnes nouvelles il y a 15 jours devant le CESER, le Conseil Economique Social et Environnemental porté par la Région, pour présenter le projet, et le CESER et son Président nous ont gratifiés d'un courrier de soutien qui est arrivé il y a quelques jours. Nous serons avec le Maire et la première adjointe, et l'équipe Capitale, ce week-end à Paris, eh oui ! encore un voyage ! Mais il y a une grande nuit Arverne au Pavillon Baltard et nous ne pouvons pas ne pas être présents pour présenter et soutenir notre candidature.

Alors 2028, c'est la destination, c'est le but, mais je trouve que le chemin pour y arriver a plutôt été riche et je nous souhaite de continuer la route comme ça.

Merci à tous, mes chers collègues.

M. le Maire :

Merci Madame.

Madame CHENNOUF-TERRASSE. C'était la conclusion, mais...

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

La présentation est très riche, Madame LAVEST. On vous encourage à poursuivre évidemment. On va, comme l'a dit mon collègue, approuver cette candidature.

Moi, je voudrais simplement faire un petit rappel. Juste une question. En fait, j'ai rencontré plusieurs compagnies, et en particulier la compagnie du Pélican à plusieurs reprises, qui s'est vu et qui se voit malheureusement boucler toute activité. C'est une compagnie quand même de quartier.

Parce qu'entre la volonté de développer la culture dans les quartiers avec des projets bien définis en direction des jeunes, de la jeunesse, je trouve que quelque part, quelles que soient les difficultés que peut rencontrer cette compagnie, le soutien n'a pas été à la hauteur de ce qu'il aurait pu être, c'est-à-dire maintenir cette compagnie sur ce quartier parce que c'est une des seules compagnies qui reste et une des seules compagnies qui aurait pu justement amener ces projets en direction de cette jeunesse, et la jeunesse aurait pu avoir une sensibilité sur la question de la culture et peut-être avoir un déclic.

On a eu des exemples à Clermont-Ferrand. On a aujourd'hui des artistes de danse qui ont émergé des quartiers populaires, en particulier du quartier de Saint-Jacques et de Croix-Neyrat, et je trouve dommage qu'on ne parle pas assez des petites compagnies.

Parce que j'ai bien regardé l'acte de candidature de Clermont-Ferrand, quelles sont les différentes compagnies ou les structures qui sont amenées à donner une impulsion à cette candidature – ça je l'approuve complètement et je l'applaudis de mes deux mains – mais par contre j'insiste bien sur le fait que toutes les petites compagnies qui aujourd'hui ont beaucoup de peine à avancer parce qu'on ne les soutient pas assez, et je le dis ouvertement et franchement, et je crois, Madame LAVEST, qu'il serait bien qu'on puisse aller à la rencontre de ces petites compagnies, maintenir cette vie culturelle dans ces quartiers parce que c'est nécessaire et c'est important.

Merci.

M. le Maire :

Moi, je ne vais pas être très long parce que Madame LAVEST a fait une conclusion, je crois, exhaustive. Je voudrais juste répondre sur deux-trois choses.

D'abord bien comprendre, quel que soit le résultat, mais en tout cas si nous gagnons, nous aurons encore 5 ans de travail en fait. Puisque nous serons désignés fin 23 et il faudra arriver jusqu'en 2028. Ça veut dire qu'en réalité, et notamment sur la dimension artistique, et je répondrai sur la question des petites compagnies, sur le cinéma et l'image, sur l'ensemble des acteurs, sur les projets concrets, c'est pendant ces 5 ans qu'on va les élaborer avec les artistes.

Tout le monde le comprend bien, il est très difficile... même quand vous découvrirez le dossier le 1^{er} janvier, ça n'est pas un dossier qui va énumérer les dates et les noms des compagnies, des artistes, des musiciens, des danseurs, même des écrivains qui viendront. D'abord parce que personne ne sait exactement ce à quoi pourrait ressembler la création contemporaine européenne en 2028. Tout ça, ça va se formaliser.

Et c'est d'ailleurs l'une des raisons, moi je suis d'accord avec le diagnostic, c'est une des raisons de la difficulté de compréhension et d'adhésion des habitants, des citoyens, à quelque chose qui reste encore de l'ordre de ce qu'on appelle une politique publique territoriale culturelle et pas une politique artistique et une programmation.

D'ailleurs, de ce point de vue-là, il faut toujours faire des efforts de communication. Je suis absolument d'accord avec vous, on continuera à en faire. On va être beaucoup aidé quand on va commencer à pouvoir donner les projets concrets qui commencent à être repérés dans le dossier. Mais j'accepte, Monsieur BLONDEAU, votre invitation à faire une interview dans le journal que vous dirigez, le journal des militants de la République En Marche, puisque vous avez donné la parole au vice-président culturel du Département. Je serai ravi de pouvoir donner mon avis. Invitez-moi et on parlera de la Capitale ensemble. On peut faire une interview d'ailleurs, ce serait très bien. De toute façon, il faut faire concentrer tous ceux qui veulent connaître les choses. Je peux être interviewé dans votre journal, j'en serai ravi.

Par contre, ce que je veux dire sur la problématique des compagnies locales. D'abord on les a vues. Plusieurs fois. Et je les reverrai en janvier d'ailleurs, je vous informe, pour les rassurer. Une des difficultés des Capitales européennes, c'est une tension permanente, c'est qu'en réalité il faut qu'on montre la création européenne. Ce n'est pas la Capitale française ou auvergnate de la culture, c'est la Capitale européenne. C'est la création européenne en Auvergne ou dans le Massif. Et donc, de tout temps, il y a des tensions avec les acteurs locaux. Donc, évidemment, il est hors de question qu'on les maltraite, et on doit leur donner des places. Parmi nos projets, le fait qu'on veut perdurer les Rendez-vous secrets par exemple, qui sont quelque chose qui était né avec Effervescences et qui a énormément marché, les appels à projets territoriaux qu'on va créer dans l'ensemble du Massif Central sont des opportunités dans lesquelles on va pouvoir signer tous les artistes, et pas simplement ceux de Clermont, ceux de l'ensemble du Massif. Là-dessus, soyez rassuré, on continuera à les voir et à les rassurer.

L'affaire du Pélican, si vous le voulez bien, pour ne pas faire ce Conseil trop long, je me tiens à votre disposition pour vous expliquer les détails parce qu'en réalité, ceux qui leur ont manqué, ce n'est pas la Ville, c'est les autres partenaires. Voilà. Je ne peux pas remplacer tout le monde tout le temps. Voilà. Donc vous connaissez bien le sujet.

Sur la question des budgets. Aujourd'hui, ce sont des grands chiffres, des pourcentages. Pour vous rassurer, là aussi on va devoir travailler et on va voir, et ça dépendra des engagements des uns et des autres et des capacités à faire, tout cela se fera dans la transparence.

Je termine quand même sur le fait que je voudrais vous remercier, sincèrement, de voter à l'unanimité cette délibération. Elle n'a pas beaucoup de raison d'être en termes juridiques et en termes d'obligations, elle n'était pas nécessaire, mais je veux, à 3 semaines du jury, en tout cas du dépôt du dossier et à 2 mois du jury, montrer qu'il y a un consensus politique, comme nous avons réussi à le faire sur le Massif Central, à l'échelle de notre territoire. Pour une raison que Monsieur BLONDEAU a malicieusement évoquée, c'est que la commission va juger dans un délai où il y a une élection municipale. Et donc elle va être attentionnée au fait que ce n'est pas le projet d'une majorité en tant que telle mais c'est le projet d'un territoire global. Donc l'opposition pouvant devenir une majorité, c'est la règle de la démocratie, elle continuera le projet et elle le portera jusqu'au bout en 2028. Donc votre vote contribue, et je vous remercie, tous les groupes, majoritaires et oppositions, parce que c'est un symbole qui n'est pas anecdotique et qui pèsera. En tout état de cause Monsieur BLONDEAU, soyez rassuré, je n'oublierai pas de vous inviter.

Si vous le voulez bien, on va faire un vote électronique. Et merci à tous encore.

C'est donc une condition de la réussite en fait.

Est-ce que tout le monde a voté ? Mme LAFAYE ? Non, non, elle ne regarde jamais les matches... Très bien. Je vous remercie beaucoup. 54 pour et donc aucune abstention. Vous pouvez vous féliciter collectivement.

M. le Maire :

Et il n'y a pas de culture sans le sport, c'est pourquoi je passe ensuite la parole à Madame DULAC ROUGERIE pour le Tour de France féminin 2023 et le Tour de France masculin.

10. Tour de France féminin 2023 et Tour de France 2023

Mme DULAC ROUGERIE :

Mes chers collègues, je vais vous décevoir un tout petit peu mais je n'ai pas de diaporama. Alors, au moins, comme ça, vous n'aurez pas à me remercier non plus, donc on fera avancer les choses plus rapidement.

Je vais faire une synthèse de cette délibération, cette délibération qui vous propose l'accueil non pas d'un mais de deux Tour de France. Imaginez donc que ce sera bien sûr une édition historique pour Clermont-Ferrand et Clermont Métropole, et qui enrichira également notre engagement d'une part pour l'égalité femme/homme et d'autre part notre soutien par des actes très forts auprès du sport féminin qui, comme vous le savez, est le fil conducteur de notre politique sportive.

En ce qui concerne le Tour de France féminin, nous avons exprimé notre détermination pour le grand départ auprès de Christian PRUDHOMME dès 2020 lors de la venue du Tour de France justement, mais qui s'est fait, rappelez-vous, dans des conditions un peu détériorées puisqu'on était frappé par la crise sanitaire. Après de multiples échanges et en concertation avec Marion ROUSSE qui est devenue la directrice du Tour de France féminin - nous l'avons rencontrée d'ailleurs au mois de juin -, ce projet devient réalité.

Après une édition relancée depuis Paris en 2022, on ne pouvait pas lutter contre Paris bien sûr. On aurait aimé être les premiers, mais là on ne pouvait pas lutter. Et cela a été un très grand succès. Nous donnerons donc le coup d'envoi de cette course cycliste internationale depuis Clermont le dimanche 23 juillet pour une étape en ligne avec départ et arrivée à Clermont-Ferrand, puis le lundi 24 juillet pour un départ Place de Jaude en direction de Moulins.

Pour le Tour de France masculin, nous avons également candidaté, mais pour 2024. Vous imaginez bien qu'on voulait laisser la priorité au Tour de France féminin. Mais l'ouverture d'une étape ayant accès à la montée du Puy-de-Dôme demandée par Christian PRUDHOMME à Monsieur le Maire depuis assez longtemps a accéléré le mouvement et nous a projetés dans une boucle où le lundi 10 juillet, ce sera donc la journée de repos à Clermont-Ferrand des coureurs après la montée du Puy-de-Dôme, le mardi 11 juillet ce sera l'étape Vulcania/Issoire, et le mercredi 12 juillet sera le départ de Clermont-Ferrand en direction de Moulins.

Au-delà du sport et du spectacle populaire, l'accueil des deux Tour de France génèrera d'importantes retombées. C'est compliqué à dire « génèrera ». Enfin apportera – on va dire - d'importantes retombées économiques pour le secteur du tourisme, et j'espère, ma chère Isabelle, un petit clin d'œil pour notre candidature au titre de la Capitale européenne de la culture avec une exposition médiatique exceptionnelle des paysages et des patrimoines.

Ainsi, une cellule de travail s'est mise en place depuis l'annonce en octobre 2022 lors de l'annonce par ASO, et nous étions une délégation là aussi à Paris pour entendre le fait que nous sommes bien retenus comme candidats. Cette cellule de travail, elle a été mise en place autour de Christophe, de Rémi, de Jean-Benoît, de Boris et les autres. C'est presque un titre de film. Non seulement pour l'organisation mais aussi pour la mise en place d'animations comme par exemple la dictée du Tour pour les enfants du CM2 et d'autres à venir. Puisque, pas tous les jours, mais nous avons encore eu hier des partenaires qui sont venus nous voir pour nous demander s'ils pouvaient participer et nous proposer des animations aussi avec des enfants. Donc la cellule de travail va regarder cette proposition de près pour pouvoir la mettre en place.

Enfin, en termes financier, la Ville s'engage donc sur une somme de 90 000 euros pour le grand départ féminin, et 90 000 euros pour l'accueil du Tour masculin. Là aussi vous voyez, équité parfaite pour l'attribution de ces subventions.

J'en terminerai en remerciant tous ceux qui ont rendu possible l'organisation de ce grand évènement, et je ne laisserai pas à Isabelle l'exclusivité de remercier Monsieur le Maire puisque Monsieur le Maire a pris sa part aussi dans ce dossier, que vous le croyiez ou non.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Monsieur WEIBEL.

M. WEIBEL :

Merci.

Je vais être bref, assez rapide, au nom du groupe écologiste.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Pour le groupe écologiste, c'est une bonne nouvelle que de voir le prochain été clermontois placé sous le signe du Tour de France. Ou plutôt des Tours de France, féminin et masculin. Nous nous en réjouissons pour 3 raisons.

Tout d'abord car nous avons accueilli avec le même entrain, enfin nous allons accueillir avec le même entrain et la même implication financière, c'est important de le souligner, le Tour féminin et le Tour masculin.

Ce double engagement de notre Ville et de notre Métropole prouve qu'eu égard à son influence sociale, le sport n'est pas neutre. Et il nous paraît indispensable qu'un sport aussi populaire que le cyclisme puisse porter une valeur aussi importante que l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, même si nous pouvons nous réjouir de sa progression, la place des femmes dans le sport est encore et toujours un combat bien actuel que nous devons soutenir. Les femmes sportives ayant, dans l'histoire, toujours été reléguées au second plan. En particulier en ce qui concerne les sports dits masculins. Elles étaient considérées tour à tour comme trop musclées, trop viriles parfois, même entachées de suspicion car trop performantes. Comment ne pas avoir ici une pensée pour cette grande championne par exemple qu'est Jeannie LONGO. Et qui, il y a 30 ans, alors qu'elle était déjà multi-médaillée, devait affronter publiquement à la télévision des remarques désobligeantes de ses collègues cyclistes masculins. Les combats de ces femmes ont fait et font encore aujourd'hui évoluer les mentalités dans le bon sens. Soyons à leur côté, soutenons-les.

La deuxième raison pour laquelle nous sommes heureux d'accueillir le Tour, c'est aussi qu'il va s'agir d'étapes importantes de chacun de ces deux évènements. Ces étapes permettront à chacun de se remémorer ou parfois même de découvrir des souvenirs mythiques du passage de la Grande Boucle à Clermont-Ferrand. Que ce soit les ascensions du Puy-de-Dôme ou l'échappée de Raphael GEMINIANI dans le col de Moreno conclue par une victoire sur la piste du vélodrome de Marcombes en 1951. Autant d'occasions de rappeler tout l'attachement que la Ville de Clermont-Ferrand porte à la petite reine dans le sport et plus également au travers du vélo au quotidien.

Pour finir, et enfin, car en fait les étapes cyclistes sont toujours une invitation pour découvrir la beauté de notre territoire, cela ne pouvait mieux tomber qu'en 2023 où c'était justement le moment du sprint final de la candidature de Clermont-Ferrand et du Massif Central pour l'attribution du titre de capitale Européenne de la culture 2028.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur RENIÉ.

M. RENIÉ :

Comme quoi la position écologiste peut évoluer. Je me souviens de certains débats de 2020 sur le Tour de France qui n'étaient pas du tout les mêmes.

Le sujet n'est pas là. Mais dans ce type de délibération qui est une délibération finalement...

M. le Maire :

Ne gêchez pas notre plaisir par de la mesquinerie.

M. RENIÉ :

Dans une délibération qui est finalement une délibération financière aujourd'hui puisqu'on vote bien sûr un certain nombre de montants, ce qui serait intéressant qu'on ait à côté c'est d'abord de savoir quels sont les autres partenaires territoriaux qui participent, et un peu d'avoir une présentation un peu budgétaire pour voir quelles sont les collectivités qui vont participer.

Et puis, deuxième chose, quels sont les coûts annexes qui vont être générés aussi bien pour la Mairie d'ailleurs que pour la Métropole dans toute cette organisation. Parce que c'est vrai que quand on regarde sur le papier, on peut se dire finalement que ça ne coûte pas cher du tout pour ce que ça rapporte de l'autre côté, mais je pense qu'il y a des coûts annexes qui sont assez importants.

Mme DULAC ROUGERIE :

Oui, Monsieur RENIÉ, vous avez raison.

Je n'ai pas présenté ici la part de Clermont Métropole qui est exactement la même que la nôtre. Par contre, pour connaître la part du Département et de la Région, je dois vous dire que je ne la connais pas. Puisque la somme que nous vous annonçons ici, ce sont vraiment pour les étapes clermontoises. Nous ne participons pas aux autres étapes puisqu'elles doivent être prises en charge par le Département j'imagine, et j'imagine que Vulcania/Issoire doit être prise par la Région ou partagée avec le Département.

Monsieur BRENAS, vous n'avez pas d'informations ?

M. BRENAS :

Au niveau de la Région, vous savez bien qu'on a l'antériorité de l'arrivée du Tour de France si vous me lancez là-dessus, donc bien sûr que nous intervenons. C'est un Tour de France qui fait l'Auvergne, qui fait Rhône-Alpes, qui fait la région, et précisément... oui, oui, il y aura une intervention de la Région, mais je ne pourrai pas vous répondre précisément ce soir.

M. le Maire :

On a réussi parce qu'on était tous ensemble. Il n'y a pas d'antériorité. D'ailleurs La Montagne l'a très bien raconté. Si on fait exactement la chronologie de l'antériorité, elle ne relève pas obligatoirement ni du Maire de Clermont actuel ni des autres personnages au pouvoir puisque c'est assez relaté et ça remonte à bien longtemps, et notamment le rôle d'Alain NERI a été rappelé plusieurs fois.

Je dis juste ça. Soyons modestes collectivement.

Mais par contre, je suis très demandeur de la transparence. Parce que comme on nous demande toujours des efforts de transparence, Monsieur RENIÉ, je suis demandeur du chiffre. Vous avez celui de la Ville et celui de la Métropole, je suis demandeur du chiffre officiellement du Département et de la Région. Ma curiosité est piquée. J'aimerais être curieux et savoir.

Par contre, moi, j'attire votre attention sur un point, ça a été un peu dit, pour faire le lien en quelque sorte entre la délibération précédente et celle-ci, c'est que quand nous sommes allés à Paris, nous avons constaté qu'en plus de ces 4 jours auvergnats, en tout cas Puydômois, il y avait énormément de villes du Massif Central qui sont concernées, d'ailleurs y compris dans la région Auvergne Rhône-Alpes mais pas seulement, et sur les deux courses, et en réalité... on a fait d'ailleurs une photo avec une vingtaine d'élus représentant tous ces territoires et qui étaient tous adhérents à la capitale européenne de la culture. Et vous ne pouvez pas m'empêcher de penser qu'avec 183 pays qui rediffusent ces images, le nombre de millions de téléspectateurs – avec les jeux olympiques et la coupe du monde de foot, je crois que c'est le troisième événement sportif le plus regardé dans le monde - des images de paysages du Massif Central en plein mois de juillet, au moment où le jury devra choisir entre la première étape de mars et celle d'octobre/novembre, j'ai le sentiment que ça peut être un gros coup de projecteur positif qui permettra de parler du Massif Central, donc de laisser entendre qu'on pourrait... en tout cas, ça sera moins étranger aux membres du jury certainement grâce à ce niveau d'exposition.

Je n'en dis pas plus et je vous propose de voter.

Même score que tout à l'heure. 54. Pas d'abstention. Je vous félicite, match nul.

II – DENOMINATIONS DE VOIES

11. Dénomination de 4 voies dans le cadre du projet Bamba et d'une voie avenue Ernest Cristal

M. le Maire :

Nous en venons à la délibération n°11. Je vais être assez rapide mais je voudrais quand même donner deux-trois éléments.

Nous allons procéder à 4 nominations de voies dans notre Mairie. Ce n'est pas tous les jours qu'on peut le faire, mais là on a un quartier nouveau avec Bamba qui s'ouvre, et donc il y aura 4 voies sur Bamba et une autre dans le cadre – comment dirais-je ? -, dans le cadre d'une voirie qui se construit avenue Ernest Cristal dans le cadre du développement de La Pardieu.

Vous savez que ces dénominations, il y a une commission, des listes sont faites, des élus donnent leur avis. Mais nous avons fixé quelques orientations de base.

D'abord de faire beaucoup plus de nominations de noms de femmes, puisqu'elles ont été longtemps invisibilisées dans les espaces publics. Ça, c'est la première des choses. D'ailleurs depuis que je suis Maire, c'est quasiment essentiellement 8 ou 9 femmes sur 10 qui sont nommées à l'occasion de ces... Je pense évidemment à, par exemple, Anne COURTILLÉ. Je pense à d'autres noms de rues qu'on avait créés. Je pense aussi à Olympe DE GOUGES. Je pense à celle qui est en face de l'école des Beaux-Arts. Je pense à la nageuse australienne, je crois, qui est devant la piscine. On a toujours... Et c'était une affaire d'il y a longtemps parce que c'est moi qui ai donné à l'époque, je n'étais pas encore Maire, le nom de Madame DE COUDRAY à une rue. Je me rappelle que Madame DE COUDRAY avait été envoyée par Louis XIV pour apprendre à tous les médecins et les sages-femmes de France à bien accoucher dans des conditions de salubrité à peu près correctes. C'est la première fois où on faisait ce travail-là. Et le mannequin, la poupée du corps de la femme, etc. de Madame DE COUDRAY est célèbre puisqu'elle montrait ça à tout le monde.

Mais en plus de ces questions féminines, nous avons souhaité également, et ça a été lié au rapport qui a été fait par l'Etat, avec des préconisations, il y avait des listes de noms d'ailleurs, d'également permettre de mettre plus de pluralité et de diversité dans ces noms de rues pour que l'ensemble de nos concitoyens, quelles que soient leurs origines, puissent se sentir concernés. Puisque l'espace public, c'est quelque chose d'extrêmement important, et la symbolique de ces noms de rues est évidemment importante.

C'est pourquoi, dans le cadre du projet Bamba, nous avons choisi Claudette COLVIN qui est une jeune femme qui était militante des droits civiques, qui a refusé de céder sa place dans un bus de Montgomery en Alabama. Je pense que, à cette époque-là, refuser de se lever pour laisser une blanche s'asseoir dans un bus en Alabama, c'était plutôt courageux. Elle avait, je crois, 15 ans. Mais elle a été un peu, comment dirais-je, occultée ensuite par le mouvement qui s'est créé autour de Rosa PARKS. Mais la première à avoir posé ces enjeux-là, c'est Claudette COLVIN. Nous avons un parc Rosa PARKS, eh bien c'était tout à fait légitime que nous ayons, dans le même quartier, une rue Claudette COLVIN.

Ensuite, c'est Assia DJEBAR, qui est écrivaine et historienne, qui a été membre de l'Académie Française, qui a été longtemps engagée pour l'émancipation des femmes. Et pour ceux qui peut-être se souviennent de ses œuvres, elle a fait des courts-métrages d'ailleurs, elle a fait des longs métrages également, mais elle a écrit Ombre sultane en 87 qui est un magnifique roman. Elle a souvent plaidé pour la question du droit des femmes, de la démocratie, des libertés, etc.

La troisième personne, c'est Simone DE BEAUVOIR. Je me permets de ne pas la présenter, je crois que tout le monde sait qui elle est.

Et enfin, et je suis assez fier de ce choix aussi, puisque c'est Solitude. Solitude, c'est la mulâtresse qui a participé à la rébellion de 1802 en Guadeloupe, puis en Martinique. Qui était enceinte quand elle l'a faite. Contre Napoléon. Vous voyez mon ouverture d'esprit. Solitude, c'est quand même une figure importante aux Antilles. Elle était enceinte, on l'a laissée accoucher avant de la condamner à mort. Ça a été assez terrible. Elle est souvent honorée en Guadeloupe, en Martinique. Je trouve que c'est bien qu'elle puisse être honorée à Clermont-Ferrand.

Enfin, j'ai souhaité à titre personnel que cette nouvelle voie à La Pardieu prenne le nom d'Éric DE CROMIÈRES, le président de l'ASM, emblématique, personnalité avec lequel tout le monde sait que j'avais des liens d'amitié extrêmement forts. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec son ex-femme, enfin sa veuve pardon, et je pense que c'était bien au regard de ce qu'il a apporté à l'image de la Ville à travers cette présidence, qu'il puisse être honoré d'un nom de rue sur notre territoire communal. Voilà donc la cinquième proposition, qui est celle d'Éric DE CROMIÈRES.

Ce que je vous propose, je ne sais pas s'il faut voter 5 fois ou si vous acceptez qu'on les vote tous ensemble. Il y a une cohérence. Il y a un récit qui est fait à travers ça à la fois sur la place des femmes, la place de la diversité et aussi les grands hommes ou femmes de notre territoire qui peuvent et qui doivent être honorés dans l'espace public pour l'éternité.

Je vous propose de voter.

Eh non, il n'avait pas laissé de pouvoir... 54, 0, 0. Adopté. Et donc le Maire rejoint l'égalité parfaite avec les deux adjointes. C'est parfait.

M. le Maire :

Nous en venons maintenant, si vous êtes d'accord, aux questions... alors je reprends le fil, je vérifie que j'ai tout. Le fil des questions sans débat maintenant. Je commence en essayant d'être efficace. N'hésitez pas à lever la main si vous avez besoin de demander la parole.

III - QUESTIONS PROPOSEES SANS DEBAT

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances - Administration générale - Innovation démocratique – Energie - Ville en transition - Relations usagers et transition numérique

12. Actualisation des autorisations de programme - AP/CP

M. le Maire :

*Pas d'abstention ? Pas de votre contre ? Oui ? 3.
Pas d'abstention ? Adopté.*

13. Constitution de provisions pour créances douteuses et reprise sur provisions

M. le Maire :

Des abstentions ? Des votes contre ? Adopté.

14. Information du Conseil Municipal sur les demandes de cofinancement effectuées par Monsieur le Maire depuis le 1er janvier 2022

M. le Maire :

C'est une information concernant les demandes de co-financement effectuées par le Maire depuis le 1^{er} janvier de cette année.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Pardon... c'est une information. Je vais dire ça souvent, je deviens un robot...

15. Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de gestion de dette pour l'année 2023

M. le Maire :

3 abstentions ? Merci. Pas de contre ? Adopté.

16. Dissolution du budget annexe "Centre d'exposition Ville" (BA n° 07) et intégration au budget principal de la Ville

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

17. Vote des taux d'imposition des contributions directes locales

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Alors abstention, combien vous êtes ? 5. Ou 4, vous avez un pouvoir ? 5 ils sont ? 6, Ils ont tous des pouvoirs ? Très bien, je vérifie, je vérifie. Donc 6. Et les autres, tout le monde, c'est bon ? Je vous remercie.

18. Prolongation en 2022 de la convention de reversement des forfaits post-stationnements de la Ville de Clermont Ferrand à Clermont Auvergne Métropole

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

19. Admissions en non-valeur – ANV

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

20. Groupement de commandes de prestations de géomètres-experts

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

21. Information du conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics

M. le Maire :

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ah, c'est une information... Merci.

22. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'études pré-opérationnelles dans le cadre du projet SCOLAEE

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

23. Participation à un atelier de chantier d'insertion sociale et professionnelle "Job Chantiers"

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

24. Fixation de la tarification de la vacation pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap (AESH)

M. le Maire :

Tout ça, c'est des choses qu'on a vu dans le budget.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

C'est quand même un peu étonnant que vous ne votiez pas le budget mais que vous votiez les dépenses. Il faudra qu'un jour vous vous mettiez un peu au clair sur ce truc-là. C'est étrange. Vous faites deux votes qui sont contradictoires. Il faudra bien un jour m'expliquer. Ce qui prouve que dans le budget, il y a des choses sûrement pas si mal que ça.

25. Règles de fonctionnement et de gestion du paiement du Compte Epargne Temps (CET)

M. le Maire :

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

26. Information au Conseil Municipal - mandats spéciaux pour les déplacements à l'étranger

M. le Maire :

C'est une information, je considère qu'elle est tenue, c'est les mandats spéciaux pour les déplacements à l'étranger.

27. Soutien à l'association Clermont-Massif Central 2028

M. le Maire :

Il y a une erreur matérielle de chiffre dans le rapport. Ce n'est pas 1 725 euros mais vous avez la correction sur table, c'est 1 652. Oui, un million. Donc ça veut dire que ça baisse. Mme CANALES... Ne prennent pas part au vote Monsieur le Maire, Madame LAVEST, Madame DULAC ROUGERIE et Monsieur CHABRILLAT, tous membres du conseil d'administration.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Quoi ? Bien sûr, je vous en prie.

M. BONY :

Simplement, je vais être bref et je voudrais surtout bien poser les bases de mon propos et déconnecter avec la délibération précédente. Là, nous sommes bien sur une subvention. Nous allons nous abstenir et je vais vous donner les raisons pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

Tout simplement nous considérons que nous avons manqué de transparence sur les sommes qui sont allouées, notamment les aides en nature de la Ville. Je m'explique. En commission, nous avons demandé à la fois le budget de l'association Clermont 2028 et à la fois le détail des aides de la Ville. En commission, on nous a expliqué que ces 27 558 euros correspondaient à la mise à disposition d'un agent de la Ville qui remplissait une mission administrative. Et dans l'explication que nous avons fini par obtenir à la faveur d'une relance du vice-président de la commission finances, parce que sinon nous n'aurions pas eu d'explications, on nous explique que ces 27 558 euros correspondent à une aide logistique, à la mise à disposition gracieuse de salles et à l'installation du Proto-Habitat à Jaude, et on nous rajoute 15 165 euros de participation du service Protocole, ce qui fait du coup une aide de la Ville de 42 722 euros.

Donc l'explication est un peu confuse parce qu'elle ne correspond pas à ce qui nous a été fourni en commission, et d'autre part pour une subvention de 850 000 euros, nous avons une seule page d'explications sans même le budget de l'association, et vous vous y étiez pourtant engagé en Conseil Métropolitain à la demande des élus de votre majorité et de votre exécutif. Pour une subvention similaire de 400 000 euros, vous vous étiez engagé à fournir dorénavant le budget de l'association. Nous ne l'avons pas et nous avons dû vraiment batailler pour l'avoir. Nous l'avons reçu hier après une deuxième relance de mon collègue Éric FAIDY.

Donc vraiment je le regrette parce que tout à l'heure nous avons voté à l'unanimité notre soutien à la candidature, et je regrette que pour des questions techniques et pour des raisons de forme nous ne puissions pas voter cette subvention. Mais nous aussi nous exerçons notre mandat en responsabilité, et devant ce manque de transparence, nous ne pouvons que nous abstenir et je le regrette.

M. le Maire :

De toute façon, vous êtes spécialiste de ce genre de chicaneries.

Je partage votre avis, et j'ai dit, sur ce dossier-là particulièrement, que la transparence doit être absolument de mise. Moi, je le dis devant tout le monde. Quand je dis ça, je suis dans la sincérité, etc. Ensuite, il y a des problèmes techniques. Quand ça m'est remonté d'ailleurs, votre demande, j'ai exigé qu'on vous donne ces chiffres. J'ai même demandé à ce qu'ils vous soient donnés rapidement. C'est vrai qu'on n'est pas encore exemplaire sur la rapidité.

C'est votre droit légitime et à tout le monde d'avoir tous ces documents. On sera transparent même sur les aides logistiques, les aides techniques. Vous voyez que PEMO... les quelques pots auxquels beaucoup d'entre vous d'ailleurs ont pu assister, on n'est pas dans la démesure. J'observe que ce n'est pas toujours aussi transparent dans d'autres collectivités, mais vous m'autoriserez... C'est pour ça que quand à un moment donné on dit « c'est pas transparent », « on l'a eu un peu en retard, il a fallu qu'on demande deux fois maison l'a eu quand même » et « au fond les chiffres ne sont pas aberrants », vous grandiriez à être un peu moins mesquin, pinailleur c'est mieux, c'est plus gentil, mais... ce n'est pas grave, votre demande est légitime, et je continuerai à dire que je souhaite que les équipes de la Capitale et des services soient plus réactifs pour donner en transparence tous ces éléments. Moi, je n'ai rien à cacher, donc je n'ai aucun problème avec ça.

Vous avez quand même eu les chiffres, c'est juste ça qu'il faut que les gens qui nous écoutent entendent. En réalité, vous avez eu tous les chiffres en transparence. Vous les avez eus pour le Conseil, ce n'est pas allé assez vite, je l'accorde, on ira plus vite la prochaine fois, et je redis que votre demande doit être honorée, que vous n'avez pas besoin de le redemander plusieurs fois.

Vous m'avez toujours entendu sur ce sujet, donc ne laissez pas entendre qu'il y a anguille sous roche.

On passe au vote. Donc, vous avez 6 abstentions ? C'est ça ? Très bien.

COMMISSION 2 : Urbanisme - Aménagement et architecture - Politique foncière - Mobilité durable - Cadre de vie - Espace public – Logement – Habitat - Rénovation urbaine - Tranquillité publique et prévention - Commerce et artisanat - Politique mémorielle – Environnement - Nature en ville
28. Attribution de subventions au titre des animations commerciales 2022

M. le Maire :

Monsieur RENIÉ, vous ne prenez pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

29. Information au conseil municipal des recours administratifs préalables obligatoires

M. le Maire :

C'est une information.

30. Adhésion à la plateforme Agrilocal

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

31. Transfert foncier de l'Ecole Supérieure d'Art

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

32. Rachat d'immeuble à l'Établissement public foncier AUVERGNE - Secteur des Salins 40 et 44 rue des Salins

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote tous les gens de l'EPF SMAF j'imagine, je ne vous lis pas la liste, vous connaissez tous. Vous êtes au moins 7 ou 8.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

33. Rachat d'Immeubles à l'Établissement Public Foncier Auvergne - Secteur Saint-Jean - parcelles CI 129, 134, 135, 136, 137, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173 et 174

M. le Maire :

Il y a 7 ou 8 parcelles. Là aussi, les mêmes ne prennent pas part au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

34. Rachat d'Immeuble à l'Établissement Public Foncier Auvergne - Secteur Saint Jean – parcelles CH139, 140, 142 et 144 (site foncier des ACC)

M. le Maire :

4 autres nouvelles parcelles, c'est le foncier des ACC. Toujours les mêmes de l'EPF SMAF, membres du CA, qui ne peuvent pas voter.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

35. Rachat d'immeubles à l'Établissement Public Foncier Auvergne - Secteur Saint Jean - 37 à 45 rue du Pré La Reine

M. le Maire :

Cette fois c'est toujours Saint-Jean, mais c'est rue du Pré La Reine.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Sachant que les membres de l'EPF SMAF évidemment, ne prennent pas part au vote comme pour les précédentes délibérations.

36. Échange d'immeuble - Secteur Saint-Jean - 37 à 41 rue du Pré la Reine et rue du Charolais

M. le Maire :

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

37. Côtes de Clermont- Acquisition Foncières - parcelle MV76

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

38. Régularisation foncière ville/ Auvergne habitat - secteur DAUDET-GOMEL – Déclassement d'une emprise publique et échange foncier

M. le Maire :

Cette fois, c'est Dominique BRIAT, membre de l'AG d'Auvergne Habitat et Monsieur MIQUEL, membre de la commission d'attribution de cette même agence Auvergne Habitat, qui ne peuvent pas prendre part au vote.

Pour les autres, pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité – Culture

39. Subvention de fonctionnement à l'Office Municipal du Sport de Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote : Messieurs BLONDEAU, BERTUCAT, Madame KHATCHADOURIAN, Monsieur VIGNON, Madame DULAC ROUGERIE, Madame LAPORTE, Madame BERNARD, Monsieur EL BAKKALI, tous membres de l'OMS.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

40. Subventions de fonctionnement à des associations sportives

M. le Maire :

Cette fois, c'est Monsieur MULLER, pour le hockey, qui ne peut pas prendre part au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

41. Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

42. Soutien à l'association Europavox

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

43. Soutien à l'association Clermont Auvergne Opéra

M. le Maire :

Madame BRIAT et Madame LAVEST, toutes les deux membres du conseil d'administration, ne prennent pas part au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

44. Attribution d'une subvention à la Comédie de Clermont-Ferrand - Scène Nationale

M. le Maire :

Cette fois c'est Madame LAVEST, Madame EL HAFIDHI, Madame BEN SADOK, Monsieur CHABRILLAT, Monsieur AUSLENDER, Monsieur COSKUN, Madame BRIAT, tous ceux-là ne prennent pas part au vote.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

45. Attribution d'une subvention à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Madame VIGNAL, Monsieur BRENAS et Madame BERNARD ne peuvent pas prendre part au vote.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

46. Attribution d'une subvention à l'association HS_Projets

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

47. Soutien à l'association Orchestre National d'Auvergne AGORA (Association pour la Gestion de l'Orchestre d'Auvergne)

M. le Maire :

Evidemment, ne prennent pas part au vote les mélomanes, c'est-à-dire Madame LAVEST, Monsieur PILAUD, Madame JALICON, Madame BRUANT, Madame BRIAT et Monsieur BRENAS.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

48. Soutien à l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole

M. le Maire :

Madame LAVEST, Madame BRIAT, Monsieur AUSLENDER, Monsieur le Maire, Madame EL HAFIDHI ne peuvent pas prendre part au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

49. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles diverses

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote de la question 49 : Madame JALICON et Monsieur RENIÉ.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Pour les Amis du vieux Clermont, Madame JALICON. Exactement. Et je ne voulais pas dire ça devant tout le monde. Et Il était une fois Montferrand pour Monsieur RENIÉ.

50. Attribution de subventions de fonctionnement aux compagnies de spectacle vivant

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

51. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le domaine de la musique, de la danse et du chant choral

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

52. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles du secteur Arts Visuels

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote : Madame LAVEST, Madame BRIAT, Madame AUBOIS, Madame JALICON, Madame BRIAT, Madame EL HAFIDHI.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

53. Soutien à l'association Boom'Structur

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

54. Soutien à l'association Pop'Art

M. le Maire :

Madame BRIAT ne prend pas part au vote.

Abstentions ? Votes contre ? Adopté.

55. Attribution d'une subvention à l'association Sauve qui peut le Court-Métrage

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

56. Soutien à l'association Etonnant Festin

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

57. Subventions exceptionnelles aux associations étudiantes

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance – Jeunesse – Education - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Economie sociale et solidaire - Egalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale – Solidarité – Inclusion - Santé publique

58. Subvention exceptionnelle ville apprenante UNESCO

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

59. Soutien à la vie associative - subventions de fonctionnement

M. le Maire :

Pas d'abstention ? 3 abstentions ? NPPV. Très bien, je le note. Sur la 60, c'est ça ? Sur la 59. OK, c'est noté. Merci beaucoup.

Donc là, pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

60. Soutien à la vie associative - subventions sur projet

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

61. Avenant N°4 à la convention pluriannuelle 2019-2023 Ville - CEPE

M. le Maire :

Madame BEN SADOK, Madame AUDET et Madame BRUANT ne peuvent pas prendre part au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

62. Subventions à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives

M. le Maire :

Monsieur BERTUCAT et Madame Manuela FERREIRA ne prennent pas part au vote sur cette question 62.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

63. Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association départementale des francs et franches camarades du Puy-de-Dôme (FRANCAS)

M. le Maire :

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

64. Attribution d'une subvention à l'Estran pour leur espace de vie sociale (EVS)

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

65. Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social

M. le Maire :

Pas d'intervention ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

66. Subventions exceptionnelles aux associations travaillant dans le domaine social

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

67. Actualisation du règlement de fonctionnement des crèches et de la crèche familiale

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

IV - QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

Nous en venons aux questions diverses : il n'y en a pas.

V - VŒUX ET MOTIONS

M. le Maire :

Aux vœux : il y en a deux.

71. Vœu pour la libération de Salah Hamouri présenté par les groupes : Communiste et citoyen et Génération·s

M. le Maire :

Le premier vœu, c'est sur la libération de Salah HAMOURI qui est présenté par le groupe Communiste, je crois. Monsieur MIQUEL, vous avez la parole.

M. MIQUEL :

Oui, en quelques mots. C'est un vœu cosigné par le groupe Communiste et citoyen et le groupe Génération·s.

M. le Maire :

Ah pardon, excusez-moi.

M. MIQUEL :

Avocat franco-palestinien, Salah HAMOURI est engagé depuis longtemps pour que la Palestine soit réhabilitée dans ses droits et sa souveraineté. Depuis de nombreuses années, il est victime de l'acharnement de l'Etat d'Israël qui l'a emprisonné à plusieurs reprises au mépris du droit international. Placé en détention administrative depuis 9 mois, sans procès ni décision de justice, il est désormais menacé d'expulsion. Par ce vœu, nous appelons à ce que cette assemblée interpelle le gouvernement français pour obtenir sa libération et le respect de ses droits.

J'ajoute que Salah HAMOURI a été fait citoyen d'honneur ces dernières années dans le département, dans les communes de Beaumont, Aubière et Montcel. Avant-hier, lors du Conseil Municipal de Blanzat, le Maire communiste Richard BERT a fait adopter une délibération pour faire Salah HAMOURI citoyen d'honneur.

M. le Maire :

Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention, d'explication de vote ? Monsieur Lucas PEYRE.

M. PEYRE :

Oui, Monsieur le Maire, excusez-moi. C'est purement technique, mais Madame DESSOLIN, sinon, va me gronder. Elle m'a dit d'indiquer, vu que j'ai le pouvoir de Madame AUBOIS, qu'elle ne prenait pas part au vote. Il paraît qu'il faut que ce soit exprimé.

M. le Maire :

On va faire un vote électronique, comme ça...

M. PEYRE :

Ce sera le cas sur les deux vœux, je précise, ça m'évitera de faire deux interventions.

M. le Maire :

Très bien. Allez, on passe au vote électronique. Vous faites ce que vous voulez. Les NPPV, vous nous le dites, comment ça on arrête avant. Les NPPV, levez la main. Il y en a plusieurs. Ce que je propose... C'est bon, j'ai compris, on va attendre. Je vais faire voter, tous ceux qui votent.

Allez. Est-ce que tous ceux qui doivent avoir voté ont voté Pour ? Tout le monde, c'est bon, je peux clore ? Donc, il y avait 54 disposant du droit, parce que je rappelle qu'on a pas de mandat donc c'est 54. Il y a 32 Pour et tout le reste est NPPV, vous faites la soustraction et le vœu est adopté, félicitations.

Rectification ci-dessous suite à une erreur matérielle : les élus absents sans pouvoir n'ont pas été déduits du nombre de votants. (cf. Tome 2 – Délibérations du Procès-verbal)

Abstention(s) : 0 - Contre : 0 - Pour : 32

20 élus ne prennent pas part au vote.

72. Vœu de soutien à la ville de Callac et à ses habitants cosigné par les groupes Génération-s et Communiste et citoyen

M. le Maire :

On continue sur le deuxième vœu, le vœu urgent. Qui le présente ? Monsieur EL BAKKALI, excusez-moi, c'est à vous.

Cette fois, il est soutenu par les deux mêmes groupes, c'est ça, ou tout le monde ?

M. EL BAKKALI :

C'est ça.

M. le Maire :

Très bien.

M. EL BAKKALI :

Le 15 avril 2022, une convention est signée entre Callac, petite commune de 2200 habitants des Côtes d'Armor et le représentant du fonds de dotation Merci. Les deux partenaires s'engageaient ainsi à tout mettre en œuvre pour réussir ensemble la première implantation du projet Horizon conçu pour revitaliser le territoire en favorisant son développement économique, culturel et urbain grâce à l'accueil de réfugiés.

La veille, une réunion publique avait réuni 200 Callacoises et Callacois afin de présenter le projet.

Suite à l'annonce de ce projet, le Maire de Callac Monsieur Jean-Yves ROLLAND et ses adjoints sont la cible d'actes racistes particulièrement menaçants et subissent de multiples pressions émanant de l'extrême-droite. Les habitants font preuve de courage et de solidarité envers la municipalité en manifestant publiquement leur soutien.

Des mouvements d'extrême droite, régionaux et nationaux, principalement extérieurs à Callac, ont pris la population pour cible, faisant du projet l'illustration de la théorie abjecte du grand remplacement. Menaces de mort et d'explosion, injures, propos diffamants et messages à caractère raciste et antisémite, appels anonymes à la Mairie, piratage de boîtes mail, usurpations d'identité. C'est un véritable déferlement de haine et une odieuse campagne de harcèlement qu'ont subi les élus et la population.

Face à cette situation d'urgence, le fonds de dotation Merci a sollicité l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants ANVITA afin d'engager une réflexion pour faire face concrètement à la montée de l'extrême droite à Callac comme ailleurs en France. Cette réunion à laquelle j'ai participé pour présenter la Ville de Clermont-Ferrand s'est tenue lundi 28 novembre.

Par ce vœu, en solidarité avec les habitants et les habitantes de Callac et leurs élus, et par fidélité à l'histoire fraternelle de Clermont-Ferrand, nous exprimons notre soutien au projet Horizon et condamnons les menaces et le harcèlement raciste dont elles et ils sont les victimes.

M. le Maire :

Allez, on passe au vote. Les NPPV, juste que je vous voie. On sait qu'il y en a plusieurs... non mais ce n'est pas grave, on va voir. Très bien, allez, on passe au vote. C'est bon ? Tout le monde a voté ? Tous ceux qui devaient voter ont voté ? Magali GALLAIS, je suppose que vous voulez le voter ? Il faut appuyer donc. Voilà, merci.

Très bien. Donc, 36 votants, 19 n'ont pas voté. Donc voilà, adopté.

Rectification ci-dessous suite à une erreur matérielle : les élus absents sans pouvoir n'ont pas été déduits du nombre de votants. (cf. Tome 2 – Délibérations du Procès-verbal)

Abstention(s) : 0 - Contre : 0 - Pour : 36

16 élus ne prennent pas part au vote.

VI - HUIS CLOS

M. le Maire :

Non non non ! C'est un huis clos. Je sais que vous voulez aller voir le match mais... J'ai tout fait pour que vous n'ayez pas de problème de conscience pour finir le conseil. C'est pour vous aider à tenir votre parole.

Mme DULAC ROUGERIE :

Quelle parole ?

M. le Maire :

Alors, le huis clos. Est-ce qu'on a fini les enregistrements ? Est-ce qu'on peut me dire oui ou non ? C'est bon, ça ne passe plus sur... Ce serait bien de me le dire... Non non, il y a 6 minutes de temps additionnel, je le sais, donc on va rester. On va rester 6 minutes. Eh oui, c'est pour que le tweet de Monsieur BRENAS soit d'actualité. Il a dit « c'est râpé », c'est râpé.

Mme DULAC ROUGERIE :

C'est râpé jusqu'au bout.

M. le Maire :

Alors, c'est le huis clos. Tout le monde est d'accord ? C'est voté.

M. le Maire :

Est-ce que le huis clos est effectif ? Interruption de séance, c'est ça ? Alors, la personne qui demande l'interruption de séance s'appelle Grégory BERNARD : rappelez-vous bien de ce nom !

Alors, sérieusement : il y a trois huis clos.

68. Transaction après mesure de médiation

M. le Maire :

Le premier est une transaction après mesure de médiation. J'imagine que vous en avez pris connaissance.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

69. Bourse mobilité internationale 2022

M. le Maire :

La 69, c'est les bourses traditionnelles de mobilité internationale pour 2022.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Très bien.

Rectification (cf. Tome 2 – Délibérations du procès-verbal) :

Ne prennent pas part au vote de la question n°69 : Jérôme AUSLENDER et Charles-André DUBREUIL

70. Prix de l'engagement étudiant

M. le Maire :

Et enfin le prix de l'engagement étudiant.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Rectification (cf. Tome 2 – Délibérations du procès-verbal) :

Ne prennent pas part au vote de la question n°70 : Jérôme AUSLENDER, Charles-André DUBREUIL et Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL

*

* *

M. le Maire :

Je vous remercie.

J'ai des informations à donner. D'abord, je voudrais, à tous ceux que je ne reverrai pas, vous souhaiter de joyeuses fêtes en famille, et de retrouver un peu de l'esprit de Noël, Monsieur BONY, et de le garder tout au long de l'année, ça serait gentil. Jusqu'au budget prochain.

Ensuite, plus sérieusement, le premier Conseil de l'année aura lieu le 3 mars. On va vous envoyer toutes ces dates mais je vous les donne. 3 mars, 5 mai, 23 juin, 6 octobre, 17 novembre et 20 décembre. Tout ça va vous être envoyé. Je rappelle que les vœux aux agents, à la Ville, seront le 5 janvier à la Maison des sports, à 17h30.

Bonnes fêtes à tous.

La séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,

La Secrétaire,

Olivier BIANCHI

Wendy LAFAYE